

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC

CAP·AUX·DIAMANTS

1663

LE DÉBUT D'UN TEMPS NOUVEAU



Le Conseil souverain (détail)
Charles Huot



Nouvelle-France



Cette exposition célèbre le 350^e anniversaire de la création du Conseil souverain. Elle présente une multitude d'objets et de documents anciens, qui témoignent tous de l'histoire politique du Régime français.

Venez à l'hôtel du Parlement et vous constaterez que la mise en valeur de l'histoire de la Nouvelle-France y est une tradition plus que centenaire !

EXPOSITION
À L'HÔTEL DU PARLEMENT
DÈS LE 20 FÉVRIER 2013



EXPOSITION PERMANENTE



RACINES DE MER

LE SAINT-LAURENT ANCRÉ DANS L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

FAITES UNE ESCAPADE À L'ISLET (SUR LA ROUTE 132, À 1H DE QUÉBEC)
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : 418 247.5001 – MMQ.QC.CA

Culture,
Communications et
Condition féminine
Québec



MUSÉE MARITIME
DU QUÉBEC
Capitaine J.E. BERNIER



MAISON
SAINT-GABRIEL
Musée et site historique



Oser le
Nouveau
Monde

La Maison Saint-Gabriel fête le 350^e anniversaire
de l'arrivée des Filles du Roy avec de nombreux
événements et une fascinante exposition.

www.maisonsaint-gabriel.qc.ca
2146, place Dublin, Montréal (Québec) • 514 935-8136



Jean-Paul Lemieux, *Les Noces d'or*, 1966 (détail) huile sur toile, collection Musée national des beaux-arts du Québec, 130 x 172 cm, photo : MNBAD, Patrick Altman

Longue vie! VIEILLIR AU QUÉBEC AUTREFOIS

UN REGARD SUR LE QUOTIDIEN DES
AÎNÉS QUI NOUS ONT PRÉCÉDÉS.

Exposition
Du 24 avril au 22 décembre 2013
Entrée libre

CENTRE D'INTERPRÉTATION
HISTORIQUE DE SAINTE-FOY

2825, chemin Sainte-Foy
Renseignements : 418 654-4576
www.maisonsdupatrimoine.ca

CRÉ
Conférence
régionale
des élus
de la Capitale-Nationale

Famille et Aînés
Québec

Ensemble
pour le mieux-être
des aînés!



VILLE DE
QUÉBEC
Arrondissement de
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

Plaines d'Abraham • Du 2 juillet au 3 septembre

EXPOSITION EN RÉALITÉ AUGMENTÉE À LA TOUR MARTELLO 1



Explorez l'histoire des tours Martello:
une expérience unique, virtuelle et conviviale.
Avec une tablette numérique, découvrez en temps réel
des animations historiques superposées
au décor de la tour.



Détails et autres activités :

418 649-6157

LESPLAINESDABRAHAM.CA



Gouvernement du Canada

Commission des champs
de bataille nationaux

Government of Canada

The National Battlefields
Commission

Canada

GUÉRIN

Texte établi, présenté
et annoté par
Bruno Deshaies,
B. Péd., D. ès L. Historien

**Collection
BIBLIOTHÈQUE
D'HISTOIRE**
sous la direction
d'André Lefebvre
professeur titulaire,
Université de
Montréal

MAURICE SÉGUIN

HISTOIRE DE DEUX NATIONALISMES AU CANADA

Guérin

HISTOIRE DE DEUX NATIONALISMES AU CANADA

Maurice Séguin

Maurice Séguin (1918-1984) a enseigné l'histoire du Régime britannique au Canada (1760 à nos jours) au département d'histoire de l'Université de Montréal. Il était titulaire de la chaire Lionel-Groulx. Il fut longtemps secrétaire de l'Institut d'histoire de l'Amérique française. Dès 1946, il a proposé une interprétation nouvelle de l'histoire des deux Canadas et révolutionné l'historiographie tant canadienne-française que canadienne-anglaise en rompant radicalement avec les conceptions de tous ses prédécesseurs. Encore aujourd'hui, il demeure un historien de l'avenir tant par sa conception de l'histoire que par son analyse lucide du fédéralisme et des nationalités.

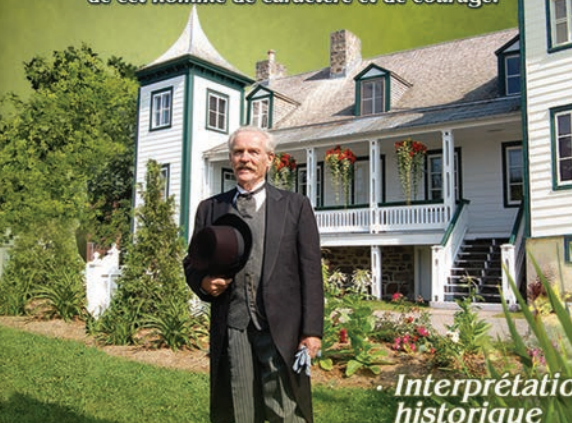
482 pages

514 842-3481 • www.guerin-editeur.qc.ca

Lieu historique national du Canada

Maison sir Étienne-Paschal-Taché

Découvrez le parcours exceptionnel
de cet homme de caractère et de courage.



Interprétation
historique
Arts visuels

418-248-0993
www.ville.montmagny.qc.ca/maisontache
P à l'Hôtel de ville

MONTMAGNY
CAPITALE DE L'ŒIL BLANC

Nous honorons ce forfait !

musées

Partenariat de la Commission de la Capitale nationale

Capitales Approuvées

LES GRANDS PRIX
DE MONTMAGNY
2007

La revue d'histoire

Cap-aux-Diamants est maintenant sur erudit

Vous pouvez consulter en ligne les anciens
numéros de **Cap-aux-Diamants** sur le site
erudit.org, sous l'onglet « Revues culturelles ».

Les trois dernières années sont cependant
réservées aux détenteurs d'un abonnement
numérique.

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC

Cap-aux-Diamants

Informez-vous!
www.erudit.org

MUSÉE DE L'AMÉRIQUE FRANCOPHONE

LA COLONIE RETRouvÉE

PREMIÈRE FRANCE
D'AMÉRIQUE 1541-1543



JUSQU'AU 27
SEPTEMBRE 2015

En 1540, le roi de France veut étendre
son royaume au Nouveau Monde.
Jusqu'ici méconnue, l'épopée de ces
premiers Français d'Amérique se livre enfin.
La passionnante découverte d'une page
inédite de notre histoire!

Une coréalisation

COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec

MUSÉE
DE L'AMÉRIQUE
FRANCOPHONE

LES MUSÉES DE LA CIVILISATION

Québec

mcq.org

2, Côte de la fabrique, Québec
418 692-2843

Hôtel officiel
CHÂTEAU
LAURIER QUÉBEC

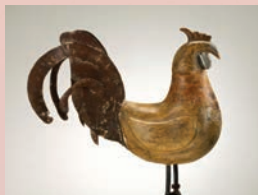
Les Musées de la civilisation sont subventionnés par le ministère
de la Culture et des Communications.

CLIN D'ŒIL

CHÂTEAU RAMEZAY MUSÉE ET SITE HISTORIQUE DE MONTRÉAL

280, rue Notre-Dame est
Vieux-Montréal
514 861-3708
chateauramezay.com

Du coq à l'âme – L'art populaire au Québec
Sculptures, toiles, dessins et autres objets
d'art populaire colorés vous attendent au
Château Ramezay jusqu'au 3 novembre.
Réalisée par le Musée canadien des ci-
vilisations, cette exposition temporaire est
présentée pour la toute dernière fois.



Coq de croix de chemin. Artisan
inconnu. Entre 1860 et 1923.
SMCC 77-943.

GALERIE D'ART MONT SAINTE-ANNE

1, boulevard du Beau-Pré
Beaupré
418 827-4433
galeriemontsteanne.com



Giovanni Gerometta,
Tout en douceur, grandeur.
11.5" x 16", mosaïque.

GEROMETTA

MAISON ALPHONSE-DESJARDINS

6, rue du Mont-Marie
Vieux-Lévis
418 835-2090, poste 6400
desjardins.com/maisonalphonse-desjardins

Intérieur ancien (1906)
* Nouvelle exposition :
L'empreinte d'un couple
* Ouvert toute l'année * Entrée libre



Société historique Alphonse-Desjardins
Photographie : Xavier Dachez

MANOIR MAUVIDE-GENEST

1451, chemin Royal
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
418 829-2630
manoirmauvidegenest.com

Venez découvrir le manoir des manoirs,
la résidence de Jean Mauvide, chirurgien
et commerçant devenu seigneur en 1752.
Pur joyau de la Nouvelle-France, restauré
et meublé avec rigueur, le Manoir vous pro-
pose son centre d'interprétation sur le ré-
gime seigneurial et son potager d'époque.



Aux
petits soins
pour les
grandes
œuvres!

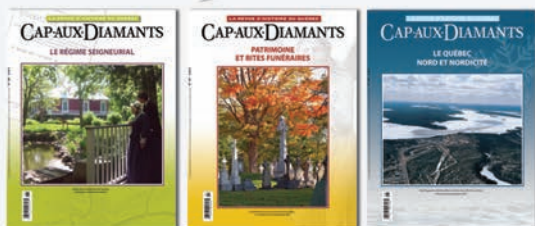


Le Centre
de conservation
du Québec :
une expertise unique
au service du patrimoine
www.ccq.gouv.qc.ca

Centre
de conservation
Québec



complétez votre collection



Prix des numéros à l'unité

Numéro régulier : 8,50 \$ | Hors série : 11,50 \$

Taxes et frais de poste et de manutention en sus.

Pour plus de détails :

www.capauxdiamants.org

(418) 656-5040

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAPAUX DIAMANTS



RUBRIQUES

DE PRÈS ET DE LOIN PARCOURS HISTORIQUES Mes recherches sur l'Empress of Ireland	43
PATRIMOINE Les grandes heures du manoir Mauvide-Genest	45
MÉDAILLES La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal	47
PATRIMOINE URBAIN Les espaces publics Tentations contemporaines et figures historiques	48
EXPOSITIONS De l'élévation à la représentation	50
PLACE AUX LIVRES	52
LIVRES REÇUS	59
AU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC Aux origines de la stéréoscopie québécoise	60
MÉDIAS DE L'HISTOIRE	62
NOUVELLES	64
JE ME SOUVIENS La Corriveau : 1763	66
À VOTRE AGENDA	67

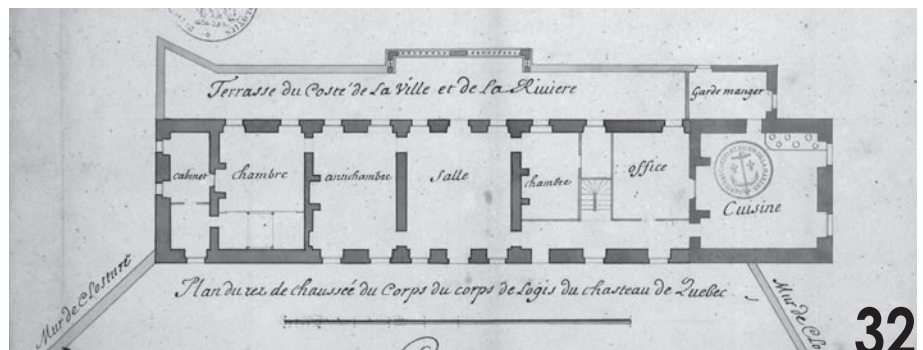
SOMMAIRE

Cap-aux-Diamants | n° 114 | Été 2013

1663

LE DÉBUT D'UN TEMPS NOUVEAU

MOT DU PRÉSIDENT	3
MOT DE PRÉSENTATION	4
LA NOUVELLE-FRANCE, PROVINCE ROYALE <i>par Maxime Morin</i>	5
LE « TREMBLE-TERRE » <i>par Maxime Morin</i>	7
LE CONSEIL SOUVERAIN : L'ÉCHO DE LA JUSTICE ROYALE <i>par Marie-Eve Ouellet</i>	10
LOUIS XIV : ENTRE ABSOLUTISME ET COOPÉRATION <i>par Michel De Waele</i>	15
LES FILLES DU ROI : MYTHES, RÉALITÉS ET REPRÉSENTATIONS <i>par Marie-Ève Gingras</i>	19
LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC FONDEMENTS SPIRITUELS, RENOUVEAU ET PÉRENNITÉ <i>par Gilles Routhier</i>	23
NOS PARLEMENTAIRES ET LA MISE EN VALEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE <i>par Christian Blais</i>	27
LE CHÂTEAU SAINT-LOUIS : LA DEMEURE DU GOUVERNEUR <i>par Manon Goyette</i>	32
UNE VISITE AU PALAIS DE L'INTENDANT <i>par Rosalie Mercier-Méthé</i>	35
ROBERVAL, CARTIER ET LA PREMIÈRE COLONIE FRANÇAISE D'AMÉRIQUE, 1541-1543 <i>Collectif</i>	39





Le Conseil souverain
Charles Huot

Charles Huot (1855-1931). *Le Conseil souverain*, 1926-1931; huile sur toile marouflée sur le mur de la salle de l'ancien Conseil législatif, aujourd'hui Salon rouge de l'hôtel du Parlement à Québec; 3,9 x 8,7 m (13 x 29 pi). Photographie : Francesco Bellomo. (Coll. Assemblée nationale du Québec).

Cette toile fut terminée après le décès de l'artiste par Henri Bélisle et Paul Bédard, sous la direction de Charles Maillard et Yvan Neilson.

Pour en savoir plus :

fr.wikipedia.org/wiki/Charles_Huot
biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=8204
gallery.ca/bulletin/num27/derome1.html

La revue CAP-AUX-DIAMANTS est une production de « Les Éditions Cap-aux-Diamants inc. » et paraît quatre fois l'an.

Conseil d'administration : Yves Beaugregard, François Droüin, Michèle Jean, Jean-Marie Lebel, Pierre Poulin.

Directeur : Yves Beaugregard.

Comité de rédaction : Yves Beaugregard, François Droüin, Michèle Jean, Jean-Philippe Jobin, Jean-Marie Lebel, Pierre Poulin, Jacques Saint-Pierre, Brigitte Violette.

Comité consultatif : Marie-Josée des Rivières, Denis Gagnon, Gilles Gallichan, Madeleine Gauthier, Yves Laberge, Jacques Lacoursière, Michel Lessard, Jocelyne Mathieu, Jean-Claude Robert, Marc Vallières.

Révision des textes : Marie Chabot.

Publicité et promotion : 418 656-5040.

Secrétariat et comptabilité : Josée Alain.

Service des abonnements : Josée Alain.

Site Web et banque d'images : Jocelyn St-Pierre.

Conseiller juridique : Guy Ruel.

Collaboratrices et collaborateurs : Bernard Allaire, Mario Béland, Christian Blais, Johannie Cantin, Raymond Deraspe, Michel De Waele, Martin Droüin, Richard Fiset, Marie-Ève Gingras, Nicolas Giroux, Manon Goyette, Pascal Huot, Yves Laberge, Rosalie Mercier-Méthé, Maxime Morin, Coline Niess, Marie-Eve Ouellet, Serge Pallascio, Denis Racine, Gilles Routhier, Gilles Samson, Samuel Venière, John Willis.

Impression : Imprimeries Transcontinental S.E.N.C.

CAP-AUX-DIAMANTS remercie l'Université Laval, la Ville de Québec, le Séminaire de Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec, pour leur soutien financier et matériel.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du programme Aide à l'éditeur de Patrimoine canadien.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada, ISSN 0829-7983.

Toute reproduction ou adaptation interdites sans autorisation.

Envoi de publication. N° de la convention 1372165.

Port payé à Québec.

Date de parution : juin 2013.

Indexé dans *Repère*, *Hiscabec*, *Journal of American History*, *Études canadiennes*, *Érudit.org*.

La revue CAP-AUX-DIAMANTS est membre de la Société de développement des éditeurs de périodiques culturels québécois (SODEP) sodep.qc.ca.

Les opinions émises dans les articles publiés dans ce numéro n'engagent que les auteurs et non le comité de rédaction. Ce dernier est responsable des titres, intertitres, textes de présentation, encadrés, notes, illustrations et légendes.

Correspondance :

CAP-AUX-DIAMANTS

C.P. 26, Haute-Ville,

Québec (Québec) G1R 4M8

Administration : 418 656-5040

Publicité : 418 656-5040

Télécopieur : 418 656-7282

Courriel : revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

Site Web : capauxdiamants.org

Facebook : facebook.com/pages/Capauxdiamants/460428417363862

Distribution : LMPI (informations : 1 800 463-3246).

Abonnements : 1 an (35 \$), 2 ans (60 \$), 1 an (45 \$) institution, 2 ans (80 \$) institution, 1 an (60 \$US) États-Unis, 1 an (80 \$CAN) étranger.

Canada

Conseil des arts
et des lettres
Québec



MOT DU PRÉSIDENT

La Nouvelle-France est à l'honneur à Québec en cette année 2013. Des activités souligneront le 350^e anniversaire de plusieurs événements ayant marqué l'histoire de l'Amérique française.

À l'occasion du 350^e anniversaire de la création du Conseil souverain, l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France* a été inaugurée le 21 février dernier à l'hôtel du Parlement. Au nom des députés de l'Assemblée nationale, je vous invite cordialement à visiter ce parcours historique qui dresse un portrait des institutions politiques du Régime français.

Ailleurs, d'autres cérémonies commémoreront les 350 ans de la fondation du Séminaire de Québec. On mettra aussi à l'avant-scène l'arrivée des premières Filles du roi dans la colonie il y a 350 ans.

L'année 1663 mérite donc l'attention des historiens. À cette fin, l'Assemblée nationale du Québec est fière de s'associer avec la revue *Cap-aux-Diamants* pour la publication de ce numéro consacré à la fascinante histoire de la Nouvelle-France.

BONNE LECTURE!

JACQUES CHAGNON

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Je me souviens de l'année 1663

L'année 1663 est riche en événements historiques. Dame Nature fait d'abord des siennes alors qu'une série de tremblements de terre secoue la Nouvelle-France au mois de février. En France, la secousse est plutôt d'ordre politique. Toujours en février, le Conseil du roi Louis XIV manifeste « la volonté de se mettre en possession du pays et de la seigneurie de la Nouvelle-France ». La Compagnie des Cent-Associés (1627-1663) comprend qu'elle doit céder la colonie au Roi-Soleil.

Le 18 septembre 1663, le Conseil souverain est établi à Québec, donnant encore plus de lustre à la capitale. La Nouvelle-France devient une province royale et la direction des affaires coloniales est confiée au secrétaire d'État de la Marine. « Tout cela sonne gros et commence bien », commente Marie de l'Incarnation!

Un vent de renouveau souffle sur la Nouvelle-France. D'autant plus que l'année 1663 correspond à la venue des premières Filles du roi au pays pour s'y marier. Cette année-là aussi, M^{gr} François de Laval fonde le Séminaire de Québec

pour ceux que l'on destine à la prêtrise. C'est le début d'un temps nouveau. Rien de moins.

Trois cent cinquante ans plus tard, il fallait commémorer ce chapelet d'événements historiques. C'est pourquoi l'Assemblée nationale du Québec a inauguré l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France*, dans le cadre du 350^e anniversaire de la création du Conseil souverain. La revue *Cap-aux-Diamants* s'est également associée à ce programme en consacrant ce numéro à l'an 1663.

Dans les pages qui suivent, des spécialistes du Régime français présentent différents aspects de cette Nouvelle-France en mouvement. À cette vue d'ensemble de l'année 1663, se greffent des articles sur les principaux lieux de pouvoir de l'époque, c'est-à-dire le château Saint-Louis et le palais de l'intendant. Et puisque le Musée de l'Amérique française expose actuellement la collection du site archéologique Cartier-Roberval, un texte fait état des premiers temps de l'Amérique française.

Bienvenue en Nouvelle-France
et bonne lecture!

**CHRISTIAN BLAIS, HISTORIEN À LA
BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**



Sceau du Conseil souverain (supérieur), 30 janvier 1742. (Collection Pièces judiciaires et notariales, dossier 1280, BAnQ).

LA NOUVELLE-FRANCE PROVINCE ROYALE

par Maxime Morin

Louis XIV donne à la Nouvelle-France le statut de province royale le 24 mars 1663. Dorénavant, la colonie relèvera directement de son pouvoir. Même si elle redevient le domaine seigneurial d'une société de commerce par la suite, cet avènement marquera un tournant décisif dans le développement de ses institutions politiques.

UNE COLONIE QUI TOURNE AU RALENTI

Au milieu du XVII^e siècle, le développement démographique et économique de la Nouvelle-France n'est pas à la hauteur des espérances de sa métropole. Après une période d'implantation hasardeuse, Armand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, prend la Nouvelle-France sous son aile en 1627. Par la création de la Compagnie des Cent-Associés, le cardinal désire en faire une colonie prospère grâce au commerce des fourrures et aux pêcheries.

Avec cet idéal en tête, la Nouvelle-France est concédée en fief seigneurial à la Compagnie des Cent-Associés. Détentrice du monopole du commerce des fourrures au Canada, la compagnie est responsable d'administrer la colonie, de la peupler et de convertir les Amérindiens à la religion catholique. La France souhaite ainsi améliorer son sort face à ses rivaux, l'Angleterre et la Hollande, qui ont

implanté leurs colonies plus au sud sur le littoral atlantique.

Vers 1660, la situation en Nouvelle-France n'est guère reluisante. Alors que la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-Hollande comptent respectivement 40 000 et 10 000 habitants, la Nouvelle-France ne regroupe que 3 000 individus au Canada, 500 en Acadie (qui est sous occupation anglaise depuis 1654) et une cinquantaine à Terre-Neuve.

Le commerce des fourrures est devenu le moteur économique du Canada, mais

la colonie reste à la merci des convois dont le transit vers Montréal est de plus en plus risqué depuis que les Cinq-Nations iroquoises ont provoqué la dispersion des Hurons alliés aux Français entre 1648 et 1650. Les missions de la Huronie sont détruites, celles de la vallée laurentienne piétinent et celles de l'Iroquoisie sont abandonnées en 1658 à la reprise des hostilités franco-iroquoises.

Pire encore, les trêves établies entre les Iroquois, les Français et leurs alliés autochtones restent précaires. Le Canada ne dispose pas d'une puissance de frappe suffisante, ni en force ni en nombre, pour défaire l'ennemi dont les attaques sont redoutées jusqu'au cœur de la vallée laurentienne. Au début des années 1660, cette colonie moribonde a l'urgent

besoin d'une secousse qui lui permettrait de se ragaillardir.

L'ENTRÉE EN SCÈNE DU ROI-SOLEIL

L'année 1663 est témoin de cette secousse rendue nécessaire après trois décennies du régime des Cent-Associés en Nouvelle-France. Un « grand tremble-terre » frappe la colonie le 5 février 1663; voilà l'image choc employée par Marcel Trudel dans son *Histoire de la Nouvelle-France* pour illustrer l'avène-



Le buste de Louis XIV à Place-Royale, Québec. (Photo : Yves Beauregard). (Banque d'images de Cap-aux-Diamants).

ment de la colonie royale au début de la même année. Le premier événement bouleverse les esprits; le second, la hiérarchie et les institutions politiques.

Un vent de changement se fait déjà sentir en France lorsque Louis XIV prend l'initiative du pouvoir en 1661. Le jeune monarque remplace son entourage immédiat et forme un conseil étroit composé de Michel Le Tellier, Hugues de Lionne et Jean-Baptiste Colbert. La même année, la vice-royauté de l'Amérique, une charge plutôt honorifique, change de titulaire : Isaac de Pas, marquis de Feuquières, laisse sa place à Godefroy, comte d'Estrades. Retenu en Hollande, ce dernier sera représenté en Amérique par le lieutenant-général Alexandre de Prouville de Tracy.

Bien que ce remue-ménage marque un intérêt renouvelé pour l'Amérique française, il ne remédie pas aux problèmes de la Nouvelle-France. Les cris d'alarme lancés depuis la colonie se font de plus en plus insistants alors que le conflit iroquois paralyse le Canada. En 1661, le gouverneur Pierre Dubois Davaugour envoie Pierre Boucher plaider la cause du Canada à la cour royale.



Jean Talon (1625-1694). Il fut intendant de la Nouvelle-France de 1665 à 1668, puis de 1670 à 1672. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants, 2002-1303).

Au printemps 1662, Boucher revient avec une centaine de colons ainsi que 100 soldats, des vivres et des munitions. Pierre Boucher produit aussi un mémoire sur les richesses du pays et les motifs pour la France de le conserver.

À l'automne, M^{gr} François de Laval traverse à son tour l'Atlantique pour solliciter rien de moins que la destitution du gouverneur

Davaugour avec qui ses rapports se sont détériorés au sujet de la traite de l'eau-de-vie avec les Amérindiens.

Cette fois, le roi prête l'oreille aux demandes de sa colonie et réagit avec éclat au printemps 1663. Louis XIV fait d'abord table-rase de l'administration coloniale en éliminant le seigneur de la Nouvelle-France, la Compagnie des Cent-Associés. Le roi établit ensuite sa mainmise en sanctionnant, le 24 mars, la démission de la Compagnie :

« ordonnons, voulons et nous plaît, que tous les droits de propriété, justice, seigneurie, de pourvoir aux offices de gouverneurs, et lieutenants généraux des dits pays et places, même de nous nommer des officiers pour rendre la justice souveraine, et autres généralement quelconques accordés [...] soient et demeurent réunis à notre couronne pour être dorénavant exercés en notre nom par les officiers que nous nommerons à cet effet. »

Dès lors, une nouvelle province du royaume de France est créée sous l'autorité directe du roi. Rapidement, la colonie porte la marque du souverain. Le vœu de M^{gr} de Laval est exaucé : le gouverneur Davaugour est rappelé. Le vice-roi d'Estrade se refusant à suggérer un successeur, le roi s'en remet à M^{gr} de



François de Laval; burin de Claude Duflos, 1708. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants).

Laval. Pour consolider son autorité temporelle, ce dernier recommande un dévot sans influence politique, ignorant tout des problèmes de la colonie, le chevalier Augustin de Saffray de Mézy. Louis XIV le nomme gouverneur de la Nouvelle-France en mai 1663.

Lorsque Saffray de Mézy et M^{gr} de Laval arrivent à Québec en septembre, près de 200 colons

les accompagnent. Ils obtiennent en outre la promesse de recevoir une aide militaire considérable. Le roi entend mettre fin à la menace iroquoise. Quatre compagnies d'infanterie sous le commandement du lieutenant-général Prouville de Tracy porteront la guerre aux Iroquois. Le régiment de Carignan-Salières y sera également déployé.

La colonie doit cependant patienter jusqu'en 1665 avant que 1 300 soldats ne débarquent à Québec. Les campagnes militaires de 1665 et 1666 ravagent les villages des Iroquois qui demandent finalement la paix en 1667. La réaction de la métropole, en 1663, permet donc à sa colonie de respirer plus librement après deux éprouvantes décennies.

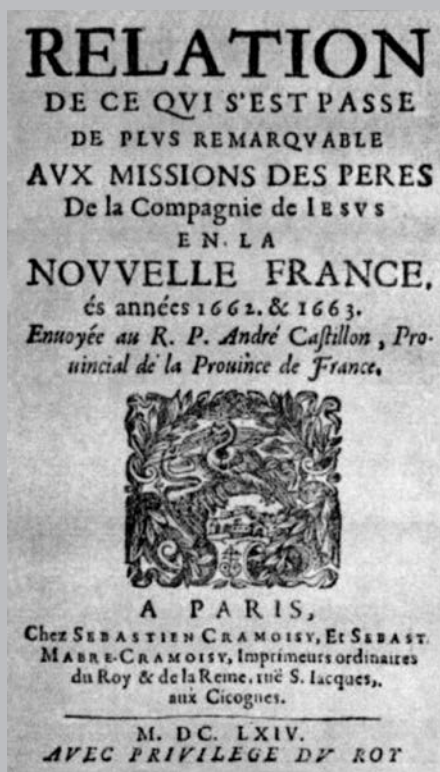
UNE ADMINISTRATION ROYALE

Louis XIV fait plus que régler le problème iroquois lorsqu'il prend les rênes du Canada. Rapatrier la colonie dans le domaine du roi lui permet de centraliser l'exercice de son pouvoir dans le royaume. L'appareil administratif de la monarchie absolutiste qu'il instaure est composé de fonctionnaires qui répondent directement de lui, exécutent ses volontés et demeurent révocables à sa discrétion.

LE « TREMBLE-TERRE »

par Maxime Morin

Le 5 février 1663, vers 17 h 30, un lourd grondement se fait entendre dans la vallée laurentienne. Des tremblements l'accompagnent et secouent pendant quelques minutes les établissements de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal. Les vastes glissements de terrain provoqués par le tremblement de terre entraînent l'effondrement de berges et le déracinement de forêts. Plusieurs bâtiments sont touchés, des cheminées s'écroulent. À Québec, les cloches sonnent d'elles-mêmes! Les habitants paniquent; les animaux s'enfuient... Des secousses ont été ressenties de Montréal jusqu'en Acadie, en passant par la Nouvelle-Angleterre. Et pourtant, les sismologues évaluent aujourd'hui que l'épicentre du séisme se situait à environ 200 kilomètres au nord-est de Québec dans la région de la baie des Ha! Ha!. Sa magnitude aurait atteint 7 sur l'échelle de Richter, confirmant que ce tremblement de terre compte parmi les plus importants jamais enregistrés en Amérique du Nord-Est. Aucun décès n'est rapporté, mais les quelque 3 000 habitants du Canada et les populations amérindiennes environnantes sont bouleversés. De nombreuses répliques sismiques troublent leur quiétude dans les mois qui suivent. Les esprits sont ébranlés, voire terrorisés, par la perspective d'assister à la fin du monde. Si on ne peut expliquer ce phé-



Page titre des *Relations des Jésuites* pour les années 1662 et 1663. Le père Jérôme Lalemant y décrit et interprète le tremblement de terre du 5 février 1663, en plus de rendre compte de ses effets prodigieux sur les comportements des colons et des Amérindiens christianisés. (Collection privée).

nomène sur des bases scientifiques à l'époque, les missionnaires qui relatent l'événement, comme le père Jérôme Lalemant, y reconnaissent l'œuvre de Dieu : « Quand Dieu parle, il se fait bien entendre, surtout quand il parle la voix

des Tonnerres ou des Terres-trembles ». Survenue en pleine période du carnaval où un relâchement général des mœurs se fait sentir chez les fidèles, la catastrophe est interprétée comme un avertissement divin contre les transgressions morales commises par les colons ou les Amérindiens. Plus encore, les missionnaires y voient une bénédiction de leur lutte contre la débauche et le commerce français de l'eau-de-vie aux Amérindiens. Combinés aux discours missionnaires, le tremblement de terre et ses répliques inattendues resserrent les mœurs des colons – pour un temps, du moins! ■

Pour en savoir plus :

Jacques Lacoursière. « 1663. Tremblement de terre ou pénitence », *Cap-aux-Diamants*, n° 82 (2005), p. 10-13.

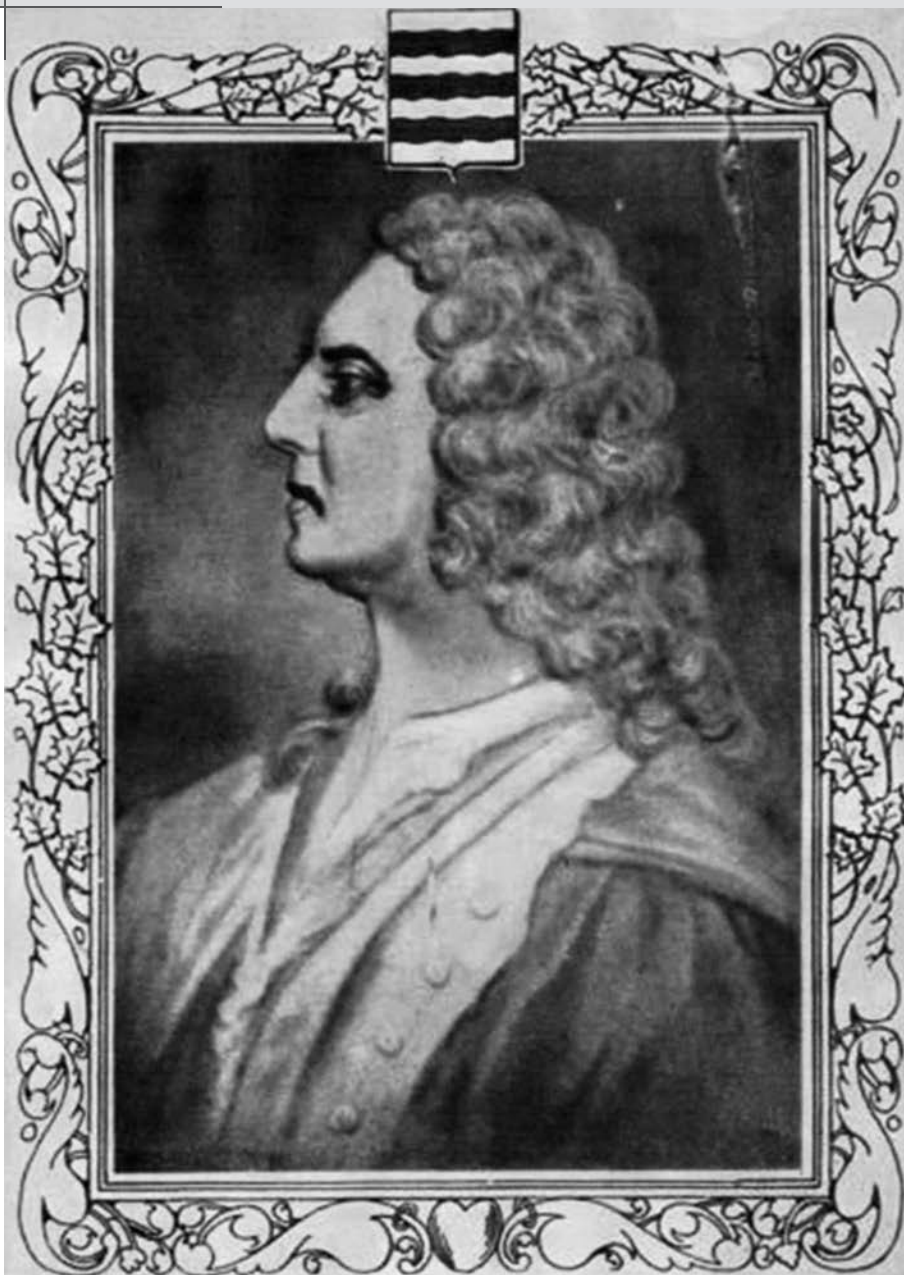
Lynn Berry. « "Le Ciel et la Terre nous ont parlé". Comment les missionnaires du Canada français de l'époque coloniale interprétèrent le tremblement de terre de 1663 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, n°s 1-2 (été-automne 2006), p. 11-35.

Hierosme Lalemant, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la Compagnie de Iesus en la Nouvelle-France és années 1662. & 1663 », dans Reuben Gold Thwaites, *The Jesuit Relations and Allied Documents, Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France 1610-1791*. Cleveland, Burrows Brothers, 1909, vol. 48, p. 58. (p. 17-179).

Les fonctions de ses principaux conseillers se précisent aussi lors des années 1660. Assumant la charge de contrôleur général des finances en 1665 et celle de secrétaire d'État de la Marine en 1669, Jean-Baptiste Colbert deviendra

responsable des affaires coloniales. La Nouvelle-France relèvera du ministère de la Marine par la suite. En 1663 cependant, le lien de subordination entre la colonie, Colbert et ce ministère reste encore à définir.

Plus encore, le roi introduit deux nouvelles institutions au Canada : le Conseil souverain et l'intendance. L'une et l'autre complètent les prérogatives du gouverneur dans l'exercice des pouvoirs civil et militaire. Le gouver-



Augustin de Saffray de Mézy, premier gouverneur de la Nouvelle-France de 1663 à 1665 (illustration du XIX^e siècle). (Section des archives de la Direction du greffe de la Ville de Montréal, Fonds Aegidius Fauteux (BM1), P1464).

neur agissait jusque-là comme chef militaire, administrateur, législateur et juge, représentant à la fois les Cent-Associés et le souverain en Nouvelle-France. En 1663, Louis XIV réduit l'étendue de ses pouvoirs.

Issu de la noblesse d'épée, le gouverneur demeure le premier représentant du roi dans la colonie. Il cumule les charges de gouverneur de la Nouvelle-France, du Canada et de Québec. La première fonction lui donnera éventuellement autorité sur les gouverneurs d'autres colonies françaises comme

celles de l'Acadie ou de Terre-Neuve; la seconde lui subordonne les gouverneurs de Montréal et de Trois-Rivières; la dernière lui confie la gestion du gouvernement de Québec.

L'administration militaire de la Nouvelle-France reste donc sous le contrôle du gouverneur qui commande les hommes de guerre. S'il décide encore des plans de campagnes et des fortifications, c'est à condition de s'entendre sur les dépenses dont la responsabilité revient désormais au Conseil souverain, puis à l'intendant.

Le gouverneur conserve son pouvoir de nomination dans la milice, mais recommande seulement les candidats aux divers postes de l'armée. Par contre, les relations extérieures avec les colonies voisines et les Amérindiens relèvent toujours de lui. Sa parole est souveraine, mais il ne doit jamais porter ombrage au prestige du roi. Enfin, l'établissement du Conseil souverain permettra au gouverneur de garder, du moins en partie, ses pouvoirs en matière de réglementation et de justice.

La composition du Conseil souverain qui est introduit en septembre 1663 est fixée par le roi. Souverain de nom, mais toujours tributaire du roi, le Conseil souverain place dorénavant le gouverneur Saffray de Mézy sur un pied d'égalité avec celui qui avait contribué à sa nomination, M^{gr} de Laval. Ceux-ci choisissent conjointement cinq conseillers qui y siègent un an. Un procureur général et un greffier s'y ajoutent. Au départ, le roi y délègue aussi le commissaire Louis Gaudais-Dupont pour suivre les progrès du Conseil. Un syndic élu parmi les habitants de Québec y sera également admis comme consultant à partir de 1664.

Toujours responsable d'administrer la traite, le Conseil voit ses attributions devenir plus vastes. En l'absence de l'intendant Louis Robert de Fortel demeuré sur le vieux continent après sa nomination, en mars 1663, le roi accorde au Conseil souverain des pouvoirs liés à l'intendance : juger toutes les causes civiles et criminelles, régler les affaires de police et contrôler les dépenses. Le Conseil enregistre également les ordonnances, les édits et les déclarations du roi pour leur donner force de loi.

L'introduction de l'intendance au Canada diminue de nouveau l'autorité du gouverneur et du Conseil souverain. Issus de la noblesse de robe et nommés dans chaque province française, les intendants transmettent les ordres du roi, les appliquent et rendent compte de leur administration, contribuant à la centralisation du pouvoir royal.

NOUVEAU



WWW.CAPAUxDIAMANTS.ORG

**À VOS SOURIS!
VISITEZ
LE NOUVEAU
SITE WEB !**

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX-DIAMANTS

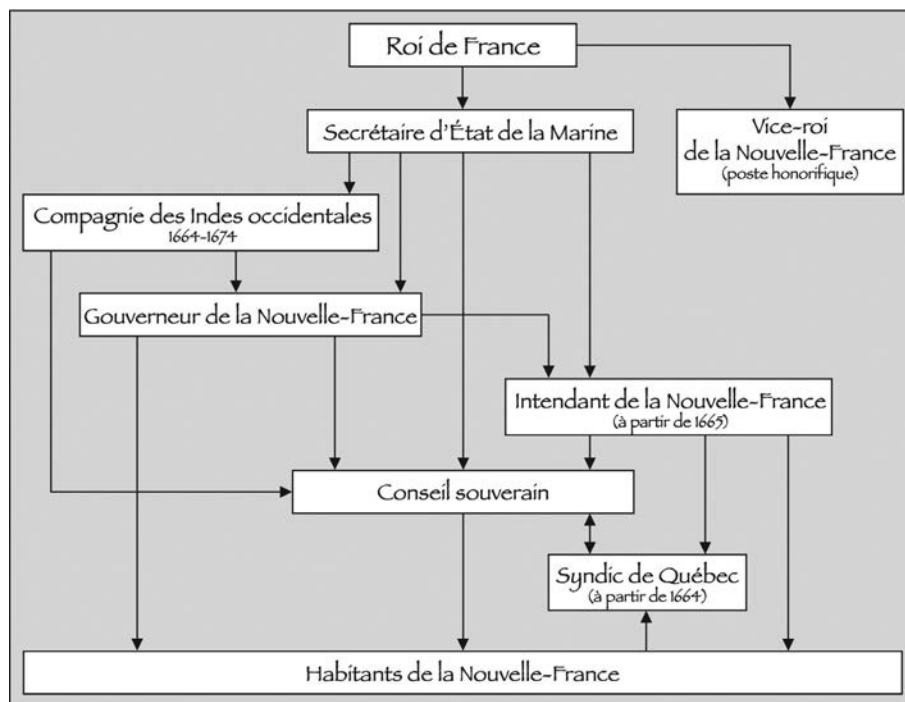


Schéma de l'administration coloniale française. (Auteur : Maxime Morin).

Jean Talon est le premier à assumer véritablement les fonctions d'intendant de justice, police et finances à partir de 1665. Même s'il n'a pas préséance sur le gouverneur et sur l'évêque, l'intendant devient le fonctionnaire le plus influent de la colonie. C'est lui qui rend justice au nom du roi. Il promulgue les ordonnances, veille à l'application des lois et préside les séances du Conseil souverain. Administrateur de la police, il s'occupe des affaires intérieures telles la sécurité publique, la voirie, l'hygiène et la santé. Intendant des finances, il administre le budget et les dépenses, fixe l'imposition, le cours des monnaies et les prix, régleme le commerce et les métiers, puis oriente le développement des pêcheries, de l'agriculture, de l'industrie et de la colonisation.

Le bon fonctionnement de ce gouvernement royal implique une collaboration étroite entre le gouverneur et l'intendant dans la gestion des dépenses militaires, la conduite du Conseil souverain, la rédaction de rapports au roi ou la concession de seigneuries pour ne donner que ces exemples. Même si cette coopération nécessaire laisse souvent

place à des luttes de pouvoir, l'appareil administratif instauré par Louis XIV résiste à l'épreuve du temps. La Nouvelle-France sera cependant cédée en fief seigneurial à la Compagnie des Indes occidentales dès 1664. Toutefois, les institutions introduites sous la période de la colonie royale y demeureront jusqu'à la Conquête.

L'an 1663 constitue un véritable pivot pour la Nouvelle-France. Le temps d'une année, Louis XIV tourne son regard vers sa colonie en détresse. De nouvelles ressources militaires et l'introduction d'un gouvernement royal vont lui insuffler un nouvel élan. ■

Maxime Morin est candidat au doctorat en histoire à l'Université Laval.

Pour en savoir plus :

Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre. *Québec : Quatre siècles d'une capitale*. Québec, Les Publications du Québec et l'Assemblée nationale du Québec, 2008, 692 p.

Marcel Trudel. *Histoire de la Nouvelle-France. Vol. 4 : la seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales, 1663-1674*. Montréal, Fides, 1997, 894 p.

LE CONSEIL SOUVERAIN L'ÉCHO DE LA JUSTICE ROYALE

par Marie-Eve Ouellet

L'année 1663 est marquée par la démission forcée de la Compagnie des Cent-Associés et par l'annexion de la colonie au domaine du roi, lequel se rend ainsi responsable de son administration. Avec la prise de pouvoir personnelle de Louis XIV, la colonie se dote d'institutions qui assureront le contrôle direct de la monarchie. Dans la France d'Ancien Régime, la justice est l'expression fondamentale de la souveraineté du roi. Pas étonnant donc que les institutions judiciaires de la colonie soient parmi les premières réformées par le jeune Louis XIV!

Source de toute justice, le roi a non seulement le pouvoir, mais le devoir suprême d'assurer bonne justice à ses sujets, soit en jugeant lui-même ou en faisant juger par d'autres. À cet effet, le roi délègue son pouvoir à des cours ordinaires, extraordinaires ou encore souveraines, c'est-à-dire jugeant en dernier ressort. La séparation que notre société contemporaine établit entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire n'existe pas pour l'Ancien Régime. La justice déléguée n'est pas un pouvoir distinct du roi, car sa souveraineté est indivisible : les cours et les officiers de justice tiennent leur fonction du roi, qui peut à tout moment modifier les règles de compétences, casser le jugement d'une cour ou la dessaisir d'une cause pour la juger lui-même.

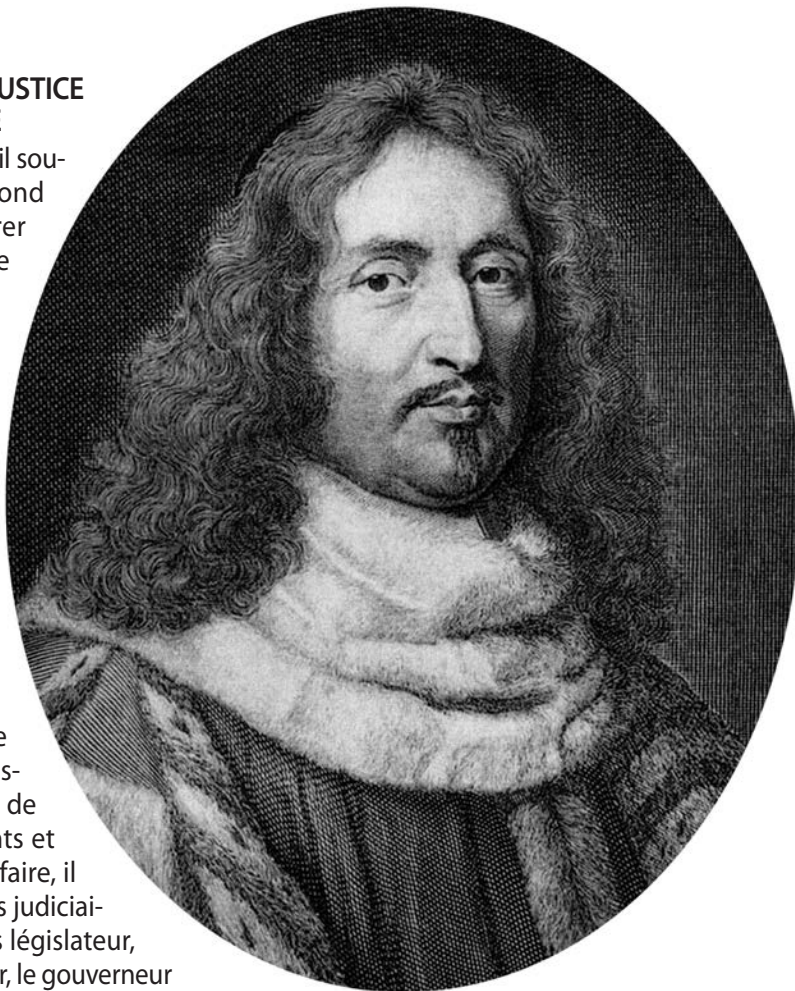
L'évolution des pouvoirs du Conseil souverain témoigne de l'ambiguïté des rapports entre justice et politique à cette époque et montre la volonté de la monarchie absolue de contrôler la magistrature, le roi ayant sans doute mieux réussi en Nouvelle-France qu'ailleurs.

UNE COUR DE JUSTICE COLONIALE

La création du Conseil souverain, en 1663, répond au besoin d'améliorer le système judiciaire colonial. Les dernières années du règne de la Compagnie des Cent-Associés avaient été marquées par un climat d'instabilité politique et des critiques envers la justice du gouverneur Pierre Dubois Davaugour. Car avant 1663, c'était au gouverneur que revenait la tâche d'assurer le bon ordre et de protéger les habitants et le territoire. Pour ce faire, il disposait de pouvoirs judiciaires étendus : à la fois législateur, juge et administrateur, le gouverneur avait l'autorité de faire des ordonnances et de juger lui-même les contrevenants. En l'absence de cour souveraine, c'était devant le gouverneur que les justiciables devaient faire appel s'ils contestaient le jugement des tribunaux de première instance comme les cours seigneuriales.

Le Conseil souverain est avant tout un tribunal d'appel en matière civile et criminelle. L'édit royal de création du Conseil souverain d'avril 1663 stipule que :

« Le Conseil connaîtra de toutes causes civiles et criminelles pour juger



Portrait de Guillaume de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris de 1658 à 1677. Non daté (1669-1707), gravé par Gérard Edelinck, d'après Nanteuil. (www.culture.gouv.fr/public/mistral/).

souverainement et en dernier ressort selon les lois et ordonnances de notre royaume et y procéder autant qu'il se pourra en la forme et manière qui se pratique et se garde en notre cour de Parlement de Paris. »

Le Conseil souverain du Canada relève du Parlement de Paris, lui-même un tribunal de dernier ressort. La juridiction

du Parlement de Paris englobe également tous les conseils souverains de France métropolitaine. En effet, tandis que les provinces anciennement rattachées au royaume (ex. : Bourgogne, Bretagne) accueillent des parlements, ce sont plutôt des conseils souverains qui sont créés dans les colonies et les provinces récemment conquises situées à la périphérie du royaume (ex. : Alsace, Corse). D'autres conseils souverains siègeront à Saint-Domingue, à l'île Royale et en Louisiane. L'instauration d'un Conseil souverain à Québec, en 1663, n'est donc pas un geste isolé, mais plutôt en conformité avec l'organisation générale des tribunaux du royaume.

Basé à Québec, le Conseil souverain est chargé d'implanter la justice royale dans les deux autres villes de la colonie en y créant des tribunaux de première instance. Dès l'automne 1663, une juridiction royale est établie aux Trois-Rivières, tandis qu'à Montréal, le Conseil souverain implante une Sénéchaussée royale. Au début des années 1660, les causes sont donc jugées localement et portées en appel au Conseil souverain, sauf pour les habitants de Québec qui s'adresseront directement au Conseil jusqu'à la création de la Prévôté, en 1667.

Les tâches dévolues au Conseil souverain réduisent d'autant les prérogatives judiciaires du gouverneur général. Après 1663, ce sont surtout les affaires militaires et la diplomatie qui occupent le gouverneur, qui n'en demeure pas moins au premier rang de la hiérarchie coloniale en tant que représentant personnel du roi.

Comme tout tribunal à l'époque, le Conseil souverain du Canada comporte deux types de magistrats : les présidents et conseillers dont la tâche consiste à instruire les affaires et de les juger, ainsi que le parquet des gens du roi, représenté par le procureur général chargé de défendre les intérêts de la couronne. Le procureur général joue un rôle central, puisque c'est lui qui ouvre la poursuite. Le premier président du Conseil dirige les délibérations. Les décisions du

Conseil souverain prennent la forme d'arrêts, c'est-à-dire de jugements contre lesquels on ne peut se pourvoir en appel, sauf bien sûr au Conseil du roi. Ces décisions sont consignées dans les registres de la cour et envoyées aux parties concernées. Classées, elles forment la jurisprudence. À cet égard, le greffier est essentiel à la bonne marche du Conseil, puisqu'il se charge de recevoir et d'expédier les jugements et d'en conserver le dépôt.

À sa création, en 1663, le Conseil souverain comptait cinq conseillers. Au fil des décennies et de l'augmentation des causes, le nombre de conseillers s'accroîtra, sans jamais dépasser toutefois une douzaine. Durant tout le Régime français, le

poste de conseiller au Conseil souverain demeure prestigieux et convoité par l'élite coloniale, qui y trouve une façon de s'illustrer au service du roi.

LES POUVOIRS POLITIQUES DU CONSEIL

La spécificité des conseils souverains des colonies est qu'en plus des magistrats, les séances réunissaient le gouverneur, l'intendant et l'évêque et parfois des représentants des compagnies de commerce. Mais faute d'intendant dans la colonie avant 1665, les premières années du Conseil souverain du Canada sont marquées par des querelles de préséance entre le gouverneur et l'évêque qui se disputent la première place et le



Portrait du jeune Louis XIV, en 1661, par Charles Le Brun (1619-1690). (Palais de Versailles, France).



Charles Walter Simpson. *La création du Conseil souverain en Nouvelle-France en 1663.* (Bibliothèque et Archives Canada, C-013950).

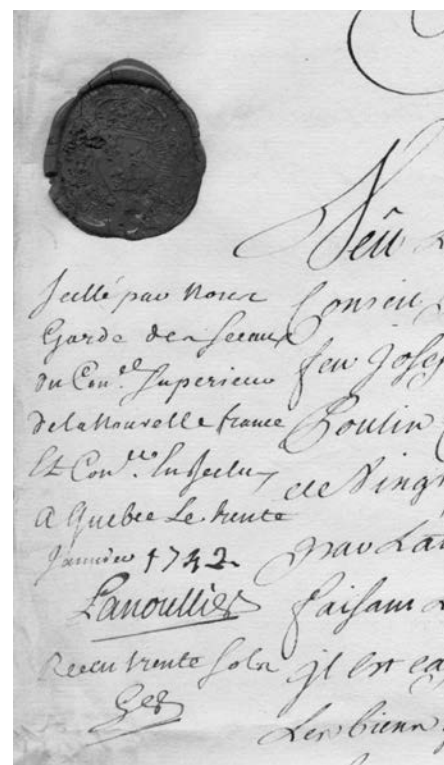
pouvoir de nomination des conseillers. Le rôle de chacun sera finalement réglé en 1666 : le gouverneur conserve la première place, suivi de l'évêque qui reçoit le titre de « conseiller perpétuel », mais n'aura plus voix au chapitre dans la nomination des conseillers. L'intendant récolte la troisième place, ce qui ne doit pas nous tromper sur son pouvoir réel, car l'intendant est le véritable chef de la justice coloniale. Après 1680, c'est d'ailleurs l'intendant qui assume officiellement la présidence du Conseil souverain, c'est-à-dire qu'il demande les avis, recueille les voix et prononce les arrêts. En plus des décisions particulières liées à chaque affaire, les cours souveraines s'associaient au travail réglementaire de la monarchie en prenant des décisions d'intérêt local que l'on appelait des arrêts de règlement. Dans leur essence,

ces arrêts devaient combler les lacunes de la législation royale dans l'étendue du ressort de la cour. À sa création, en 1663, le Conseil souverain du Canada possède ainsi des pouvoirs étendus en matière de police et de finances. Il lui incombe de réglementer les affaires de police générale et municipale, incluant par exemple la sécurité publique, l'entretien et l'approvisionnement des villes. Ce pouvoir lui est rapidement retiré, car dès 1665, le Conseil doit partager avec le gouverneur et l'intendant le pouvoir de rédiger les règlements de police. En 1675, l'intendant obtient le pouvoir de les faire seul, puis à partir de 1724, la réglementation en matière de police devient sa compétence exclusive. De même, en matière de finances, le Conseil contrôle à l'origine la dépense des deniers publics, mais perd ce pou-

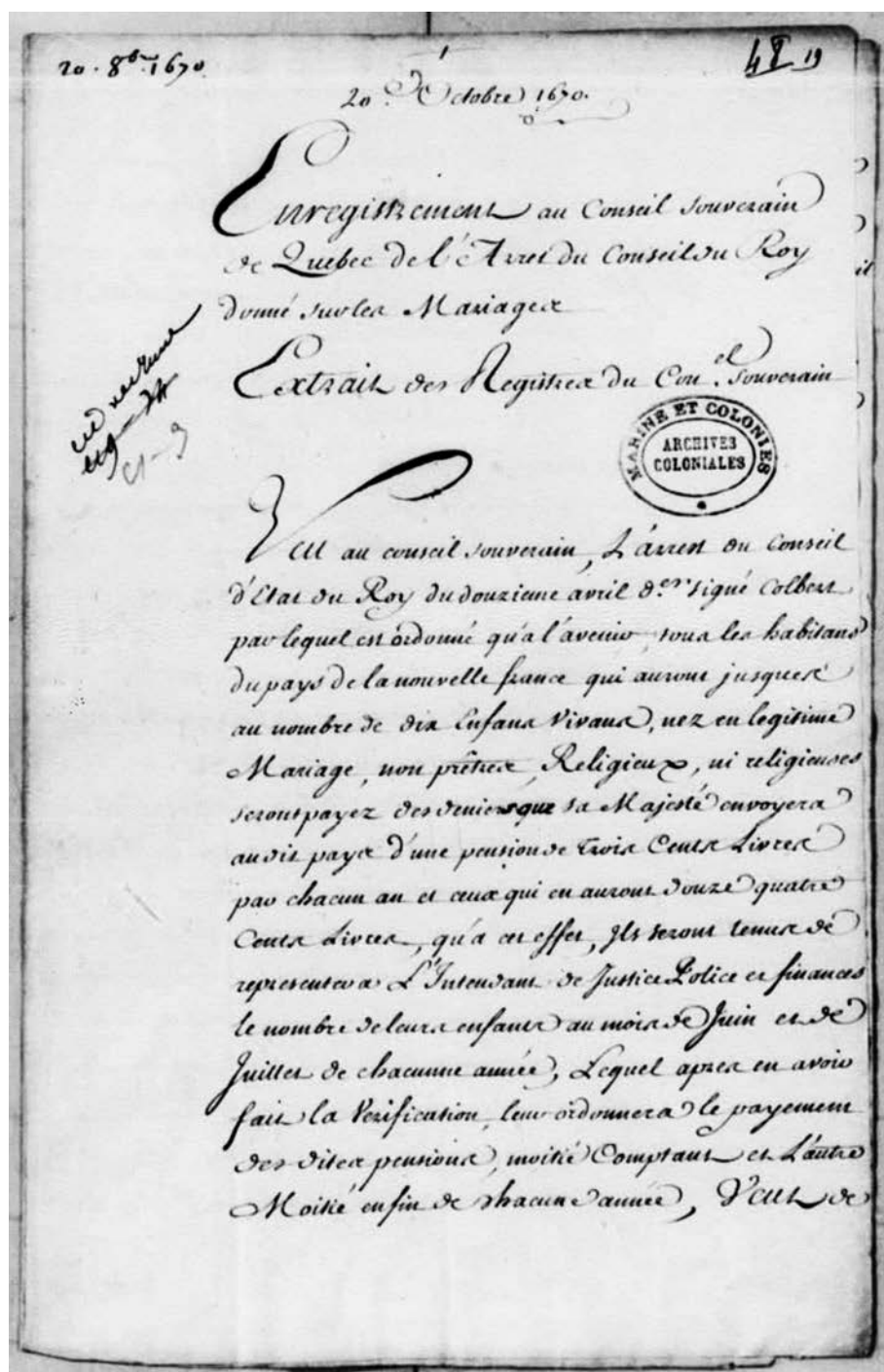
voir après 1665. La question des finances demeure par la suite une compétence exclusive des intendants.

Le fonctionnement du Conseil souverain de la Nouvelle-France s'apparente à celui des parlements de France. Contrairement au Parlement anglais, dont le rôle est législatif, le Parlement français d'Ancien Régime a un rôle essentiellement judiciaire et, en principe, il ne participe pas à la législation. En pratique, cependant, les parlements et les cours souveraines ont une influence sur la réglementation par le biais de l'enregistrement des actes royaux et du droit de remontrance.

L'enregistrement est un acte qui officialise une décision et son application. Pour avoir force de loi, une ordonnance, un édit ou une déclaration royale doivent être publiés à l'audience du parlement et transcrits dans des registres spéciaux (*enregistrement*). Les conseillers du parlement en vérifient alors la légalité et l'équité et s'ils ont des critiques à formuler, ils peuvent adresser leurs



Sceau du Conseil souverain, 30 janvier 1742.
(CA ANQ-Q TL5/6. Collection Pièces judiciaires et notariales, dossier 1280).



Extrait des Registres du Conseil souverain. « Arrêt du Conseil souverain de Québec – il ordonne que l'arrêt concernant les mariages et les familles nombreuses soit enregistré au registre dudit Conseil et affiché par toutes les juridictions de la Nouvelle-France ». (BAC c11a, vol. 3, fol. 143-144v, 20 octobre 1670).

remontrances au roi. La signification de l'enregistrement est au cœur des relations parfois houleuses entre les cours souveraines et le pouvoir royal : tandis que le roi voit l'enregistrement comme une simple vérification technique et une consignation aux registres,

les magistrats des cours se considèrent comme des juges de la politique royale qui doivent consentir à la législation. Dans ce contexte, l'enregistrement des actes royaux devient une arme politique, même s'il faut préciser que seule une minorité des lois envoyées aux cours

génère des situations conflictuelles. Par exemple, l'enregistrement de l'ordonnance d'avril 1667 encadrant la procédure civile est l'occasion pour le Conseil souverain de formuler des remontrances à propos des délais de procédure (assignation, ajournement, instance, enquête, etc.) fixés par l'ordonnance. Le Conseil revendique d'aménager lui-même les délais accordés en tenant compte de l'éloignement de la colonie et des difficultés de déplacement pour les magistrats et les justiciables, notamment en raison des glaces qui bloquent le Saint-Laurent six mois par année. Ce souhait est exaucé par le roi, qui accorde par édit que le Conseil pourra attribuer les délais de procédure qu'il juge à propos et qu'en raison de l'éloignement de la colonie, le Conseil souverain aura un an pour faire ses remontrances.

Ce pouvoir est cependant de courte durée, puisque dès 1673, une déclaration royale retire aux parlements la possibilité de faire des remontrances avant l'enregistrement des ordonnances : le Conseil souverain perd ainsi sa fonction d'examen de la législation et n'a plus le choix de l'enregistrer et d'en faire l'application. La volonté du pouvoir royal d'affaiblir le pouvoir politique du Conseil souverain se confirme en 1702 alors qu'il est renommé « Conseil supérieur » : le Conseil perd alors ses prérogatives sur l'enregistrement des ordonnances, n'étant désormais autorisé à les enregistrer qu'après avoir reçu la permission du gouverneur ou de l'intendant.

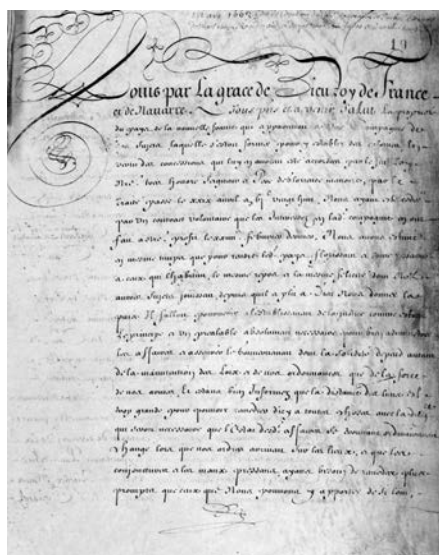
Bref, alors qu'au XVII^e siècle le Conseil souverain avait une influence certaine sur la politique coloniale, au siècle suivant, il est davantage confiné au rôle d'exécutant des décisions du gouverneur et de l'intendant.

LE CONSEIL AU SERVICE DES JUSTICIAIBLES

La diminution des prérogatives du Conseil souverain en matière de police et d'enregistrement ne doit pas éclipser le rôle fondamental qu'il a joué tout au long de la période coloniale en tant

que cour d'appel civile et criminelle. Les recherches récentes convergent d'ailleurs pour montrer l'accessibilité et la diversité des mécanismes de résolution de conflit à l'époque coloniale. Dans ce portrait, le recours au Conseil souverain, bien qu'exceptionnel et occasionnant des frais de représentation et de déplacement, apparaît étonnamment accessible pour une grande variété de justiciables. Parmi les appelants, ce sont les citadins et les marchands qui dominent, mais on retrouve aussi un grand nombre d'artisans et de paysans, ces derniers se faisant généralement représenter par un praticien de Québec. Les causes présentées au Conseil touchent principalement les relations d'affaires (contrats, dettes, marchandises) et les litiges contre la propriété (donations, arpentage, baux, biens meubles), mais la cour juge également quantité d'affaires de famille

(succession, contrat de mariage) et de conflits entre personnes (atteinte à l'honneur, violence, abus de pouvoir). Si la population n'hésite pas à recourir



Édit du roi établissant un Conseil souverain à Québec, mars 1663. (FR CAOM COL C11A 2 fol. 19-21v).

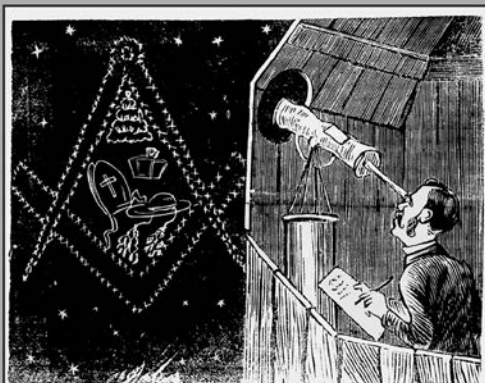
au Conseil, sa justice ne donne pas toujours satisfaction pour autant. Les appels sont majoritairement rejetés et il est rare que le Conseil invalide un jugement d'un tribunal inférieur. Que ce soit au Conseil souverain ou dans les juridictions inférieures, le recrutement de juges et de procureurs qualifiés demeurera toujours un défi pour le maintien d'une justice de qualité. L'espace qu'occupe cette question dans la correspondance des intendants met d'ailleurs en lumière la véritable place de la justice, qui est au cœur des relations entre gouvernants et gouvernés dans la société coloniale. ■

Marie-Eve Ouellet complète un doctorat en histoire à l'Université de Montréal et l'Université Rennes 2 (France). Ses recherches portent sur la comparaison des pratiques des intendants du Canada, de la Bretagne et de Tours au XVIII^e siècle.

Baudouin Burger

L'Église et la Franc-Maçonnerie au Québec

Deux ou trois histoires à la fin du XIX^e siècle sur
la lutte des ultracatholiques contre les hommes abominables



À QUÉBEC.

M. Tardivel, dans son observatoire, voit toutes les étoiles dans la constellation du compas et de l'équerre.

Louise Couture
éditrice

APHCQ

Association des professeures et des professeurs d'histoire
des collèges du Québec

Un regroupement de
professeures et professeurs
d'institutions de niveau collégial publiques et privées,
francophones et anglophones,
qui contribue au rayonnement de l'histoire
dans leurs milieux.

Pour information: Jean-Louis Vallée

(418) 248-7164 poste 117 ■ jlvallée@cec.montmagny.qc.ca

Archives du Séminaire de Nicolet

... témoins de notre histoire...

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h
de 13 h à 16 h 30



900, boul. Louis-Fréchette, bureau 110, Nicolet J3T 1V5
Téléphone : (819) 293-4838 Télécopieur : (819) 293-4543
Courriel électronique : seminairedenicolet@sogetel.net
Site internet : www.archives-seminaire-nicolet.qc.ca
Centre régional d'archives privées agréé

LOUIS XIV ENTRE ABSOLUTISME ET COOPÉRATION

par Michel De Waele

Le 9 mars 1661, deux ans avant la création du Conseil souverain de la Nouvelle France, le cardinal Jules Mazarin, principal ministre de Louis XIV depuis sa montée sur le trône en 1643, meurt au château de Vincennes. Cette disparition amène le jeune roi, alors âgé de 22 ans, à annoncer aux membres de son Conseil qu'il entend dorénavant se passer de principal ministre afin de gouverner seul. Dans ses mémoires, le secrétaire d'État Loménie de Brienne rappelle les paroles alors prononcées par le souverain : « jusqu'à présent j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par feu M. le cardinal; il est temps que je les gouverne moi-même. » Ainsi commence ce que les historiens ont appelé le règne personnel de Louis XIV, qui l'aurait vu instaurer en France l'absolutisme royal. « Jamais aucun prince ne fut moins gouverné », dira de lui le chroniqueur et historien Primi Visconti qui ajoute que « si on veut quelque chose, il faut s'adresser directement à lui et non à d'autres. »

En s'exprimant ainsi, Visconti traduit une volonté certaine de Louis XIV qui ne reconnaît personne de supérieur à lui sur cette terre. En 1700, il écrit un mémoire pour son petit-fils, Philippe V, au moment où celui-ci part pour Madrid prendre possession du royaume d'Espagne. Il lui recommande alors les choses suivantes : « ne vous laissez pas gouverner; soyez le maître; n'ayez jamais de favoris ni de premier ministre; écoutez, consultez votre Conseil, mais décidez : Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires tant que vous aurez de bonnes intentions. » Cette volonté s'est traduite par

une réorganisation du gouvernement royal après 1661 et par une reprise en main de certains secteurs de l'activité étatique qui avaient été laissés sous la responsabilité de tierces parties jusque-là. La création du Conseil souverain s'inscrit dans cette volonté. Celle-ci s'est également manifestée par la mise sur pied d'une opération de fabrication identitaire, brillamment exposée par Peter Burke, qui mobilise entre autres peintres, sculpteurs, architectes et écrivains. Ces artistes, réunis dans le cadre de Versailles, participent à l'édification du « monument » Louis XIV dont la légende perdure jusqu'à aujourd'hui.

Le prestige royal est un instrument brillamment mis à profit par Jean-Baptiste Colbert tout d'abord et par François Michel Le Tellier, marquis de Louvois, par la suite. Colbert occupe de nombreuses fonctions qui lui permettent de fabriquer littéralement la réputation du roi entre 1661 et 1683 : il supervise les bâtiments royaux, l'Académie de peinture et de sculpture, l'Académie de France à Rome, l'Académie d'architecture, l'Imprimerie royale. De plus, Louis XIV renforce la censure tout en œuvrant à la mise en place d'un mécénat d'État qui profitera à bien des créateurs comme Molière, Jean Racine ou Jean-Baptiste Lully. Tous ces talents sont mobilisés pour projeter l'image d'un roi glorieux, victorieux



Louis XIV (1643-1715), écu (argent) au buste juvénile, frappé à Bayonne, en 1663. (Collection privée).

tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son royaume, absolu, et régissant d'une main ferme le moindre détail de la vie de ses sujets.

Louis XIV est ainsi devenu au fil des années le prototype du monarque absolu, en contrôle de l'ensemble de son royaume, enfermant sa noblesse dans la prison dorée que sera le château de Versailles, et préparant l'arrivée au pouvoir de la « vile bourgeoisie » sur laquelle il se serait appuyé pour gouverner le royaume. Longtemps, dans l'historiographie de la Nouvelle-France, cette image s'est traduite dans le combat qui aurait opposé le gouverneur, représentant de la noblesse, à l'intendant, champion de la bourgeoisie, confrontation provoquée par la création du Conseil souverain qui aurait tourné à l'avantage de l'intendant. La réalité est évidemment

plus complexe. Louis XIV hérite d'un royaume dont le gouvernement s'est lentement forgé au fil des siècles pour devenir un système politique équilibré, basé sur la coopération, voire le consensus, entre les élites et le souverain, qui cherche à répondre aux besoins de l'État et à assurer son développement. La poursuite de ces objectifs, au début du gouvernement personnel de Louis XIV, est facilitée par le calme qui règne dans le royaume et qui permet, dès la décennie 1650 sous l'impulsion du surintendant des finances Nicolas Fouquet, de jeter les bases d'un certain développement économique. La jeunesse du roi a été marquée, entre 1648 et 1652, par un épisode de troubles civils connu sous le nom de Frondes. Le roi, alors mineur, voit des grands nobles se disputer la place de principal conseiller du souverain. Ces conflits sont attisés par l'Espagne, contre qui la France est alors en guerre. Les Frondes se terminent en 1652, alors que le gouvernement royal pratique une politique de réconciliation nationale qui cherche non pas à punir ceux qui se sont révoltés contre lui, mais plutôt à les unir à une destinée nationale qui leur sera profitable. Louis II de Bourbon, prince de Condé, chef des frondeurs, refuse tout d'abord cette offre de renouer les liens avec l'autorité monarchique et décide plutôt de continuer la lutte dans les rangs espagnols. Il rentre en grâce en 1659, alors que le traité des Pyrénées réinstaura la paix entre Paris et Madrid. Sa coopération avec le pouvoir royal lui permettra, en trois décennies, de multiplier ses revenus par 100! L'enrichissement de Condé témoigne des liens étroits qui unissent l'État royal et la noblesse française sous Louis XIV. Premier noble de son royaume, le monarque ne peut s'attaquer à un ordre auquel il appartient. Il participe d'une culture séculaire qui s'articule autour d'un idéal collectif fait de répulsion pour le caractère aliénant du travail ordinaire et de fascination



La Galerie de l'hostel royal des Gobelins, vers 1665, gravure de Sébastien Le Clerc. (Collection privée).

pour le privilège du loisir. Bien différent de l'oisiveté, le loisir permet aux nobles de pratiquer des activités considérées comme valorisantes : la guerre, la chasse (passe-temps préféré du roi qui s'y adonne trois fois par semaine), le jeu, la danse, la culture de l'esprit, la mise en valeur des domaines. La cour qui gravite autour du roi est remplie de nobles qui partagent un mode de vie destiné à mettre en valeur les vertus aristocratiques, une des plus importantes d'entre elles étant de bien

conseiller le souverain. Les nobles exercent cette fonction depuis des siècles mais, à partir de 1661, celle-ci va prendre un nouveau visage.

Une des limites les plus importantes de l'autorité du souverain se voit dans l'obligation qu'il a de prendre conseil avant de rendre une décision. Le roi se doit d'être juste et bon et de respecter les coutumes ancestrales du royaume. Certains de ses conseillers se donnent comme fonction de lui rappeler ces devoirs, auquel Louis XIV tient. Nous avons d'ailleurs vu que, en 1700, Louis XIV recommande fortement à son petit-fils d'écouter son Conseil avant de trancher. En 1661, le Roi-Soleil réorganise ses conseils afin de les rendre plus efficaces. Certains individus qui y siégeaient en raison de leur proximité avec le roi (sa mère, les princes de son sang, certains officiers) sont écartés du conseil d'en haut, véritable conseil d'État, au profit des ministres et secrétaires d'État.

Mais les nobles ne perdent pas pour autant leur influence à la cour et dans le gouvernement. Ils font partie des fidèles des ministres et secrétaires d'État et, ainsi, pèsent sur les décisions prises en conseil. L'importance de ceux-ci fait du gouvernement royal, pour reprendre les mots d'Emmanuel Le Roy Ladurie, « une espèce de roi collectif, éclaté, démultiplié en groupes de discussion, voire de décision. »

Les nobles ont également un rôle central à jouer dans les provinces où ils sont les



Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), gravure Robert Nanteuil, d'après un tableau de Philippe de Champaigne, 1662. (Collection privée).

premiers agents du pouvoir royal. La vie politique du temps est faite d'un va-et-vient continu entre le roi et ceux qui se trouvent à ses côtés, entre le gouvernement et les provinces afin de gouverner le royaume dont la taille même représente un défi immense. Il faut, de Paris, de huit à dix jours pour atteindre Lyon, de seize à vingt pour rejoindre Marseille. L'urgence de la situation demande, bien souvent, que les décisions soient prises sur place, sans recourir à l'opinion royale. Tout finit par remonter vers le roi, mais ce dernier est incapable de gouverner seul un État en expansion.

Une tradition historiographique tenace soutient que l'État, en remplaçant les gouverneurs provinciaux et les officiers (des fonctionnaires vénaux qui étaient généralement propriétaires de leur charge) par des intendants et des commissaires non vénaux, avait affaibli les premiers, souvent issus de la noblesse, au profit des seconds tirés des rangs de la bourgeoisie. Mais Louis XIV n'a à sa disposition que quelque 300 commissaires à temps plein et de 30 à 35 intendants contre quelque 45 000 officiers vénaux. Le roi ne peut gouverner son royaume sans la coopération de ces individus qui gèrent sa justice, ses finances, son armée.



Sceau de la Compagnie française des Indes occidentales (1664-1674). (Collection privée).

Cette coopération nécessaire se voit particulièrement bien en matière de finances. Celles-ci, au début du règne personnel de Louis XIV, sont dirigées par Jean-Baptiste Colbert. Ce dernier hérite d'un système « fisco-financier » datant de la deuxième moitié du XVI^e siècle, qui a fini par s'imposer dans les années 1630, plus particulièrement en 1635, date de l'intervention directe de la France dans la guerre de Trente Ans. Louis XIII et Richelieu ayant besoin de sommes importantes pour payer les dépenses relatives à la guerre, ils se tournent vers des financiers qui s'engagent à avancer au Trésor une somme fixée d'avance, somme qu'ils récupè-

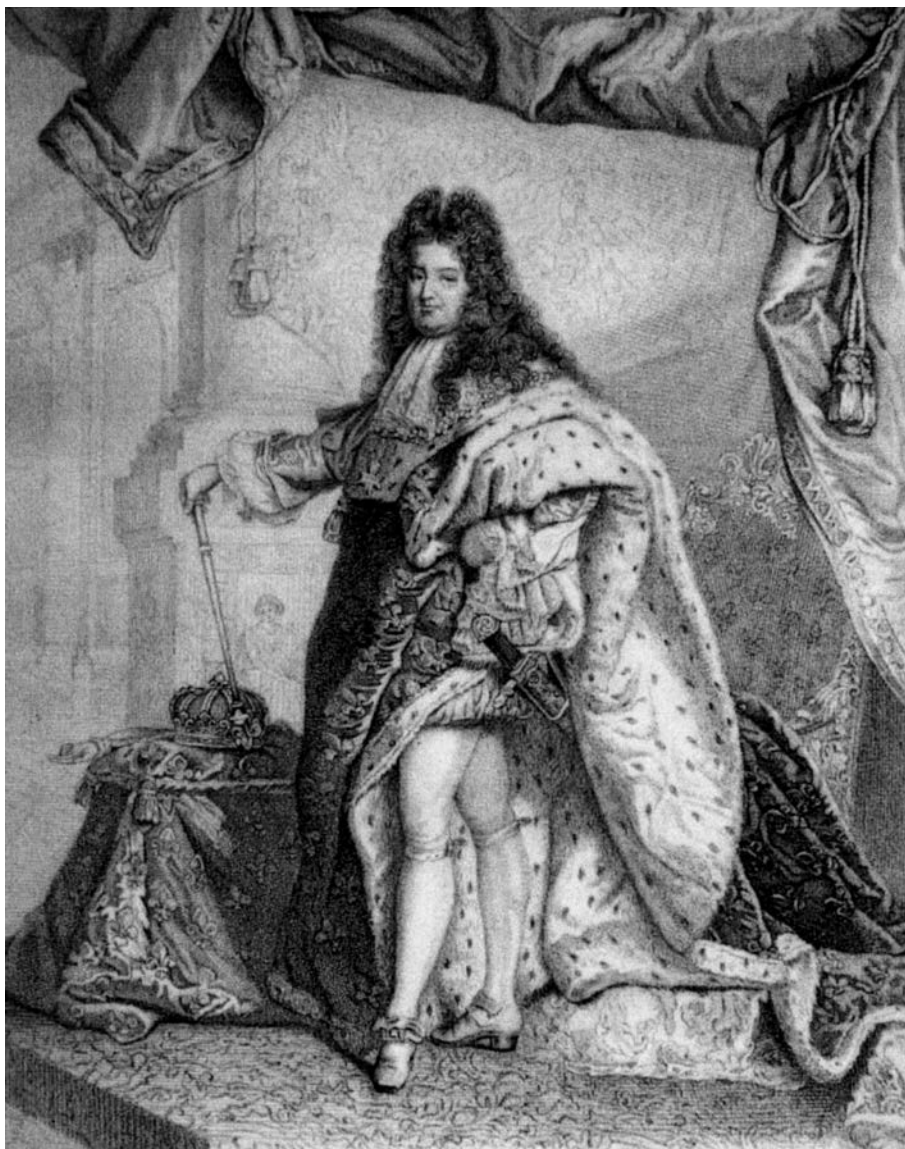
rent, augmentée d'un fort intérêt, en prélevant eux-mêmes les rentrées fiscales. Incapables d'avancer les centaines de millions de livres réclamés par le roi, les financiers créent des « partis » composés de bourgeois, de nobles, et même de gens d'Église, qui investissent leur argent dans ce système en retour de profits souvent énormes. Ici aussi, la coopération entre le pouvoir royal et les élites françaises est manifeste.

L'impôt direct ainsi prélevé repose presque uniquement sur les épaules de la paysannerie. En effet, la société française du temps s'articule autour des privilèges dont profitent les nobles et, dans une moindre mesure, les ecclésiastiques et la bourgeoisie urbaine. Louis XIV, comme tous les rois de France, doit respecter les différents privilèges que ses prédécesseurs ont accordés à des membres du corps social. Ainsi, si les nobles, les hommes d'Église ou les bourgeois d'une ville profitent d'une exemption fiscale, le souverain ne peut arbitrairement ordonner la levée d'un impôt sur leurs richesses. Pour récolter l'argent dont il a besoin, le souverain doit négocier avec les uns et les autres, et faire nécessairement des compromis. Colbert et Louis XIV ne se fient toutefois pas que sur l'impôt direct pour réduire les dettes et le déficit de l'État dont ils ont hérité. En fait, ils cherchent à diminuer le poids de l'impôt direct dans le budget du royaume au profit de l'impôt indirect. Ils s'efforcent également de contrôler le commerce avec l'étranger en établissant des tarifs douaniers visant à protéger l'économie française. Ils essaient aussi de développer l'économie nationale en créant des manufactures royales, comme celle de Saint-Gobain qui se spécialise dans la fabrication de miroirs ou celle des Gobelins qui produit des meubles et des tapisseries, et des compagnies de commerce chargées de développer les liens avec les colonies. Malgré les échecs qu'avait connus Richelieu avec les compagnies commerciales et maritimes qu'il avait mises sur pied, Louis XIV et Colbert fondent entre



44. LOUIS XIV (1643-1715). Versailles construit par Louis XIV.

Document promotionnel du chocolat Guérin-Boutron, vers 1900. « N° 44 Louis XIV (1643-1715). Versailles construit par Louis XIV ». (Collection privée).



Louis XIV, le Roi-Soleil, monarque absolu et de droit divin, gravure sur acier de Gaitle. (Collection privée).

autres la Compagnie des Indes occidentales en 1662 et la Compagnie des Indes orientales en 1664. L'appui donné par le gouvernement à ces compagnies n'est pas négligeable. Il est prévu de fournir 6 millions de livres à la Compagnie des Indes orientales dont le principal entrepôt devait être créé à Madagascar. Toutefois, les circonstances du temps empêchent le gouvernement royal d'appuyer autant qu'il l'aurait voulu ces initiatives. Entre autres, la France s'enfonce progressivement dans une spirale guerrière qui, à terme, verra l'ensemble des nations européennes se liguer contre elle. Les hostilités se déroulant tant sur

terre que sur mer, le trésor royal doit équiper et maintenir en état de combattre des forces militaires qui lui coûtent de plus en plus cher. En 1673, un an après le début de la guerre de Hollande, Colbert avoue ne pas être en mesure de « donner assistance au Canada cette année », l'entretien de 200 000 soldats et de 100 vaisseaux pesant trop sur les finances royales. La France sera capable de faire face à ses ennemis sur la scène internationale, mais ce sera aux dépens de nombreux Français du temps, pour qui le règne du Roi-Soleil n'en sera pas un de gloire. Louis XIV accorde une très grande importance à l'image qu'il projette.

Sa splendeur est construite par une armée d'artistes à sa solde qui exécute une commande royale. Après les troubles de sa jeunesse, le roi cherche à personnifier le renouveau d'un royaume millénaire et l'atteinte d'une nouvelle grandeur. Aveuglés par la propagande royale et obnubilés par leur propre vision de la France, des générations d'historiens ont chanté les louanges du Roi-Soleil et insisté sur la rupture qu'il aurait représentée avec le passé national. Mais le roi hérite d'un royaume et d'une société qu'il ne peut changer brutalement. Il s'efforce de mieux gérer ce qu'il a reçu de ses ancêtres, de rendre plus efficace son gouvernement, entre autres en centralisant davantage les opérations dans les mains de ses ministres, de ses secrétaires d'État et, ultimement, dans les siennes. La création du Conseil souverain de la Nouvelle-France, en 1663, participe à cet objectif. Malheureusement, les rêves de gloire du Roi-Soleil l'amènent à adopter une politique agressive sur la scène internationale. La plus grande partie de son règne sera ainsi consacrée aux opérations militaires, ce qui l'empêchera de récolter les fruits qu'il a semés au début de son règne personnel. ■

Michel De Waele est professeur titulaire au Département d'histoire de l'Université Laval.

Pour en savoir plus :

Nina Brière. *La douceur du roi : le gouvernement de Louis XIV et la fin des Frondes (1648-1661)*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2011, 172 p.

Peter Burke. *Louis XIV : les stratégies de la gloire*. Paris, Éditions du Seuil, 1995 [1992], 266 p.

Pierre Goubert. *Splendeurs et misères du XVII^e siècle; Mazarin; Louis XIV et vingt millions de Français*. Paris, Fayard, 2005, 822 p.

Emmanuel Le Roy Ladurie. *L'Ancien Régime 1610-1770*. Paris, Hachette littérature, 2003 [1991], 461 p.

Jean-Christian Petitfils. *Louis XIV : la gloire et les épreuves*. Paris, Tallandier, 2006, 319 p.

LES FILLES DU ROI MYTHES, RÉALITÉS ET REPRÉSENTATIONS

par Marie-Ève Gingras

« Je m'appelle Agnès St-Onge et je suis fille du roi. Ce qui signifie que je suis une orpheline et que le roi assure ma subsistance. Je suis originaire de la Bourgogne et j'ai été élevée à l'Hôpital général de Paris. D'ailleurs, toutes les demoiselles qui sont ici y ont été élevées. » En quelques mots, le personnage secondaire du roman historique de Thérèse Cloutier (*Le secret d'Hélène*, 1994) résume bon nombre des éléments admis pour décrire les Filles du roi : il ne manque que le montant de sa dot, un sous-entendu concernant sa moralité et l'affirmation qu'elle se mariera au cours des prochaines semaines – en fait cela arrive à la page suivante...

Ces immigrantes ont marqué l'histoire de la colonie pour leur rôle dans l'équilibre démographique et l'accroissement naturel de la population, mais aussi parce que, mal connues, leurs conditions en sol français ont laissé place à la spéculation. Considérées comme des filles de « moyenne vertu » par certains (Louis-Armand de Lom d'Arce de Lahontan) ou, au contraire, des âmes vertueuses par d'autres (Étienne-Michel Faillon, Lionel Groulx), les Filles du roi ont, pendant plus d'un siècle, fait leur place dans l'historiographie québécoise en étant ballottées dans ce débat entre réalités factuelles et perceptions.

En septembre 1663, soit il y a 350 ans, un premier contingent de 36 Filles du roi débarque au port de Québec. Réparties entre Québec, Montréal et Trois-Rivières, ces jeunes filles amorcent un effort migratoire essentiel au développement de la colonie et deviennent alors les pionnières de toute une nation...



Marguerite Bourgeoys guida plusieurs contingents de Filles du roi. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants, Ph 1993-907).

UNE COLONIE EN DÉSÉQUILIBRE

Lorsque Louis XIV fait de la Nouvelle-France une province royale, le peuplement de la colonie est dérisoire, surtout en comparaison avec celles de la Nouvelle-Angleterre. La prédominance du lucratif commerce des fourrures sur le réel désir de colonisation du territoire explique en grande partie la faiblesse de l'immigration ainsi que le déséquilibre démographique qui en résulte. Si le climat, les guerres avec les Iroquois et le peu d'intérêt général des Français à l'égard de l'immigration nuisent au peuplement, le ratio oscillant entre six

et quatorze hommes pour une femme n'aide en rien la rétention des colons. Pas étonnant qu'avant 1663, la proportion d'immigrants, surtout des engagés, venus dans la vallée laurentienne et retournés dans la mère patrie pouvait atteindre 75 %. En 1666, le recensement révèle que le déséquilibre n'est toujours pas réglé alors qu'il y a 719 célibataires masculins âgés de 16 à 40 ans et seulement 45 femmes répondant aux mêmes caractéristiques. Ce n'est qu'en 1678 que l'équilibre numérique entre les sexes sera atteint, moment où la population d'origine canadienne dépasse celle née en Europe.

Conscients de la problématique, certains intervenants religieux recrutent, entre 1634 et 1663, environ 200 filles à marier. En 1659, le contingent dirigé par Marguerite Bourgeoys compte une quarantaine de jeunes filles. Mais sans une prise en charge organisée par les autorités royales, ces efforts demeuraient insuffisants.

PIONNIÈRES D'UN NOUVEAU MONDE

Au XVII^e siècle, il existe deux « choix » pour une jeune fille : le mariage ou le couvent. Ainsi, après avoir été la fille de son père, elle se doit « d'appartenir » à un autre homme, soit son époux, soit Dieu. Refuser cette norme ou ne pas parvenir à remplir l'une de ces options confine la malheureuse à l'indigence. Demeurées en France, les recrues, orphelines ou non, auraient sans doute vécu dans la misère. Devenir Fille du roi, si ce n'est se soustraire au mariage, c'est pour elles s'offrir un nouveau départ : l'espoir d'une vie probablement dure dans la colonie, mais potentiellement meilleure.

Pour le démographe et historien Yves Landry, les Filles du roi se définissent comme étant « les immigrantes, filles ou veuves, venues au Canada de 1663 à 1673 inclusivement et ayant présumentement bénéficié de l'aide royale dans leur transport ou leur établissement, ou dans l'un et l'autre ». En plus d'inclure des femmes dûment recrutées et transportées au Canada aux frais du roi, cette définition souple englobe les volontaires enrôlées directement dans les ports ainsi que celles dont « l'immigration semble avoir été facilitée par les administrateurs coloniaux pour les années reconnues pour ne pas avoir eu d'envois officiels de Filles du roi ». Au final, elles représenteront 8 % des immigrants établis dans la colonie sous le Régime français et la moitié des femmes immigrantes durant cette même période.

Une fois enrôlées et munies de leur trousseau, lequel comprend notamment des habits, 1 coiffe, 100 aiguilles,



Aquarelle de Charles William Jefferys représentant Louis XIV recevant des recrues qui immigreront en Nouvelle-France. (Bibliothèque et Archives Canada/n^o Mikan 2837245 (négatif de copie C-010689)).

1 000 épingles, 2 couteaux et 2 livres en argent, les recrues s'embarquent, à Dieppe ou à La Rochelle, pour la traversée en mer. Au nombre de 770, elles proviennent en majorité de la région parisienne, de la Normandie ou de l'ouest de la France, ces régions fournissant ensemble près de 80 % des Filles du roi dont on connaît le lieu d'origine. La dominance de la région parisienne, et de l'Île-de-France en particulier, est d'autant plus remarquable que lors des vagues antérieures d'immigration, lesquelles étaient surtout masculines, cette région est très peu représentée.

Les contingents des années 1669, 1670 et 1671 sont les plus importants en nombre, un total de 367 pupilles. De

plus, comme le souligne Landry, ces jeunes femmes possèdent des caractéristiques particulières qui seront attribuées à l'ensemble des Filles du roi par l'historiographie québécoise. Ainsi, elles sont majoritairement orphelines, issues de l'Hôpital général de Paris, ont fait partie d'un recrutement organisé et recevront pour la plupart une dot royale. Cela dit, des 606 contrats de mariage signés par les Filles du roi, seulement 250 possèdent des indications claires concernant une dot royale. Pour celles-ci, le montant était généralement de 50 livres, alors que 7 demoiselles ont reçu 100 ou 200 livres. Étant donné le peu de monnaie en espèces en Nouvelle-France, bon nombre de ces dots



L'intendant Jean Talon fut en poste en Nouvelle-France de 1665 à 1668, puis de 1670 à 1672. (Banque d'images de *Cap-aux-Diamants*, 1992-261).

auraient été acquittées en biens. De plus, les premières Filles du roi à immigrer ne sont pas concernées par cette dot, laquelle est accordée entre 1667 et 1672. Landry souligne également que « 244 des 250 dots ont été octroyées à des filles arrivées en 1669, 1670 et 1671 ». Certes, avec ou sans dot, les Filles du roi se sont enrôlées pour se marier et trouveront un époux dans la plupart des cas. Si le choix du prétendant ne leur incombe par entièrement, les registres montrent qu'environ 15 % des premiers contrats de mariage sont annulés, illustrant la possibilité qu'avaient les Filles du roi de refuser un mari. Encouragées à s'unir rapidement, certaines ont vraisemblablement douté de leur choix initial.

Même si 26 des 36 pupilles arrivées en 1663 se sont mariées en moins de 2 mois, la moyenne est plutôt de 4,7 mois alors que 80 % des épousées convolent en moins de 6 mois. On est plutôt loin des deux semaines décriées par le baron de Lahontan au début du XVIII^e siècle! Par ailleurs, en comptabilisant les deuxième, troisième et quatrième unions, les Filles du roi ont contracté 995 mariages qui ont mené à près de

4 500 naissances connues. Évaluée à moins de 3 000 habitants en 1663, la population de la Nouvelle-France a triplé dix ans plus tard, ce qui illustre l'apport indéniable des Filles du roi sur la démographie de leur patrie d'adoption.

PERCEPTIONS ET REPRÉSENTATIONS

Grâce aux actes notariés, aux registres de toutes sortes et à la correspondance de quelques contemporains, tels Jean Talon et Marie de l'Incarnation, on a maintenant un bon portrait d'ensemble du recrutement, des dots, des pratiques matrimoniales et du nombre de Filles du roi venues, mais on en connaît toujours peu sur ces immigrantes individuellement. Archange Godbout, Silvio Dumas et Yves Landry ont permis de construire un répertoire biographique des pupilles du roi envoyées entre 1663 et 1673. On connaît donc leur nom, et selon les cas, leur origine, leur âge, leur classe sociale, leur généalogie, mais de leurs motivations personnelles pour ce grand voyage, de leur vie en France et dans la colonie, on a encore peu d'informations, ce qui a depuis toujours ouvert la porte aux spéculations.

Pendant près d'un siècle, les historiens tenteront de discréditer les auteurs qui sèment le doute sur la bonne conduite des Filles du roi et mettront tout en œuvre pour prouver leur moralité, plutôt que de s'intéresser aux éléments utiles à la compréhension de ces immigrantes et de leur impact sur l'histoire coloniale. Comme le souligne Jean Blain, durant la période de 1860 à 1960, « on assiste au phénomène de l'idéalisation de la société coloniale » et les Filles du roi répondent à ce besoin, étant l'illustration parfaite du dévouement à une nation à bâtir, du courage, « de [la] piété quotidienne et [de l'] héroïsme occasionnel sur fond d'occupations simples dans un décor de vastes espaces ». Et si les historiens ont été charmés par tout ce qui entoure la Nouvelle-France et les Filles du roi, que dire des romanciers! Entre 1900 et 1995, le tiers des romans historiques québécois prennent place en Nouvelle-France et l'engouement pour cette période ne s'est pas démenti depuis. Si les romanciers s'appuient généralement sur l'historiographie pour documenter leur récit, on observe un décalage plus ou moins important entre les faits mis en fiction et les recherches récentes sur le sujet. Jusqu'à récemment, les Filles du roi étaient souvent relé-



Aquarelle réalisée par Eleanor Fortescue Brickdale représentant des Filles du roi. (Bibliothèque et Archives Canada/C-020126).



C.W. Jefferys, aquarelle. *Débarquement des Filles du Roy à Québec*. (Bibliothèque et Archives Canada).

guées à des rôles secondaires, comme chez Thérèse Cloutier citée plus tôt, avec des descriptions très polarisées. Toutefois, certains choisissent une Fille du roi comme protagoniste. Par exemple, en 1945, Pierre Benoît reprend l'idéologie politico-religieuse encore d'actualité à l'époque et idéalise la vie coloniale des pionniers. Martine Juillet, Fille du roi arrivée avec le premier contingent, en 1663, accepte avec soumission et sacrifice son destin de femme de colon. Pour sa part, Suzanne Martel (1972) propose une héroïne plus combative à travers laquelle se fait sentir l'affirmation féministe du contexte de production du roman. Jeanne Chatel, orpheline délurée et débrouillarde, fait partie des pupilles recrutées par Marguerite Bourgeoys, comme son homologue Martine Juillet d'ailleurs, et quitte La Rochelle, en 1666. L'idée d'un mariage d'occasion dans une contrée lointaine lui semble plus prometteuse que le cloître. Pour Martel, à l'instar de la majorité

des romans historiques québécois parus après les années 1950, le désir de faire renaître un héros, ou plutôt une héroïne, du quotidien est palpable. Si beaucoup misent sur des personnages fictifs, l'attrait pour la généalogie en conduit d'autres à romancer la vie de Filles du roi ayant bel et bien participé à l'essor de la Nouvelle-France. C'est notamment le cas de Diane Lacombe (*Pierre et Renée*, 2011) dont les ancêtres, une Fille du roi (Renée Biret) et un soldat du régiment Carignan-Salières (Pierre Balan dit Lacombe), permettent d'ancrer dans la réalité historique une mise en fiction de la Nouvelle-France du XVII^e siècle. De filles à marier à la moralité douteuse à pupilles vertueuses, les Filles du roi ont maintenant trouvé leur place dans l'historiographie québécoise pour ce qu'elles sont, soit un joueur important dans la survie et le développement de la Nouvelle-France à la fin du XVII^e siècle. Pionnières, aïeules ou mères de la nation, peu importe l'épithète retenue,

ces femmes méritent que les Québécois se souviennent d'elles. ■

Marie-Ève Gingras est coordonnatrice à la diffusion à la Société d'histoire de Sherbrooke et chargée de cours à l'Université de Sherbrooke

Pour en savoir plus :

Jean Blain. « La moralité en Nouvelle-France : les phases de la thèse et de l'antithèse », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, n° 3 (décembre 1973), p. 408-416.

Collectif Clio. *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal, Le Jour, 1992 [1982]. 646 p.

Yves Landry. *Les Filles du roi au XVII^e siècle. Orphelines en France, pionnières au Canada*. Leméac Éditeur inc., 1992. 434 p.

Raymond Ouimet et Nicole Mager. *Catherine de Baillon. Enquête sur une fille du roi*. Les éditions du Septentrion/Les éditions Christian, 2001. 262 p.

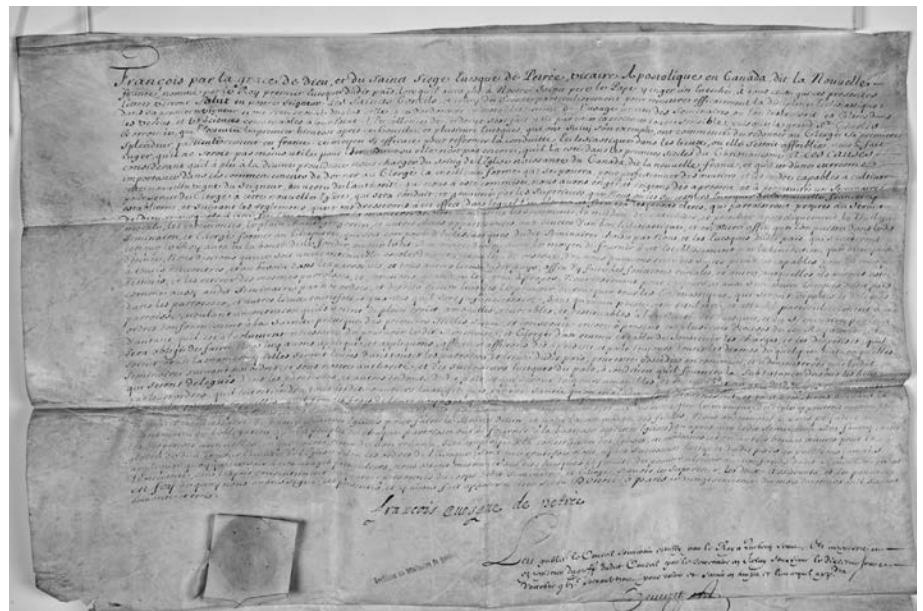
Site internet de la Société d'histoire des Filles du Roy : <http://lesfillesduroy-quebec.org/>

LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC FONDEMENTS SPIRITUELS, RENOUVEAU ET PÉRENNITÉ

par Gilles Routhier

Parmi toutes les initiatives prises au cours de l'année 1663 concernant la Nouvelle-France – et elles sont très nombreuses – la fondation du Séminaire de Québec était celle qui était appelée à avoir la plus longue durée. Cette institution devait en effet survivre aux différents changements de régimes politiques et, dans la fidélité à ses origines, se montrer capable de se réinventer constamment au long de son histoire. Elle allait faire preuve également d'une fécondité exceptionnelle, non seulement à travers la formation d'un grand nombre d'habitants appelés à jouer un rôle important dans l'histoire du pays, mais aussi en raison de son rayonnement dans le domaine de la religion, des lettres, des sciences, de la culture et surtout des institutions qu'elle contribua à établir et dont l'Université Laval n'est pas la moindre.

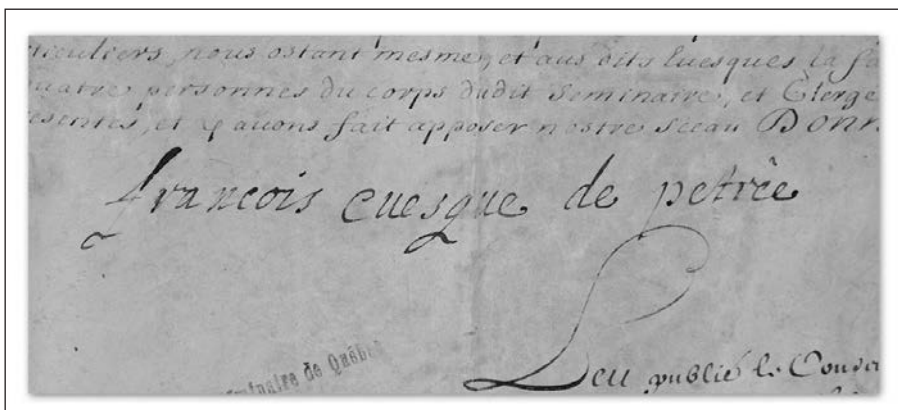
La fondation du Séminaire de Québec, qui bénéficia de l'appui du pouvoir royal, ne tire pas sa vitalité seulement



Acte de fondation du Séminaire de Québec du 26 mars 1663, signé François évêque de petrée (François de Laval). (Archives du Séminaire de Québec/Musée de la civilisation).

des ressources dont cette institution a été dotée dès son origine, permettant d'en assurer la solidité, mais elle puise aussi sa force dans le capital spirituel sur

lequel elle s'est construite et sur le caractère innovant de sa conception. C'est surtout ces deux derniers aspects que je voudrais mettre en lumière avant de montrer la fécondité de cette fondation.



Signature de François évêque de petrée (François de Laval). Détail de l'acte de fondation du Séminaire de Québec du 26 mars 1663. (Archives du Séminaire de Québec/Musée de la civilisation).

UN CLIMAT D'EFFERVESCENCE SPIRITUELLE PORTEUR

Si l'on situe la naissance du Séminaire de Québec dans son contexte, on ne doit pas seulement évoquer la redéfinition de la politique coloniale de la France à l'égard de la Nouvelle-France et, sur le plan ecclésiastique, les rivalités entre gallicans et ultramontains. La naissance du Séminaire de Québec est indissociable du renouveau spirituel que connaissait l'Europe à la suite du concile de Trente qui s'était achevé



Lettres patentes du roi pour l'établissement du Séminaire de Québec signées par le roi Louis XIV, avril 1663. (Archives du Séminaire de Québec/Musée de la civilisation).

100 ans auparavant. Ce concile avait conduit à une réforme de l'Église catholique, qui marquait particulièrement la France et qui s'exprimait à travers l'« École française de spiritualité ». François de Laval allait être lui-même mis en contact avec les meilleurs fruits de ce renouveau spirituel au moment de sa formation, d'abord au collège de La Flèche, dirigé par les Jésuites, et où séjournait non seulement l'élite, mais aussi Jean de Brébeuf avant de partir pour les missions de la Nouvelle-France. Le vivier jésuite, notamment le collège de Clermont à Paris, qui regroupait l'élite spirituelle, l'a nourri, de même que la société des Bons Amis, où il poursuivait son perfectionnement spirituel, et l'Ermitage de Jean de Bernières, un grand mystique, à Caen. Dans cette petite communauté de prêtres réformés, il s'adonne à l'oraison, combinant prière et œuvre de charité, dans la tradition d'une autre grande figure, Vincent de Paul, qui avait lui aussi

constitué une communauté de prêtres. Son itinéraire s'inscrit en quelque sorte dans ce qui est le plus novateur sur les plans spirituel et apostolique, les deux étant du reste étroitement liés. C'est au contact de ces grands incubateurs spirituels qui vont donner naissance à tant d'œuvres, en France et à l'étranger, que François de Laval mûrit son projet de séminaire. Il ne marchait pas seul vers ces nouveaux horizons. Déjà, en 1658, il signait, avec Pierre Lambert de la Motte qu'il avait côtoyé à l'Ermitage de Caen – lequel avait été proche du séminaire fondé par Jean Eudes à Coutances, avant de se retrouver au nombre des premiers vicaires apostolique en Cochinchine et parmi les fondateurs des Missions étrangères de Paris –, une demande de fondation d'un séminaire à la Congrégation romaine de la *Propaganda fidei*. C'est donc tout ce climat spirituel dans lequel baigna François de Laval qui va marquer le Séminaire de Québec.

LA CAPACITÉ D'INNOVER ET D'INVENTER

Depuis plus d'un siècle, l'Europe était touchée par les forces du changement : renaissance intellectuelle et artistique, développement des sciences et des techniques, dont l'imprimerie, découvertes de nouveaux mondes et ouverture à d'autres horizons, etc. On repousse alors les frontières de la connaissance et celle des terres connues et explorées. On assiste à une mutation anthropologique de grande ampleur, c'est-à-dire que, mis en présence de possibilités offertes par les inventions, les techniques, l'exploration de nouveaux espaces et la rencontre d'autres humains, l'homme est appelé à revoir l'idée qu'il avait de lui-même et à repenser sa place dans l'univers. Si cela s'exprima avec force dans le *Discours de la méthode* de René Descartes, « je pense, donc je suis », cet ébranlement anthropologique aura de puissantes répercussions sur le plan reli-

gieux à en juger par les mouvements de réforme qui vont apparaître en Europe, les renouveaux mystiques qui surgissent partout, d'abord en Flandre et en Rhénanie, puis en Espagne, et finalement en France. Ces ébranlements mettent en cause les pratiques, les institutions et les idées. On doit penser les choses autrement, surtout dans le Nouveau Monde, et on ne peut pas se satisfaire des vieilles habitudes, des pratiques routinières, des formes institutionnelles qui ont vieilli. L'homme nouveau, ce n'est pas simplement l'Amérindien, semblable et différent, que l'on rencontre en terre d'Amérique, l'Africain que les premières explorations de la côte orientale de l'Afrique nous amène à côtoyer ou le Chinois de Macao. L'homme nouveau, c'est l'Européen dont le monde vient de s'ouvrir sur d'autres horizons, sur d'autres frontières. Il ne faut pas penser ici simplement à l'espace géographique ou intellectuel, mais également à l'élargissement ou à la dilatation du monde spirituel que les mystiques exploraient. François de Laval faisait partie de ces hommes nouveaux, avant d'être destiné au Nouveau Monde. Il s'était distingué non seulement par sa vigueur spirituelle et sa grande charité, mais également par une pratique réformée du ministère. Cela se manifeste d'abord au diocèse d'Évreux où il exerça les fonctions d'archidiacre pendant quelques années. Si l'on donne souvent Charles Borromée comme exemple d'évêque réformé et réformateur, on pourrait dire que François de Laval représente une figure d'archidiacre réformé et réformateur, autant par le soin qu'il met à la visite et à la réforme des paroisses confiées à son administration que par le service des pauvres et par sa ferveur.

Parmi les traits caractéristiques de cette pratique réformée du ministère, il y a non seulement le lien entre une piété vigoureuse et une pratique admirable de la charité, mais aussi cette appartenance à un réseau de soutien en quelque sorte. En d'autres mots, le ministère de François de Laval s'inscrit dans un



Cour intérieure du Séminaire de Québec, l'aile de la Procure et l'orme planté en 1860. Photo vers 1880. (Archives du Séminaire de Québec/Musée de la civilisation).

réseau, celui des Bons Amis, d'abord, puis celui de l'Ermitage de Caen où il fait l'expérience de la vie commune avec les prêtres qui y séjournent.

On ne peut probablement pas comprendre la fondation du Séminaire de Québec en dehors de cet arrière-fond spirituel et apostolique. En effet, même si dans l'acte de fondation du Séminaire de Québec, François de Laval renvoie à la prescription du concile de Trente, encourageant l'établissement des séminaires en vue de la formation des futurs prêtres, il faut bien reconnaître que ce qu'il fonde à Québec est bien davantage qu'un établissement en vue de former le clergé de son vicariat apostolique. Ce qu'il met sur pied, c'est une communauté de prêtres qui servira non seulement de chapitre pour le diocèse qu'il est appelé à édifier, mais qui constituera une réserve où il pourra puiser pour répondre aux besoins des paroisses. Ces prêtres envoyés à toute rencontre pourront revenir au Séminaire pour se ressourcer physiquement et spirituellement. Il rénove, pour ainsi dire, l'idée de curé que l'on avait à l'époque, prêtre inamovible, bénéficiaire des

dîmes, vivant seul la plupart du temps et à qui l'on confiait à vie une cure qui lui procurait en quelque sorte un bénéfice. Il rompt avec ce système, en renonçant d'abord à son canonicat à Évreux, ensuite à sa fonction d'archiprêtre qu'il avait accompli de manière exemplaire, se conformant aux prescriptions du concile de Trente, visitant les paroisses confiées à sa responsabilité, assumant la prédication. Il rompt de ce fait avec le système bénéficiaire. Lorsqu'il abandonne tout cela, il se retrouve dans une communauté de prêtres, à l'Ermitage de Caen. À Québec, il n'en sera pas autrement. Il ne se construit pas un évêché, préférant vivre avec ses prêtres et au milieu d'eux, d'abord dans une vieille maison qu'il acquiert, en 1662, et où il réunit son petit clergé (six clercs), un an avant de fonder son séminaire.

Dans l'esprit de François de Laval, cette conception du prêtre isolé, qui exerce un ministère paroissial de manière indépendante de ses confrères, n'existe pas. En fondant son Séminaire, il réforme l'idée même de paroisse et du ministère curial. La paroisse – François de Laval rechignera à en établir plusieurs – n'est

pas une entité autarcique, une unité territoriale indépendante. Elle entretiendra des liens de solidarité étroits avec le séminaire auquel elle est reliée organiquement. La cure étant unie au séminaire, toutes les dîmes y seront versées. Quant au curé, il ne peut pas s'autonomiser par rapport au clergé du diocèse. Il est membre d'une communauté, soutenu par des liens de solidarité et d'entraide, aussi bien matériels que spirituels. Le Séminaire, qui représentait le cœur et l'âme de la vie religieuse de son futur diocèse, devait en quelque sorte servir de base à toute l'activité apostolique.

Au sens propre, François de Laval est un innovateur. S'il inscrit son action dans la droite ligne des réformes du concile de Trente, il les dépasse largement, car son séminaire est bien plus qu'un lieu de formation du clergé : il est la base de tout le déploiement de l'Église sur le continent nord-américain. C'est probablement pourquoi son édifice ne lui succédera pas. Son successeur créera des paroisses et établira des curés qui vivront dans une certaine indépendance. De plus, les dîmes ne seront plus versées au Séminaire et partagées de manière à pourvoir aux besoins de tous

les prêtres, mais elles seront à nouveau directement affectées aux paroisses.

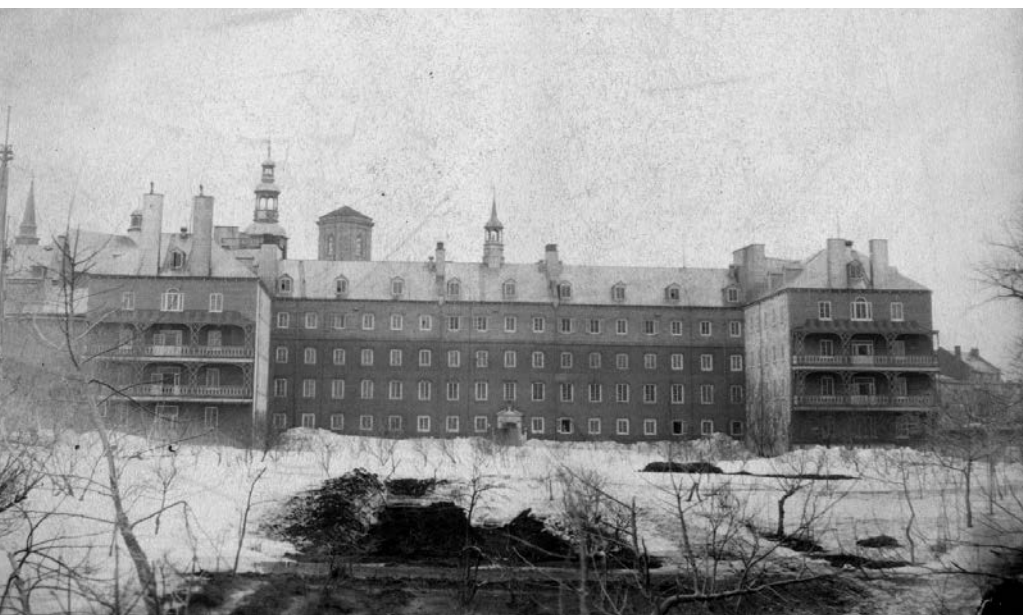
UNE FÉCONDITÉ REMARQUABLE

Comme on l'a souligné plus haut, alors que les autres institutions mises en place par l'État colonial, en 1663, étaient appelées à disparaître, le Séminaire de Québec, enraciné sur le cap Diamant, allait traverser le temps et les tempêtes. De fait, peu d'institutions ont survécu à la dure épreuve de la Conquête. C'est surtout à ce moment-là que le Séminaire montra le plus sa capacité de se réinventer. Réduit à cinq prêtres, le Séminaire, matériellement éprouvé par la destruction des bâtiments, la perte des récoltes sur la Côte-de-Beaupré, est surtout ébranlé par la perte de repères découlant de l'intégration de l'Église du Canada à un empire où elle n'est pas tolérée. Tout est à reconstruire. C'est ici que se manifeste la plasticité de l'institution : on reconstruira, certes, matériellement, les bâtiments qui avaient été détruits, mais on ne songera pas à restaurer le passé. On regardera plutôt en avant. Coupé de son origine française par la Conquête, le Séminaire, dans la fidélité à son héritage, ne reproduira pas l'origine. C'est ainsi que, en 1765, il

accepte de contribuer à l'éducation des jeunes gens, prenant le relais du collège des Jésuites. Le règlement de M^{gr} Jean-Olivier Briand indique bien ce passage. Ce collège, taillé sur le modèle des collèges des Jésuites (Philippe Rocher, 2011), essaïmera et, bientôt, lorsque le Séminaire aura accepté de fonder l'Université Laval, il affiliera tous ces collèges en une faculté des arts qui construira de ce fait un réseau d'établissements d'éducation qui cultivera le goût de l'excellence. Au XX^e siècle, ce réseau de collèges dispersés à travers tout le Québec servira dans plusieurs cas de base à l'édification du réseau public des cégeps.



Vue aérienne de l'ensemble des bâtiments du Séminaire de Québec. Photo : Luc-Antoine Couturier. (Archives de l'auteur).



L'aile de la Procure du Séminaire de Québec vue des jardins. Photo de Jules-Ernest Livernois, vers 1880. (BAnQ P560, S2, D2, P11195).

Après avoir servi les arts et les sciences, étendant son rayonnement au-delà du Québec à travers l'Université Laval, le Séminaire de Québec est redevenu aujourd'hui une communauté de prêtres placée devant les défis qui étaient ceux de son fondateur en 1663 : comment réformer ou repenser l'activité apostolique dans un monde où les frontières sont repoussées et où de nouveaux horizons se dessinent, nous obligeant à repenser la place de l'homme dans l'univers. ■

Gilles Routhier est doyen de la Faculté de théologie et de sciences religieuses à l'Université Laval.

Pour en savoir plus :

Philippe Rocher. *Le goût de l'excellence. Quatre siècles d'éducation jésuite en France*, Paris, Beauchesne, 2011, 438 p.

NOS PARLEMENTAIRES ET LA MISE EN VALEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE

par Christian Blais

L'exposition *Gouverner en Nouvelle-France* est présentée à l'hôtel du Parlement, en cette année 2013, pour souligner les 350 ans de la création du Conseil souverain. Cette exposition brosse un portrait de l'histoire politique du Régime français. Héritière d'une longue tradition de culture historique, l'Assemblée nationale est fière de mettre en valeur et de partager cette fascinante chronique de nos origines. Depuis longtemps, le Parlement québécois cherche à mieux faire connaître l'histoire politique du Québec. Récemment encore, l'institution s'est démarquée par l'édition des débats reconstitués (1867-1962), la publication d'ouvrages de référence, l'acquisition d'archives et d'objets patrimoniaux et la mise en ligne de documents sur le parlementarisme. Un examen rétrospectif montre ici que ces réalisations contemporaines s'inscrivent dans la voie tracée par les députés de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada.

L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE AU PARLEMENT BAS-CANADIEN

Le 12 décembre 1831, alors qu'en toile de fond se poursuit la crise des subsides, le député de Nicolet, Jean-Baptiste Proulx, propose qu'une somme « n'excédant pas trois cents livres courants, soit accordée à Sa Majesté, pour mettre la Société littéraire et historique de Québec en état d'obtenir et publier des documents historiques relatifs à l'histoire des temps reculés de cette province ». Cette résolution est suivie d'un projet de loi. Le « *Bill* pour approprier une certaine somme d'argent pour obtenir



Sceau de la Société littéraire et historique de Québec. Fondée en 1824, la Société littéraire et historique de Québec a pour mission de recueillir, de conserver et d'éditer plusieurs documents historiques de la colonie. (Collection Assemblée nationale du Québec).

des documents historiques concernant les premiers temps du Canada » est parrainé par le député de la Haute-Ville de Québec, Andrew Stuart, et la loi est sanctionnée par le gouverneur Matthew Whitworth-Aylmer, le 31 janvier 1832. Pendant la même session, la Chambre d'assemblée étudie la pétition de Marie-Marguerite Gagnier, la veuve du député Jacques Labrie, décédé en fonction en octobre 1831. La pétition annonce que « Jacques Labrie aurait composé,

au moyen de beaucoup de travail et de recherches, une histoire complète de cette province, depuis son établissement ». S'ensuit le projet de loi du député de Richelieu, François-Roch de Saint-Ours, « pour autoriser l'achat d'un certain nombre de copies de l'histoire du Canada, par feu Jacques Labrie ». Or, les nombreux amendements apportés au *bill* par le Conseil législatif ne plaisent pas aux députés et ils ont pour effet de faire mourir le projet de loi au feuilleton.

Le manuscrit – complété par le député de Bellechasse, Augustin-Norbert Morin – est ensuite déposé dans la bibliothèque du notaire et député de Deux-Montagnes, Jean-Joseph Girouard, à Saint-Benoît (Mirabel). Pour finir, ce manuscrit sera détruit durant la rébellion de 1837, lorsque les troupes britanniques incendieront la maison du notaire.

En vertu de la loi 2 Guillaume IV, chapitre XLVIII, la Société littéraire et historique de Québec obtient donc, « avec une libéralité digne d'éloges », les fonds alloués par le Parlement du Bas-Canada. En 1838, après six années de labeur, sont publiés les *Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760*. Ce manuscrit est choisi, explique-t-on en introduction, parce qu'il complète l'ouvrage *Histoire et description générale de la Nouvelle-France* de Pierre-François-Xavier de Charlevoix qui « ne s'étend pas au-delà de l'année 1722 ». L'édition des

Mémoires sur le Canada se veut également une réponse critique de la Société littéraire et historique à l'encontre du livre de William Smith, *History of Canada: from its First Discovery to the Year 1791*, publié en 1815, dont la rigueur quant au traitement de l'époque de la Nouvelle-France est mise en doute.

En 1840, la Société littéraire et historique publie le deuxième volume de la série. La *Collection de mémoires et de relations sur l'histoire ancienne du Canada d'après des manuscrits récemment obtenus des Archives et Bureaux publics en France* est éditée, précise-t-on, grâce au « généreux secours qui lui fut accordé par la Législature Provinciale, en l'année 1832 ». La direction de la société savante tient également

à remercier John George Lambton, Lord Durham, qui, « peu de jours après son arrivée à Québec », en 1838, leur a fourni des manuscrits obtenus des Archives du Bureau de la Marine à Paris, avec la permission « de publier ceux de ces mémoires [...] dignes d'être rendus publics ». Durham prenait du coup conscience des lacunes du pays en matière de publication historique... En réponse à Durham qui, dans son fameux rapport de 1839, écrira que les Canadiens étaient « un peuple sans histoire et sans littérature », François-Xavier Garneau entreprend la rédaction d'une histoire nationale. Pour ses recherches, l'historien va puiser dans la bibliothèque de la Société littéraire et historique de Québec et dans celle

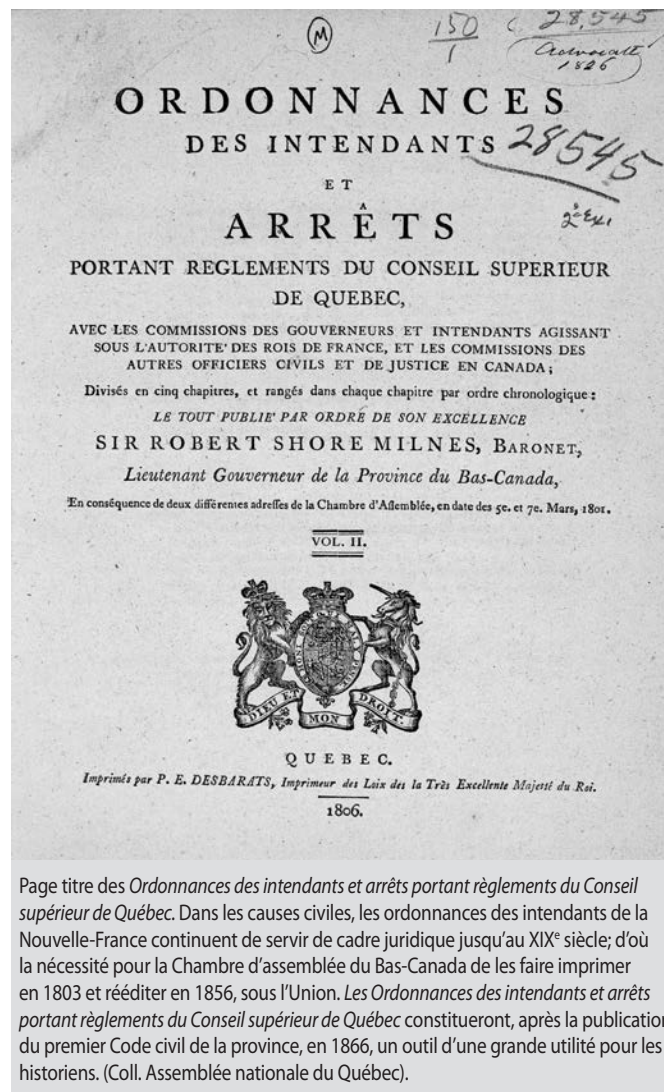
du Parlement de la province du Canada. Dans le dernier cas, il s'agissait en fait des collections de l'ancienne bibliothèque du Parlement du Bas-Canada gardées un temps à Québec. Garneau profite aussi de ses entrées aux archives du « Secrétariat provincial ». C'est là qu'il consulte les registres du Conseil souverain. « Aucun historien que nous sachions ne les a connus », s'exclame-t-il, devant la richesse que renferment ces documents.

L'APPEL DE L'HISTORIEN FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU

En 1845, Garneau publie le premier des quatre volumes de son *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*. En avant-propos, il ne manque pas de souligner l'importance d'éditer les sources anciennes : « La science ne peut avoir trop d'obligation aux auteurs de ces louables entreprises, et l'on doit espérer que la législation continuera d'affecter

des fonds, pour enrichir ces collections et faire imprimer des manuscrits, ou de nouvelles éditions d'anciens ouvrages, qui deviennent de plus en plus rares. » Fort de son grand succès en librairie, l'*Histoire du Canada* de Garneau avive l'engouement général pour le passé. Comme l'écrit l'historien Gilles Gallichan, pour les hommes politiques et les juristes du XIX^e siècle, le livre d'histoire est plus qu'un simple divertissement; il est une occasion de réflexion sur les conjonctures du passé.

Sous l'Union, les parlementaires s'intéressent aussi à la préservation et à la diffusion des archives de la Nouvelle-France. À l'exemple du Parlement du Bas-Canada qui, depuis 1830, votait une allocation annuelle de 50 livres à la Société



Page titre des *Ordonnances des intendants et arrêts* portant règlements du Conseil supérieur de Québec. Dans les causes civiles, les ordonnances des intendants de la Nouvelle-France continuent de servir de cadre juridique jusqu'au XIX^e siècle; d'où la nécessité pour la Chambre d'assemblée du Bas-Canada de les faire imprimer en 1803 et rééditer en 1856, sous l'Union. Les *Ordonnances des intendants et arrêts* portant règlements du Conseil supérieur de Québec constitueront, après la publication du premier Code civil de la province, en 1866, un outil d'une grande utilité pour les historiens. (Coll. Assemblée nationale du Québec).

littéraire et historique pour encourager ses entreprises érudites, la Législature de la province du Canada fera de même jusqu'à la Confédération.

Mais encore, en 1849, l'incendie du parlement à Montréal oblige les conservateurs de la bibliothèque parlementaire à restaurer ses collections. Dans ce contexte, en 1851 et en 1852, la Législature envoie l'assistant greffier de l'Assemblée, Georges-Barthélemi Faribault, en Europe pour recopier une série de documents d'archives relatifs à la Nouvelle-France. Par malheur, en 1854, un nouvel incendie détruit le parlement – à Québec cette fois – et une grande partie des fonds documentaires de la bibliothèque. Le dernier sinistre ravive l'importance de préserver les archives coloniales. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau prend le dossier en main à titre de secrétaire provincial dans le gouvernement d'Allan Napier MacNab et d'Augustin-Norbert Morin (celui-là même à qui Jacques Labrie avait confié son manuscrit sur son lit de mort en 1831). Le 2 octobre 1854, Chauveau obtient de la Législature du Canada de faire éditer des documents historiques « extraits des Archives publiques à Paris [...] et qui sont maintenant manuscrits dans la Bibliothèque du Parlement, ou dans la Bibliothèque de la Société littéraire et historique de Québec; et aussi, de faire réimprimer [...] des ouvrages publiés dans les premiers temps de la colonie ». C'est ainsi que les *Relations des Jésuites* sont publiées, en 1858, « sous les auspices du gouvernement canadien ». Malgré ces progrès, la protection des archives n'est pas sans soulever certaines inquiétudes. En 1861, dans l'introduction des populaires *Cours d'histoire du Canada*, l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland brosse un portrait peu reluisant des archives d'outre-mer de la Nouvelle-France. Lui-même, de 1856 à 1857, a visité différents dépôts d'archives européens pour y faire transcrire des documents. Là-bas, il a été à même de constater la piètre conservation des archives concernant l'Amérique française. Le professeur d'histoire à

l'Université Laval plaide donc l'importance « de multiplier les copies des manuscrits historiques ».

À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice, collaborateur à la revue *Nouvelle-France*, se fait le porte-voix de l'abbé Ferland : d'abord dans une conférence qu'il donne à la Société littéraire et historique de Québec, dont il est membre, le 21 avril 1869; ensuite dans un recueil intitulé *Choses et autres; études et conférences* qu'il publie en 1874; enfin et surtout, en 1883, à l'Assemblée législative de Québec, à titre de député conservateur de Bellechasse.

En Chambre, le 23 mars 1883, Faucher de Saint-Maurice lit un long extrait de l'introduction des *Cours d'histoire du Canada* pour enchaîner avec un discours senti sur le travail à accomplir pour sauvegarder ce qui reste des traces de l'Ancien Régime. « Un peuple s'honore en respectant son passé, en restant fier de ses aïeux », dit-il deux fois plutôt qu'une. Ce discours s'adresse surtout à son collègue le député conservateur de Beauce, Jean Blanchet, alors secrétaire et registraire de la province. Puis,

le député de Bellechasse obtient qu'une somme de 5 000 \$ soit employée pour publier une sélection de documents d'archives de la Nouvelle-France.

« Grâce à la libéralité de la législature de la province de Québec », la *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France* est mise en ordre et éditée « sous les auspices de la législature de Québec ». Le corpus est publié en quatre volumes, de 1883 à 1885, à partir d'archives conservées au bureau du registraire de la province. D'autres documents de cette collection provenaient des archives du Massachusetts, à Boston, celles-ci ayant été copiées à l'origine par les Américains aux archives de Paris.

Toujours « sous les auspices de la législature de Québec » sont édités les *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*. Publiés de 1885 à 1891, les six volumes de cette série reproduisent les travaux du Conseil souverain de 1663 à 1716. On charge l'ancien premier ministre du Québec, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, de rédiger l'introduction historique du premier volume, introduction qui sera également publiée dans un tiré à part.



Images de l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France*. (Photo : Pierre Morissette, Archives de l'Assemblée nationale du Québec).



Jean Blanchet (1843-1908), député de Beauce et secrétaire et registraire de la province de Québec dans les cabinets de Joseph-Alfred Mousseau, John Jones Ross et Louis-Olivier Taillon. Dans l'avant-propos de la *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*, Jean Blanchet se dit animé par la volonté ferme « d'arracher à l'oubli et au ravage du temps, les importants et précieux manuscrits qui sont enfouis dans nos archives et qui seraient lus avec tant d'ardeur par un grand nombre d'écrivains avides de recherches historiques ». (BAnQ, P560, S2, Di, P740).

Chauveau trouve les mots justes pour qualifier ce grand projet d'édition réalisé par les employés du sous-registraire John Langelier :

« Sans doute que nos historiens ont eu accès à ces documents; mais il y a toute la différence du monde entre de pénibles recherches, faites dans les voûtes des archives, sur des manuscrits quelquefois très difficiles à lire, et dans des conditions matérielles souvent très gênantes, malgré toute la courtoisie des archivistes, et des études faites à son aise, dans de beaux volumes placés sur les rayons d'une bibliothèque publique ou privée. »

Le gouvernement d'Honoré Mercier (1887-1891) n'est pas en reste. Alors que Charles-Antoine-Ernest Gagnon est à la tête du secrétariat de la province, le comte Raimond de Nicolay, descendant de François-Gaston de Lévis, offre au Québec une copie authentique des manuscrits de son aïeul. La *Collection des manuscrits du Maréchal de Lévis* sera éditée en douze volumes, de 1889 à 1895, sous la direction de l'abbé Henri-Raymond Casgrain.

De façon générale, Gagnon met de l'ordre dans son ministère quant à la gestion des archives. Avec lui commence la publication annuelle du *Rapport du*

secrétaire et registraire de la province de Québec dans lequel on trouve, par exemple, des tables analytiques de « documents inédits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, transcrits sur les originaux de Paris » ou encore des « Jugements et délibérations du Conseil souverain ». À noter tout de même qu'un travail préliminaire relatif à la conservation des collections d'archives du bureau du registraire avait débuté, en 1878, sous l'égide de Joseph-Adolphe Chapleau, à ce moment-là secrétaire et registraire.

Cette série de documents « publiés par ordre de la Législature de la province de Québec » se termine en 1893 avec les *Documents historiques, correspondance échangée entre les autorités françaises et les gouverneurs et intendants*. Car, dans un contexte de crise économique, le « gouvernement de la province de Québec regrette d'être forcé, dans un but d'économie, de suspendre, pour le moment, la publication de ce travail important ».

En bref, au XIX^e siècle, les législatures des provinces du Bas-Canada, du Canada-Uni et du Québec lèguent à la postérité des milliers de pages de documents d'archives de la Nouvelle-France. Et soulignons que cette œuvre essentielle sert, encore et toujours, aux historiens d'aujourd'hui!

Puis, en 1920, avec la création des Archives de la province de Québec, le mandat de l'édition des documents anciens passe à cette institution. Les documents d'archives seront désormais publiés annuellement dans les *Rapports de l'Archiviste* de 1921 à 1975. Relevant du secrétariat de la province, l'archiviste Pierre-Georges Roy ouvre cette nouvelle ère en donnant la priorité à la mise en valeur des archives du Régime français.

L'EXPOSITION GOUVERNER EN NOUVELLE-FRANCE

En ce début du XXI^e siècle, l'Assemblée nationale poursuit son œuvre de recherche et de diffusion historique. L'année 2008 a été marquée notamment par



Le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jacques Chagnon, visitant l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France*. (Photo : Roch Thérioux, Archives de l'Assemblée nationale du Québec).

la publication du livre *Québec : quatre siècles d'une capitale* afin de marquer le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec. Et on souligne présentement les 350 ans de la création du Conseil souverain avec une exposition, à l'hôtel du Parlement, qui couvre l'histoire politique de l'Ancien Régime.

Chose certaine, le décor se prête parfaitement au caractère de l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France*. Car l'hôtel du Parlement est un véritable monument à la gloire des femmes et des hommes qui ont marqué l'histoire de l'Amérique française. Son concepteur, Eugène-Étienne Taché, cultivait une véritable passion pour l'histoire du Régime français, passion qui se décuple alors qu'il découvre que Louis Jolliet, le célèbre explorateur du Mississippi, en 1673, est son arrière-arrière-arrière-grand-père.

Sur sa table à dessin, lorsque Taché conçoit le palais législatif, en 1874, il souligne à grands traits les origines françaises de la nation québécoise par une mise en scène alliant statues et sculptures d'armoiries. Imprégné de l'œuvre de l'historien Garneau, Taché fait du parlement de Québec un monu-

ment patriotique voué à la célébration de l'histoire nationale.

Plus tard, en 1930, la toile *Le Conseil souverain* est dévoilée pour décorer la salle du Conseil législatif. Le peintre Charles Huot y reconstitue la première séance du Conseil souverain du 18 septembre 1663. Cette représentation historique remplaçait une autre scène de la Nouvelle-France : *L'arrivée de Champlain à Québec*, installée au Salon rouge en 1903 et retirée en 1929 à cause des libérés que l'artiste Henri Beau aurait prises avec l'histoire.

Cette année, l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France* convie le public à découvrir l'évolution des institutions politiques du Régime français. Pour mieux s'y retrouver, une section offre une synthèse de l'administration coloniale avant 1663 et, dans une seconde partie, il est question du Conseil souverain et du rôle des intendants de la Nouvelle-France.

Dans les vitrines d'exposition du hall des présidents sont déployées diverses pièces archéologiques découvertes pendant les fouilles du site Cartier-Roberval, de l'Habitation-Samuel-De Champlain, du Lieu historique national des Forts-et-

Châteaux-Saint-Louis de même que du chantier-école de l'îlot des Palais. Des bornes interactives traitent aussi des édifices de pouvoir qui faisaient de Québec la capitale de la Nouvelle-France.

Dans les niches du hall du parquet, deux films présentent une mosaïque de détails tirés de l'ornementation du parlement afin de mettre en lumière l'intérêt manifeste d'Eugène-Étienne Taché pour le Régime français. On y raconte une histoire de la Nouvelle-France taillée dans la pierre, le bois et le bronze.

Enfin, dans les cabinets d'exposition du hall des tribunes, de riches documents d'archives témoignent des activités de l'administration coloniale. En plus du procès-verbal du Conseil souverain (1663), on y trouve la trace la plus ancienne d'une élection au Québec (1647) et d'autres précieux papiers signés de la main de Louis XIV, du ministre Colbert, du gouverneur Frontenac, etc.

Somme toute, avec l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France*, l'Assemblée nationale demeure fidèle à la devise *Je me souviens* et s'inscrit dans la continuité du devoir de mémoire que se transmettent les Parlements depuis l'époque du Bas-Canada. Très tôt, en effet, les députés de la Chambre d'assemblée ont pris conscience du rôle que devait jouer le Parlement en la matière. ■

Christian Blais est historien à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Pour en savoir plus :

Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre. *Québec : quatre siècles d'une capitale*. Québec, Les Publications du Québec, Assemblée nationale du Québec, 2008, 692 p.

Rénald Lessard. « Les archives publiques au Québec : la difficile construction d'une mémoire collective », *Archives*, vol. 36, n° 2 (2004-2005), p. 173-198.

Louis-Philippe Turcotte. « Histoire de la Société littéraire et historique de Québec », *Transactions*, n° 13 (1879).

Rapport du secrétaire et registraire de la province de Québec, Québec, C.-F. Langlois, 1888-1891.

LE CHÂTEAU SAINT-LOUIS : LA DEMEURE DU GOUVERNEUR

par Manon Goyette

En septembre 1730 débute à Québec une grande fête en l'honneur de la naissance du fils de Louis XV. Les solennités, que l'on prépare depuis le mois d'août, auront lieu à la cathédrale, au palais de l'intendant Gilles Hocquart, de même qu'au château Saint-Louis. Au château, un grand repas sera servi aux dames et à toute la noblesse, dans la lumière d'innombrables lampions et de feux d'artifice. Organisées par Charles de Beauharnois de la Boische, marquis de Beauharnois, gouverneur général de la Nouvelle-France, les somptueuses festivités débutent par une messe, laquelle est suivie d'une procession agrémentée de chants. Puis, les canons du fort Saint-Louis retentissent, pendant que les milices crient « Vive le Roy », clameur à laquelle répond tout naturellement le peuple à son monarque. Voilà ici l'image que donnent, dans leurs rapports, les autorités de la colonie au roi.

Situé dans l'enceinte fortifiée du fort Saint-Louis, le château Saint-Louis est alors la résidence officielle du plus haut dirigeant de la colonie, soit celui-là même qui représentait la personne du roi. Classé lieu historique national depuis 2001, le site des Forts-et-Châteaux-Saint-Louis se trouve aujourd'hui à proximité du Château Frontenac, sous la terrasse Dufferin. Les fouilles menées par l'Agence Parcs Canada sous la terrasse, de 2005 à 2007, ont permis de dégager l'entièreté des vestiges du sous-sol du château, où se trouvait, à compter de 1723, le service de la bouche du gouverneur. C'est à cet endroit qu'en 1730, on a préparé ce somptueux repas en l'honneur de la naissance du Dauphin.

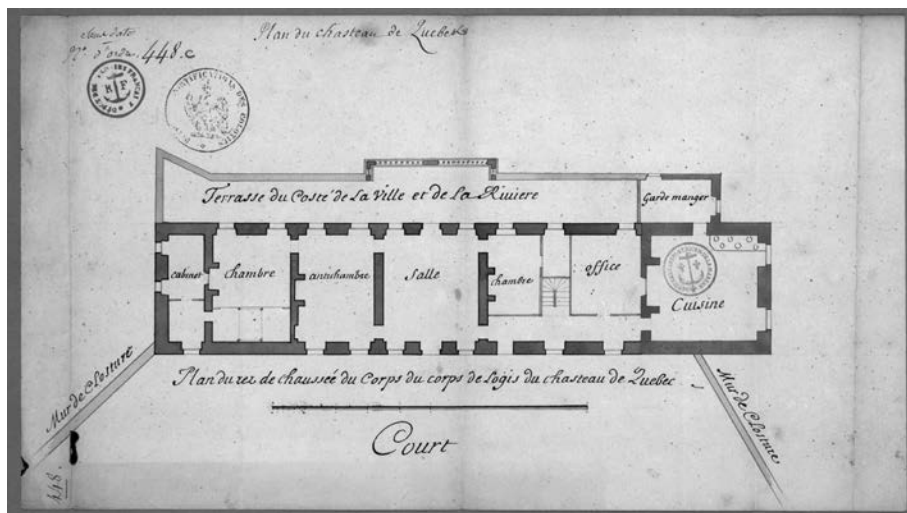
UNE RÉSIDENCE OFFICIELLE POUR LE REPRÉSENTANT DU ROI

L'historien Pierre-Georges Roy rapporte que le premier gouverneur général à



Le marquis de Beauharnois, qui a célébré la naissance du Dauphin au château Saint-Louis, en 1730 (Robert Levrac-Tournières, *Portrait présumé de Charles de la Boische, marquis de Beauharnois gouverneur de la Nouvelle-France*, ca. 1748, BAC, nég. C-141180).

avoir fêté la naissance du Dauphin en Nouvelle-France fut Charles Huault de Montmagny. C'est en 1638, à Saint-Germain-en-Laye, que celui qui allait devenir le grand Roi-Soleil venait de naître. Au fort Saint-Louis, les festivités ne peuvent avoir lieu que dans le vieux corps de logis de Samuel de Champlain, puisque le château Saint-Louis n'est pas encore construit. Le projet est toutefois réalisé en 1647-1648, alors que la colonie est encore administrée par la Compagnie des Cents-Associés. Le premier gouverneur à avoir habité la résidence officielle sous l'autorité du roi est le chevalier Augustin de Saffray de Mézy, à compter de 1663. Dès sa construction initiale, la disposition intérieure du château reflète les principes du classicisme français. Mais il



Plan du premier château Saint-Louis, où l'on peut voir les appartements du gouverneur et son service de la bouche (Anonyme [Villeneuve?], *Plan du chasteau de Québec*, ANOM, FR CAOM 3DFC448C).

Dans sa correspondance au ministre, Frontenac se plaint ouvertement de l'état pitoyable du château construit par Montmagny, déplorant le fait qu'il soit forcé d'établir ses appartements dans le corps de garde, avec les « Messieurs de la Compagnie ». En 1674, craignant même que le bâtiment ne puisse passer l'hiver, il décide d'avancer les fonds nécessaires pour y faire les travaux les plus urgents. Durant les années 1670, il aurait avancé une importante somme pour réparer le fort et le château, dont au moins 5 867 £ uniquement pour sa résidence. C'est peut-être lors de ces réparations que l'on aurait agrandi ses appartements personnels et refait le complexe culinaire.

C'est à Louis XIV que l'on doit sa popularité en France. Durant la période où les cuisines du château Saint-Louis furent agrandies, le roi avait instauré le Grand Couvert à Versailles. L'événement, qui avait lieu dans l'antichambre de la reine, permettait au public de voir le monarque et sa famille prendre leur dîner (souper) tous les soirs à 22 heures. L'ensemble de la cour pouvait ainsi observer en toute curiosité les convenances à table de la famille royale.

[illegible]

indique que durant toute son évolution, on a porté une attention particulière au complexe culinaire de la résidence et, par le fait même, au service de la bouche du gouverneur. La raison en est sans doute que dans la haute société française, le service à la table du maître de la maison était pour lui l'occasion de faire valoir sa fortune et l'importance de son statut.

Philibert de Lorme (1596), suivi de Louis Savot (1624), soulèvent l'importance du service de la bouche dans la conception des châteaux. Toute cuisine d'une maison respectable doit comporter un minimum de trois pièces afin d'assurer un service en trois actes à la table du maître. La pièce centrale est la cuisine, où rôtis, ragoûts et potages sont préparés. Doit y être annexée une salle servant d'office, laquelle est utilisée par le maître d'hôtel. C'est dans cette pièce

que l'on prépare les mets froids ainsi que les desserts et que l'on apporte la touche finale aux plats avant qu'ils soient servis. C'est aussi là que l'on range la vaisselle, de même que l'argenterie, dans des armoires vitrées bien à la vue. La troisième pièce, indispensable à une maison où se déroule un grand train de vie, est le lavoir. Celui-ci permet de séparer les tâches sales et inhérentes à la desserte de la table des pièces servant à la préparation des plats. On y fait aussi boucherie et on y déplume la volaille. Comme beaucoup de domestiques sont nécessaires à un tel service, on recommande que la taille du garde-manger soit proportionnelle à leur nombre. Car, il faut bien le dire, ceux-ci sont très souvent payés en nourriture.

UN SERVICE DE LA BOUCHE DIGNE DE LA NOBLESSE!

Déjà, vers 1685, le plan que Robert de Villeneuve dresse du château montre une résidence où la distribution des pièces est conçue pour respecter les convenances : les appartements du gouverneur sont constitués d'une chambre avec cabinet. On y compte même un lit en alcôve, lequel est muni

de deux ruelles, l'une communiquant avec une garde-robe où le gouverneur range sans doute sa chaise percée. Ces pièces sont distancées de la salle des gardes et du complexe culinaire par une antichambre, où ce dernier prend ses repas.

Afin d'assurer une distance sociale entre maîtres et domestiques, le complexe culinaire est séparé des appartements du gouverneur par un vestibule, qui permet aussi d'éloigner les odeurs de cuisson et le bruit du personnel. La cuisine nouvellement reconstruite comporte enfin l'équipement d'usage pour une résidence d'une telle importance : fourneau-potager (où l'on fait mijoter les potages) et foyer, probablement muni d'un tournebroche. À cette pièce sont annexés l'office de même que le garde-manger, où sont entreposés les restes alimentaires qui sont resservis à la deuxième table de la maison : celle des domestiques.

Bien qu'on voie ici les éléments essentiels à un service de la bouche d'une maison respectable, c'est toutefois lors du deuxième mandat du comte de Frontenac que l'on construira, à Québec, une nouvelle résidence comportant un

complexe culinaire véritablement plus élaboré. Le vieux comte, qui rêve de doter la capitale de la Nouvelle-France d'un château reflétant la grandeur du Roi-Soleil, fera débiter les travaux en 1692. Mais l'ambitieux projet ne sera jamais véritablement terminé, faute de fonds suffisants. Il faudra attendre 1723 pour que l'édifice soit presque complété, sous la gouverne de Philippe de Rigaud de Vaudreuil, marquis de Vaudreuil. D'aspect monumental, la résidence est rehaussée d'un étage et comporte un toit à l'impérial. Son corps de logis est muni à chacune de ses extrémités de deux pavillons. D'un côté s'y trouvent les appartements du gouverneur et de l'autre, ceux de son épouse. Au centre, la salle à manger occupe une place d'honneur. Déménagé au sous-sol, comme le recommandent depuis longtemps les traités d'architecture, le service de la bouche ne comporte pas moins de seize postes de cuisson. En plus d'un four à pain et d'un foyer avec tournebroche, le fourneau-potager de la cuisine comporte maintenant dix feux. On y trouve même une étuve, pour la préparation des craquelins et des fruits confits, tant à la mode. Également muni d'un foyer, l'office comporte aussi son propre fourneau-potager, qui compte trois feux pour la préparation des crèmes et de certains desserts. En outre, un lavoir muni d'un évier installé dans une fenêtre assure la desserte de la table et sert de salle de séjour pour les domestiques.

Le nouveau complexe culinaire comporte enfin de vastes caves à provisions et dehors, dans la cour basse du château, une glacière sert à stocker la glace, nécessaire au service des vins, mais aussi à la conservation des aliments. À la Conquête de Québec, en 1759, le service de la bouche des gouverneurs français fut modifié par les gouverneurs britanniques qui l'occupèrent jusqu'à l'incendie accidentelle du château en 1834. ■



Vestiges des caves à provisions du château Saint-Louis, sous la terrasse Dufferin. (Photo : Parcs Canada).

Manon Goyette est archéologue.

UNE VISITE AU PALAIS DE L'INTENDANT

par Rosalie Mercier-Méthé

L'année 1663 marque le début de la nomination par le roi Louis XIV d'intendants en Nouvelle-France, alors que, depuis 1608, Champlain et les gouverneurs avaient été les seuls intermédiaires de l'administration métropolitaine. Pour loger les représentants du souverain et l'élite administrative coloniale, de nombreuses résidences ont été construites dans la ville de Québec, capitale de la Nouvelle-France. Tandis que la plupart étaient en Haute-Ville, la demeure de l'intendant sera quant à elle érigée en Basse-Ville, un secteur peu habité et situé à

une certaine distance du château Saint-Louis ainsi que du palais épiscopal.

UN INTENDANT SANS RÉSIDENCE OFFICIELLE

À défaut d'une résidence expressément bâtie pour l'intendant, Jean Talon reçoit du roi une maison très bien située dans la côte de la Montagne. Son successeur, Jacques Duchesneau, loge à la même adresse de 1675 à 1682. Puis, juste avant l'arrivée de l'intendant Jacques de Meulles, en 1682, un incendie majeur dévaste plusieurs bâtiments, dont la propriété de Talon.

Le nouvel intendant de Meulles doit séjourner dans une maison louée qui, selon lui, est trop petite pour accomplir les fonctions relevant de son poste et de sa situation sociale. Il écrit au ministre Jean-Baptiste Colbert en 1682 : « Monsieur le gouverneur et [l'évêque] de Québec sont tous deux fort bien logés, c'est assurément une plus grande nécessité de loger commodément l'intendant à qui tout le monde a affaire. » Pour remédier à ce problème, de Meulles propose, sans succès, la construction d'une nouvelle résidence pour l'intendant sur l'emplacement des ruines de la



Jean-Michel Girard, *Premier palais de l'intendant*. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants, cote : 2000-0484).



Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, *Plan de la ville de Québec*, 1727, 63 x 94 cm. (Centre d'archives de Québec de BAnQ, P600, S4, SS2, D593).

maison incendiée de Talon. Ce lieu avait l'avantage d'être situé en Haute-Ville, à proximité des autres lieux de pouvoir.

LE PREMIER PALAIS DE L'INTENDANT

Au final, Jacques de Meulles installe l'intendance dans la brasserie désaffectée de Jean Talon. Ce projet était toutefois conditionnel au développement d'un nouveau quartier du côté de la rivière Saint-Charles. Ce dernier, selon l'intendant, aurait un jour beaucoup plus d'envergure que celui développé autour de la place Royale. De plus, de Meulles considère que cet environnement serait plus fonctionnel que tout autre emplacement en Haute-Ville. En 1685, il écrit : « La haute ville de Québec est une petite montagne qui ne s'habitiera jamais [...] on ne se donnera jamais la peine de bastir parce qu'il en coûteroit trop pour voiturier les provisions, et que presque toute l'année ils sont obligés d'envoyer quérir de l'eau à la rivière qui en est fort éloignée. »

Louis XIV choisit finalement de racheter la brasserie afin d'y loger officiellement son administrateur civil. C'est ce bâtiment que nous nommons le premier palais. On y aménage des espaces pour le Conseil souverain, les magasins et les prisons du roi. Le Conseil souverain, auparavant situé dans la maison du huissier, dans l'édifice de la Sénéchaussée et enfin au château Saint-Louis, était à la fois un tribunal et un lieu administratif. Depuis 1663, le gouverneur, l'intendant, l'évêque et les officiers de justice y

rendaient les arrêts du roi effectifs pour la Nouvelle-France.

L'ancienne brasserie prend tranquillement l'apparence d'un édifice plus adapté à son occupant et à ses fonctions, notamment grâce à la construction de jardins d'apparat rares en Nouvelle-France. Durant les XVII^e et XVIII^e siècles, l'intendance est à la fois une résidence et un lieu de travail. Au quotidien, la distinction entre la vie publique et privée de l'intendant est quasi inexistante, sa vie mondaine devant constamment témoigner de son poste et de son rang.

UN PROJET DE GRANDE ENVERGURE

À la suite d'un incendie survenu en 1713, un deuxième palais est construit non loin. Le sous-ingénieur Claude-Dorothée Laguer de Morville conçoit les plans du nouvel édifice, pensé spécifiquement pour l'intendant et les obligations liées à ses hautes fonctions. Érigé selon les critères de modernité de la métropole, le palais, avec sa toiture à la Mansart et son corps de logis double, figure bientôt parmi les bâtiments les plus prestigieux de la ville de Québec.

Par malheur, un second incendie dévaste l'édifice en 1725. On charge dès lors

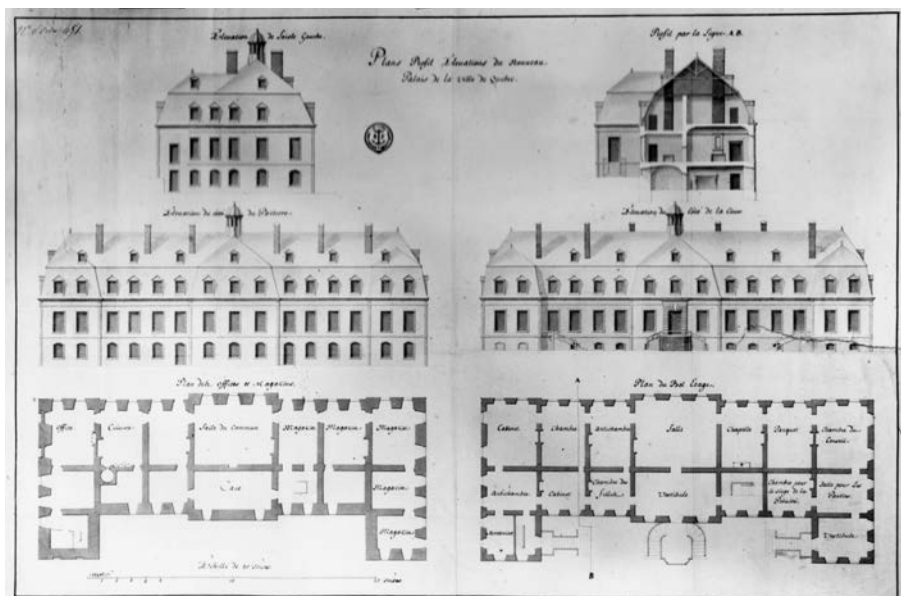
l'ingénieur militaire Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry de redessiner les plans du palais. Il modifie la résidence de l'intendant afin de la rendre moins vulnérable au feu.

L'aménagement intérieur et extérieur du palais témoigne d'un mode de vie tout à fait semblable à celui de l'aristocratie en France. Durant l'Ancien Régime, la résidence est un moyen de montrer son appartenance à l'élite et de justifier l'obtention de privilèges. L'intendant de la Nouvelle-France n'échappe pas à cette règle : de fait, le palais de l'intendant de Québec doit être à l'image de l'homme et de sa fonction.

VISITE DES LIEUX

À compter de 1715, l'entrée sur le terrain de l'intendance se fait du côté de la rue Sous-le-Coteau, aujourd'hui la rue Saint-Vallier. Après avoir passé un portail monumental, le visiteur se trouve dans la cour dallée où, face à lui, apparaît le palais et, à sa gauche, des jardins d'apparat. Pour pénétrer dans cette résidence, comme le veut la logique de l'époque, il fallait suivre un protocole suivant son rang.

En théorie, la porte centrale est réservée à l'élite coloniale, alors que les entrées



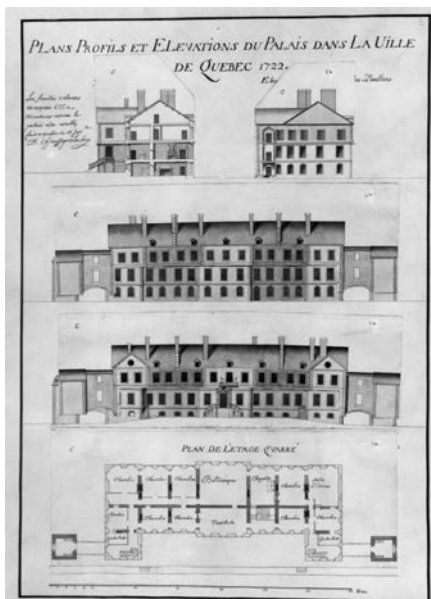
Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, *Plans, profils et élévations du nouveau palais de Québec* (détail), 26 novembre 1718, dessin à la plume aquarellé sur papier, 63,2 x 83,9 cm. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants, cote : 2000-3812).

secondaires doivent être employées par les personnes de qualité moindre.

L'entrée principale donne sur le bel étage. Habité par l'intendant et sa suite, c'est là aussi que se trouve la pièce à l'usage des membres du Conseil souverain. Au centre, une salle conjugue l'espace privé et l'espace public et sert pour les réceptions de grande envergure.

L'organisation des pièces et des passages obéit à des règles de convenance et de bienséance réglant les rapports entre les différents groupes sociaux. Les pièces intérieures sont aménagées de manière à ce que l'intendant mette en scène son rôle d'importance.

Dans la partie gauche du palais se trouvent les pièces plus luxueuses, avec vue sur la rivière Saint-Charles. C'est là que logent l'intendant et sa famille. Ces appartements sont constitués d'une antichambre, d'une chambre et se termine par un cabinet. L'intendant reçoit l'élite coloniale dans cette enfilade de pièces plus distinguées, ornées de moulures et de matériaux luxueux comme le noyer. Du côté de la cour intérieure, une série de petits cabinets, accessibles par des entrées latérales, permettent à l'intendant de régler ses affaires courantes.



Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, *Plans, profils et elevations du palais dans la ville de Québec* (détail des retombes ajoutées en 1726), 1722 [modifié le 28 septembre 1726], dessin à la plume aquarellé sur papier, 73 x 53,4 cm. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants, cote : 2000-3211)

La partie droite du palais est réservée au Conseil souverain (le Conseil supérieur depuis 1702). En 1718, la salle centrale donne sur la chapelle, utilisée par les occupants du palais. Cette pièce centrale s'ouvre sur la chambre du Conseil, où sont entendues les causes civiles et

criminelles. À proximité aussi se trouve la salle des parties, le lieu où se réunissent les plaideurs.

Parmi les pièces côté cour, il y a la chambre de la Prévôté de Québec qui accueille les juges chargés des causes de première instance. Lorsque le palais est reconstruit, en 1726, la chapelle est réaménagée à l'« étage Quarré » et cet espace libéré servira désormais d'anti-chambre à la salle du Conseil.

Le palais de l'intendant à Québec, bien qu'en retrait du centre institutionnel de la Haute-Ville, constitue un puissant symbole de la présence française en Amérique. Construite pour répondre aux goûts d'une aristocratie en Nouvelle-France, cette résidence a pris, à compter de 1715, une importance comparable à celle du château Saint-Louis. À un point tel que, sur les représentations de la ville de Québec, les cartographes se sont mis à dessiner la ville à partir de deux points de vue : l'un mettant en valeur la demeure du gouverneur et l'autre présentant l'intendance. C'est tout dire. ■

Rosalie Mercier-Méthé est doctorante en histoire, concentration histoire de l'art, à l'Université Laval, sous la supervision de Marc Grignon. Elle a fait son mémoire de maîtrise sur le palais de l'intendant et travaille actuellement sur le décor architectural en Nouvelle-France et son utilisation par l'élite coloniale.

Pour en savoir plus :

Marc Grignon. « Robert de Villeneuve and the Representation of Quebec City at the End of the Seventeenth Century », Henry A. Millon. *Circa 1700: Architecture in Europe and the Americas*. Washington, National Gallery of Art, 2005, p. 187-205.

Rosalie Mercier-Méthé. *L'intendant de la Nouvelle-France et l'architecture. La convenance dans un contexte colonial*. Québec, Cahiers d'archéologie du Celat, 2012, 87 p.

Marcel Moussette. *Le site du palais de l'intendant : genèse et structuration d'un lieu urbain*. Sillery, Les éditions de Septentrion, 1994, 229 p.

Luc Noppen et Lucie K. Morisset. *Québec, de roc et de pierres, La capitale en architecture*. Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 1998, 150 p.



Richard Short, *Vue du palais de l'intendant*, 1761. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants, cote : 93-1056).



JE DÉSIRE OBTENIR LES NUMÉROS SUIVANTS (COCHER SVP ☐)

- | | | |
|---|--|--|
| ☐ 18 En avant la musique! | ☐ 59 Coup d'œil sur le vingtième | ☐ 94 Quatre cents ans d'histoire politique |
| ☐ 23 Les communications | ☐ 60 Avec le temps | ☐ 95 Une histoire au féminin |
| ☐ 24 Mon pays c'est l'hiver | ☐ 63 L'univers fascinant du livre | ☐ 96 Le français au Québec |
| ☐ 25 Des trésors de musées | ☐ 64 Plaisirs d'hiver | ☐ 97 Place au cirque! |
| ☐ 26 La religion au Québec | ☐ 67 Magie de la musique traditionnelle | ☐ 98 Bonne fête Trois-Rivières (1634-2009) |
| ☐ 27 350 fois Montréal | ☐ 70 Les soins du corps | ☐ 100 Le passé mis en lumière |
| ☐ 28 À votre santé! (Les boissons) | ☐ 74 Québec maritime | ☐ 101 Deux siècles de journaux et de revues |
| ☐ 29 Les grands anniversaires de 1992 | ☐ 77 Les Acadiens | ☐ 102 Des villes et des maires |
| ☐ 30 Un parlement se raconte | ☐ 78 Le pain, une longue histoire! | ☐ 104 Mode, mœurs, mémoire... |
| ☐ 31 Je me souviens... (Les archives) | ☐ 79 Les Noirs au Québec | ☐ 108 Nord et nordicité |
| ☐ 32 Regards sur l'enfance | ☐ 80 Le jour de l'An | ☐ 109 L'héritage germanique |
| ☐ 35 Que le spectacle commence! | ☐ 81 La famille Bonaparte et le Québec | ☐ 110 Les arts en Nouvelle-France |
| ☐ 36 Incursions dans le quotidien | ☐ 82 Quand la nature se fâche | ☐ 111 Les 100 ans du ministère des Transports |
| ☐ 37 Des lieux chargés d'histoire | ☐ 83 Scandales (politiques) | ☐ 112 Sous la plume de jeunes historiens |
| ☐ 38 100 ans de cinéma | ☐ 84 Les années 1950 | ☐ 113 Aspects inédit du sport au Québec |
| ☐ 39 La famille dans tous ses états | ☐ 86 Des forêts et des hommes | ☐ Hors série L'Institut canadien |
| ☐ 40 Les grands magasins | ☐ 87 Les Québécois et l'aviation | ☐ Hors série François de Laval |
| ☐ 41 Dix rendez-vous avec notre histoire | ☐ 89 Les années 1960 | ☐ Hors série Conseil québécois du patrimoine vivant |
| ☐ 42 Présence du Moyen Âge au Québec | ☐ 90 Aventuriers et aventurières | ☐ Hors série Ville de Québec (2005) |
| ☐ 43 Guerres et paix | ☐ 91 Tant d'histoires à raconter | ☐ Hors série Assemblée nationale (2008) |
| ☐ 44 Les plaisirs de la table | ☐ 92 Regards sur Québec | |
| ☐ 49 La sexualité | ☐ 93 Histoire et lieux de mémoire | |

☐ Envoyez-moi les numéros cochés

Prix des numéros à l'unité : 8,50 \$. Hors série : 11,50 \$.
Taxes et frais de poste et de manutention en sus.

PROFITEZ DE L'OFFRE DE 50% DE RABAIS

☐ Envoyez-moi tous les numéros disponibles (64 exemplaires) pour seulement 290 \$

Frais de poste et de manutention inclus. • Tarifs valides au Canada seulement.

Pour commander :
(418) 656-5040

OFFRE D'ABONNEMENT

ABONNEMENT :

1 an : 35\$ | 2 ans : 60\$ (taxes incluses)

Institution : 1 an : 45\$ | 2 ans : 80\$ (taxes incluses)

Frais de poste et de manutention inclus. • Tarifs valides au Canada seulement.

- ☐ Je m'abonne pour 1 an ☐ / 2 ans ☐
- ☐ J'abonne un(e) ami(e) pour 1 an ☐ / 2 ans ☐

Nom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone () _____

Courriel _____

MODE DE PAIEMENT :

☐ chèque ☐ Visa ☐ MasterCard

N° de carte

Exp. _____

Signature _____

ROBERVAL, CARTIER ET LA PREMIÈRE COLONIE FRANÇAISE D'AMÉRIQUE 1541-1543

Collectif



Le site archéologique Cartier-Roberval en cours de fouilles à l'été 2010. (Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ)).

En 2006, le gouvernement du Québec a confié à la Commission de la capitale nationale du Québec le mandat de réaliser des fouilles archéologiques sur le site qui a vu naître la première colonie française d'Amérique. Sept années de recherche ont permis de documenter comme jamais auparavant cet épisode fondateur de notre histoire. En voici un aperçu.

LE CHANTIER ARCHÉOLOGIQUE CARTIER-ROBERVAL BILAN DE RECHERCHE

par Gilles Samson et Richard Fiset

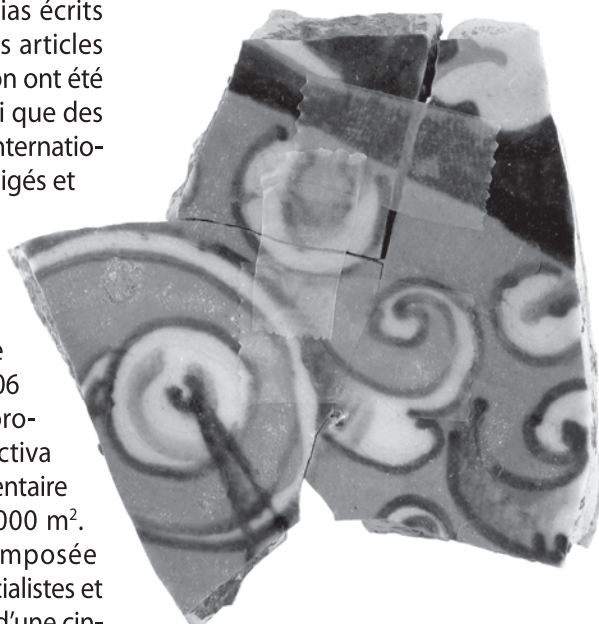
L'aventure de la découverte du site Cartier-Roberval commence en 2005 lors d'un inventaire archéologique. À l'égard de l'Amérique, peu de sites d'établissements coloniaux sont comparables : ces découvertes sont *rares*. Dès lors,

l'intérêt national et international a été manifeste : en plus des médias écrits et visuels habituels, plusieurs articles scientifiques et de vulgarisation ont été réalisés, des conférences ainsi que des ateliers locaux, nationaux et internationaux offerts, des rapports rédigés et de nombreuses visites sur le site réalisées.

Partant de prévisions modestes, nous avons estimé la superficie du site à près de 250 m². Le projet conçu en 2006 mit en œuvre un imposant programme de recherche qui s'activa jusqu'au printemps 2012. L'inventaire s'est étendu sur plus de 22 000 m². Parallèlement, l'équipe, composée d'archéologues, de divers spécialistes et de techniciens, a amorcé plus d'une cinquantaine d'études connexes qui couvrirent près du triple de l'espace dédié

à l'archéologie. Il en ressort un portrait presque inédit de l'expédition coloniale au cap Rouge dans les années 1541-1543, principalement en ce qui a trait au fort d'en haut, connu jusque-là uniquement par des récits de voyage. Nous en avons cerné un segment d'environ 1 500 m² sur le bord des falaises qui dominent le fleuve et la rivière.

En fait, nous sommes intervenus majoritairement sur une portion archéologiquement riche qui se limite à la pointe du promontoire, mais nous entrevoyons d'autres secteurs, dont une zone de potentiel qui promet, d'une étendue qui reste toutefois à évaluer. Jusqu'à maintenant, une grande partie de l'information archéologique collectée provient d'une



Essai de remontage de tessons d'un contenant en faïence italienne. (CCNQ).



Vestiges d'une courtine ou d'une galerie entre les bâtiments nord et sud du fort d'en haut. (CCNQ).

épaisse couche d'incendie bien démarquée sur le bord des falaises, où s'élevaient trois édifices dont les ruines se sont formées en partie dans les heures qu'a duré la conflagration, puis durant leur recouvrement par la végétation.

Nous avons recueilli dans la couche d'incendie un mobilier et des vestiges qui arboraient des liens indéniables avec le territoire français, dont les régions de Louviers, de Saintonge, de Charles-de-Bretagne et de la côte ouest. Parmi les premiers indices, le vitrail trouvé sur l'emplacement du bâtiment sud pourrait témoigner d'une présence aristocratique ou religieuse. D'ailleurs, les autres bâtiments dotés d'une fenestration favorisant la luminosité s'avéraient compatibles avec un contexte aristocratique de la fin du Moyen Âge et du début de la Renaissance. Quant au confort des bâtiments résidentiels, nous pouvons en témoigner par la présence d'un plancher et des traces d'un ameublement.

Les marques de la noblesse se manifestent par les objets de luxe retrouvés, dont un type de faïence d'origine italienne similaire à l'un de ceux découverts dans la fouille archéologique des jardins du Louvre, des coupes de style *Tazza*, des objets de verre et des bijoux. D'autres indices évoquent l'alimentation : les olives, les dattes, le grand pingouin, le phoque, l'esturgeon et le porcelet trouvés dans les décombres des bâtiments. Souvent associée à l'aristocratie, l'affirmation du caractère militaire se révèle dans les vestiges d'une fortification, mais aussi dans la présence d'armes à feu ou d'armes blanches, telles que des épées ou des poignards, des pièces d'armure de qualité et des vêtements ornés de parure. L'artillerie est suggérée par un petit boulet de canon. L'architecture dévoilée sur le site porte la marque des techniques de l'Europe, par ses toitures végétales, le torchis, le pan de bois et tous les éléments servant à

la fondation des édifices. Également, les programmes architecturaux du début de la Renaissance dont fait usage la noblesse misaient sur la hauteur, en privilégiant la « grosse tour », un élément qui semble présent dans les décombres de l'établissement colonial.

Il reste encore des découvertes à faire. D'autres édifices mentionnés dans les récits font défaut, soit les deux corps de logis, le four à pain et le « poêle pour se chauffer » qui n'ont pas été localisés, mais qui pourraient être situés entre les falaises et la limite sud du parc Cartier-Roberval. Quant aux moulins à eau, leur localisation serait logiquement dans le parc à proximité du ruisseau et en association avec l'aire défrichée et cultivée par Cartier, dont nous soupçonnons l'emplacement grâce à la découverte de phytolithes d'orge et de blé.

L'aventure coloniale de Charlesbourg-Royal et de France-Roy au cap Rouge coûta la vie à 94 Français. Aujourd'hui, l'ampleur de leurs efforts est révélée par les fouilles et les analyses qui mettent en lumière plusieurs facettes de leur séjour. La population du Québec peut ainsi envisager un anniversaire commémoratif en 2016 (475 ans) qui ferait valoir que c'est sur l'emplacement du cap Rouge que la France a d'abord fondé tous ses espoirs en Amérique, même si ceux-ci se sont concrétisés près de 70 ans plus tard, sur le promontoire de Québec.

JEAN-FRANÇOIS DE LA ROCQUE DE ROBERVAL : OFFICIER ET GESTIONNAIRE LOYAL ET COMPÉTENT

par Bernard Allaire

Jean-François de La Rocque, seigneur de Roberval, est un militaire français né à Paris ou à Carcassonne, vers 1495, d'Isabeau de Poitiers et de Bernard de La Rocque, gouverneur de Carcassonne et officier du comte d'Armagnac et ami du maréchal de Gié. Il demeure dans les annales comme celui qui fonda la première colonie de peuplement au

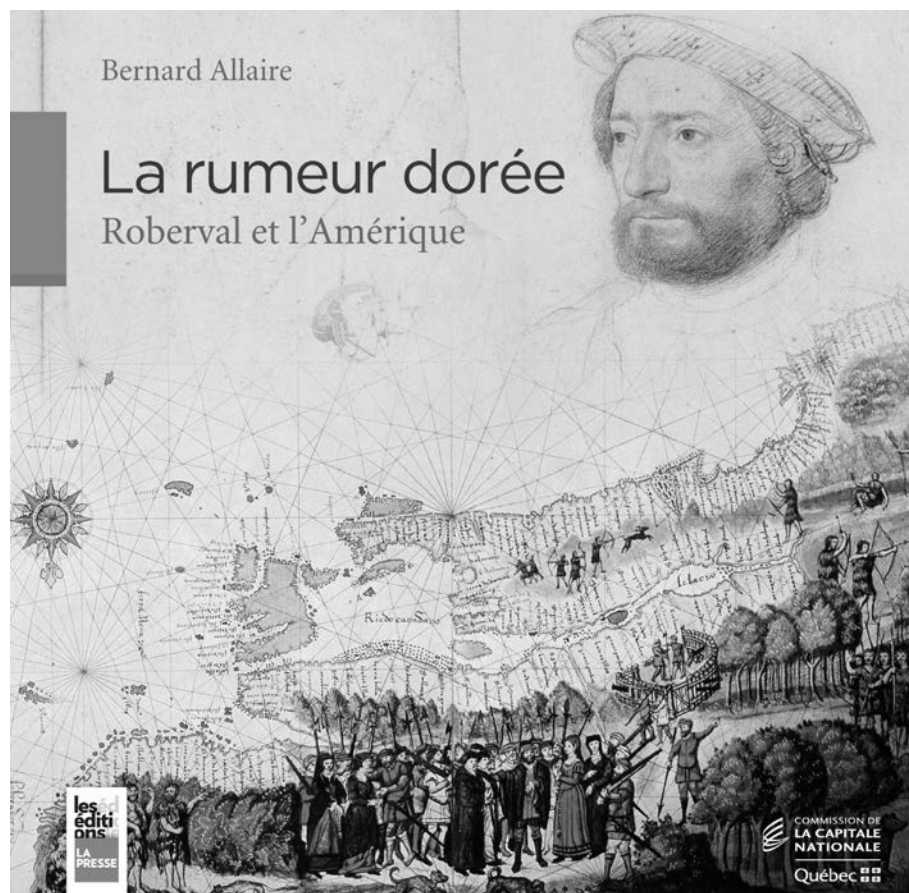
Canada avec le navigateur malouin Jacques Cartier, entre 1541 et 1543. Si son passé est bien documenté, son histoire a peu intéressé les historiens catholiques, en raison de ses prises de position en faveur de la réforme calviniste dans les années 1520-1530. La dispersion des fonds d'archives le concernant a également rebuté les chercheurs. La configuration de sa famille demeura en outre longtemps nébuleuse. En effet, son père ayant convolé à plusieurs reprises, Roberval avait plusieurs demi-frères et demi-sœurs, sur lesquels, toutefois, il conserva toujours un droit d'aînesse. En tant qu'aîné masculin au sein des La Rocque, il bénéficia de circonstances successorales favorables qui firent de lui l'héritier de plusieurs terres et seigneuries disséminées en France, dans le Languedoc près de Carcassonne, dans le Rethélois près de Reims et dans le Valois près de Senlis.

Impliqué dès son jeune âge dans le milieu militaire, il gravit dès 1512 tous les échelons de l'armée française au sein de la garnison de Robert de La Marck, seigneur de Fleuranges, maréchal de France et ami d'enfance du roi François I^{er}. Dans la deuxième moitié des années 1520, il entra dans le cercle restreint de l'état-major, entre autres comme spécialiste des fortifications. Cette destinée dans le sillage de son père l'amena à participer aux principaux conflits militaires de la Renaissance, auxquels il survécut, contrairement à beaucoup de ses collègues. En 1538, il aurait dû normalement devenir gouverneur comme son défunt père, mais il reçut plutôt l'intendance des mines du royaume, ce qui mettait à profit ses connaissances d'ingénieur. Trois ans plus tard, François I^{er} le nomma à la tête de l'expédition coloniale qui devait porter le pouvoir du souverain français

au Canada. La Rocque fut choisi en raison de sa loyauté inflexible, malgré ses opinions personnelles calvinistes, mais aussi parce que cette entreprise demandait des compétences logistiques et militaires particulières.

Les problèmes d'approvisionnement, les changements d'affectation et les menaces de guerre modifièrent toutefois les plans originaux, si bien qu'en mai 1541, La Rocque décida d'envoyer à l'avance la flotte de Cartier de l'autre côté de l'océan. Quant à lui, le retard dans la livraison de l'artillerie et surtout l'assassinat des ambassadeurs français par les Espagnols en Italie, en juillet, l'obligèrent à différer son départ. Il passa l'hiver 1541-1542 à harceler les intérêts commerciaux espagnols, attendant le retour au calme du printemps suivant pour finalement prendre la mer, de La Rochelle vers le Canada. Durant une halte à Terre-Neuve, en juin 1542, Roberval eut la surprise de croiser Jacques Cartier et ses navires, lesquels étaient sur le chemin du retour. Comme prévu, au cours de l'année passée seul en terres canadiennes, le navigateur malouin avait érigé deux forts au cap Rouge en amont de Québec. Mais face à l'absence de la protection de la garnison de Roberval, aux harcèlements des Stadaconiens contre lesquels ils s'étaient battus et aux mauvaises nouvelles en provenance d'Europe, Cartier avait décidé de rentrer en France avec quelques barils remplis de pierres et de minerais qu'il croyait précieux. La Rocque décida que tous retourneraient au Canada, mais, à la faveur de la nuit, Cartier et son équipage désobéirent et s'en retournèrent vers la France, amputant ainsi Roberval de la moitié des ressources nécessaires à la colonie.

La Rocque continua la mission en réoccupant le site du cap Rouge et en renouant avec les Stadaconiens. Après le renvoi de deux des trois navires, les colons passèrent l'hiver dans une situation de disette et une atmosphère malsaine, conséquences de la présence de condamnés à mort amenés comme for-



Couverture du livre de Bernard Allaire *La rumeur dorée : Roberval et l'Amérique*, publié par la Commission de la capitale nationale du Québec, aux Éditions La Presse. (CCNQ et les Éditions La Presse).

çats. Après avoir remonté le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Hochelaga au printemps – pour trouver un passage présumé vers le Pacifique – et fait quelques tests sur les minerais de la région, les colons reçurent, à l'été 1543, des ravitaillements, mais surtout un ordre officiel du roi de revenir au pays en raison de l'entrée en guerre de l'Angleterre aux côtés de l'Espagne contre la France. Quelques militaires, qui avaient accompagné La Rocque au Canada, le suivirent à son retour sur les champs de batailles et probablement durant les autres conflits, jusqu'au traité du Cateau-Cambresis de 1559. Jean-François de La Rocque décéda au printemps 1560, lors d'une rixe à Paris, huit mois après la mort du roi Henri II et un mois après la conjuration d'Amboise, à une époque transitoire qui marqua le début des guerres de religion.

Un portrait détaillé de cet homme qui fut vice-roi de la première colonie française d'Amérique est proposé dans l'ouvrage de Bernard Allaire, *La rumeur dorée : Roberval et l'Amérique* (2013).

LA COLONIE RETROUVÉE NOUS LIVRE SON HISTOIRE!

par Coline Niess et Nicolas Giroux

Il y a près de cinq siècles, plusieurs centaines d'hommes et de femmes d'origine française ont traversé l'Atlantique puis remonté le fleuve pour s'installer et vivre à l'embouchure de la rivière du Cap Rouge. Ils y ont vécu deux ans. Pendant longtemps, on a cherché leurs traces sans les trouver...

Aujourd'hui, des vestiges du plus ancien établissement français d'Amérique sont mis au jour. En s'associant au Musée de la civilisation, la Commission de la capitale nationale du Québec avait pour objectif de faire connaître au plus grand nombre le fruit de l'importante recherche multidisciplinaire qui a cours depuis 2006.

L'exposition *La colonie retrouvée*, au Musée de l'Amérique francophone, est l'occasion de découvrir et d'alimenter ce pan historique jusqu'alors très peu



La vie paysanne en hiver, *Les Très Riches Heures du duc de Berry*. (Musée Condé, Chantilly/Art Resource, New York).

connu et documenté. Cette nouvelle exposition a pour but de rendre compte de la grande aventure humaine des colons français de cette première France d'Amérique.

Un récit sonore mène le visiteur à travers plusieurs chapitres historiques, du contexte géopolitique des grandes découvertes du Nouveau Monde à l'occupation du promontoire du cap Rouge, sous l'égide de Jean-François de La Rocque de Roberval. Le parcours de *La colonie retrouvée* permet l'immersion dans plusieurs thématiques liées à l'établissement des colons à France-Roy, comme les préparatifs de l'expédition coloniale, l'intendance loin de la métropole, le quotidien des colons, nobles et gens du commun. Des créations vidéo uniques dévoilent une quantité de détails jusqu'ici inconnus sur la vie au fort d'en haut grâce, entre autres, à une représentation en trois dimensions basée sur de solides recherches tant archéologiques qu'historiques et architecturales.

Près d'une centaine d'artéfacts restaurés témoignent de la culture matérielle de cet établissement français du XVI^e siècle en Amérique. De petits objets, certes, mais avec un grand potentiel d'interprétation! ■

L'exposition *La colonie retrouvée* est présentée au Musée de l'Amérique francophone, du 1^{er} mai 2013 au 27 septembre 2015. www.mcq.org

Gilles Samson est archéologue au ministère de la Culture et des Communications.

Richard Fiset est archéologue consultant.

Ensemble, ils codirigent le volet archéologique du chantier Cartier-Roberval.

Bernard Allaire est un historien québécois vivant en France.

Coline Niess est chargée de projet au Musée de la civilisation.

Nicolas Giroux est historien et chargé de projet à la Commission de la capitale nationale du Québec.

MES RECHERCHES SUR L'EMPRESS OF IRELAND

Le Musée canadien des civilisations a acquis récemment une collection d'objets provenant de l'*Empress of Ireland*. La plupart proviennent de l'épave. Plusieurs autres sont des documents qui seront classés dans nos archives. Dans certains cas, il s'agit de véritables bijoux. Cette acquisition et l'exposition qui aura lieu au printemps 2014, 100 ans après le drame, m'ont amené, avec des collègues, à entreprendre de nombreuses démarches.

L'équipe de l'exposition travaille d'arrache-pied depuis des mois. Dans un premier temps, nous commençons à faire l'inventaire de la collection près de Montréal, chez un collectionneur qui nous reçoit avec courtoisie et des espressos irréprochables. L'histoire du naufrage de l'*Empress of Ireland* a laissé des traces un peu partout au pays, au Musée maritime d'Halifax, en Colombie-Britannique (pensons à la collection Chung à l'Université de la Colombie-Britannique), dans le Bas-Saint-Laurent, bien entendu, et en Alberta. En Alberta, vous dites? Le Royal Alberta Museum (Edmonton) dispose en effet de quelques dizaines d'objets. Marion Kelch, une femme remarquable, est à l'origine de la mise sur pied d'une fondation qui a rassemblé cette collection. Sa campagne de lobbying et de sensibilisation populaire a eu pour effet d'attirer l'attention des gens de l'Ouest sur ce drame. Ainsi, la détermination d'un public motivé peut stimuler l'action des musées. Le Musée maritime du Québec (L'Islet), de son côté, possède plusieurs objets provenant de l'*Empress of Ireland*, dont une cloche de brume, un transmetteur d'ordres (connu sur le nom de Chadburns, son manufacturier) et un gouvernail fabriqué en Écosse. Deux voyages au Site historique maritime de la Pointe-

au-Père m'ont permis de me familiariser avec le plus important étalage d'objets traitant de l'*Empress of Ireland* dans un décor muséologique inspiré.

Lors de ma première visite, en octobre 2011, j'ai parcouru le site et le musée, j'ai vu le phare et l'énorme corne de brume, mais j'ai surtout regardé au loin, en direction nord-est, où a eu lieu la collision le matin du 29 mai 1914 entre le *Storstad*, un charbonnier et *The Empress of Ireland*, un paquebot du Canadian Pacific. Il faut laisser l'esprit des lieux nous habiter quand on prépare une exposition, m'a dit ma collègue Annette Viel. Évidemment, je pouvais difficilement me rendre sur les lieux de l'événement, au fond de l'eau. Mais en regardant au loin et en écoutant le chant des goélands, assis sur un banc public, j'étais capable d'imaginer ce drame qui s'est déroulé en seulement quinze minutes, près de la côte (à 6 km), loin des secours. Rappelons que les deux navires sauveteurs de Rimouski et Pointe-au-Père mettront plus d'une heure à venir en aide aux naufragés. Ils ont été, pour la plupart, secourus par les chaloupes du *Storstad* et celles de l'*Empress of Ireland*. Une heure entière dans des eaux à une température de 6°C environ, cela donne des frissons à n'importe quel observateur même un siècle plus tard.

Ma deuxième visite, celle du mois de mars 2013, se déroule par une fin d'après-midi venteuse. Les mains nues et gelées sur la caméra, j'essaie de filmer le mouvement des vagues. Le lendemain, il y a une tempête de neige (30 cm). « Ne partez pas pour Québec ce soir », me préviennent les gens de Pointe-au-Père. Je suis leur conseil et je retourne visiter le fonds *Empress of Ireland* du Service des archives de l'Université du Québec à Rimouski où je trouve toutes sortes de

choses. Le fonds documente les procédés judiciaires suivant la collision et la commission d'enquête. Il contient une mine de renseignements.

J'apprends qu'il a fallu trouver des témoins dans les mois qui ont suivi la tragédie. L'un d'entre eux, David Cadwalader, a été interviewé par un avocat de Londres. Auparavant maître de manœuvre (*quartermaster*) sur l'*Empress of Ireland*, il s'était depuis engagé dans la Royal Navy et ne pouvait se présenter en cour au Canada, car il combattait les Allemands. Trois autres hommes, tous officiers sur le *Storstad*, étaient retenus au port du Havre en décembre 1914.

La France (et le Canada) étant en guerre cette époque, de nombreux navires fournissent ce qu'il faut pour le combat dans les ports français. Il y a encombrement au port du Havre. Le *Storstad* attend son tour pour décharger sa cargaison d'automobiles, de nourriture et de vêtements et ne peut revenir à New York avant le mois de février 1915. Le vaisseau est alors en parfait état. Après la collision – dans laquelle il a sérieusement été endommagé – et son transport à Montréal où il est saisi par la justice et revendu aux enchères pour la somme de 234 000\$, le *Storstad* repart pour les cales sèches de la Davie, près de Québec. Le charbonnier est réparé au cours de l'été 1914 et à l'automne, il vogue sur d'autres mers. On trouve plusieurs témoignages sur le désastre dans ce fonds de l'UQAR, dont celui de Daniel Henry Jones, jeune matelot à bord de l'*Empress of Ireland*. Il est âgé de dix-huit ans et originaire du Pays de Galles, près de Liverpool. Presque tous les membres de l'équipage venaient de Liverpool. Le matin du 29 mai, il entend les sifflets des deux navires, peu de temps avant la collision fatale. Il monte sur

le pont et aperçoit à 100 verges à tribord le *Storstad* qui fonce sur l'*Empress*. Il court réveiller ses collègues en criant : « *All hands on deck!* ». Walter Erzinger, passager de deuxième classe d'origine suisse mais résidant à Winnipeg – il y travaille dans l'entreprise de tabac de son oncle – n'a presque pas aperçu de membres de l'équipage lors de son escalade de l'étage de sa cabine vers le haut du paquebot. Peut-être était-il trop tard? Alors que l'*Empress of Ireland* verse complètement sur son flanc droit et que le mat touche à l'eau, il entend un marin crier : « Que tout le monde fasse de son mieux pour se sauver! » (« *Everybody try his best to save himself!* »). Erzinger apporte une ceinture de sauvetage. D'autres n'y ont pas pensé. Ils devaient partager leur ceinture avec quelqu'un d'autre. M^{me} Hollies, hôtesse (*stewardess*) est réveillée par le bruit de l'eau qui coule le long des corridors. Arrivée sur le pont, avec deux autres hôtesse, elle saute à l'eau en s'agrippant à une corde fixée sur le rail par un officier. Elle est la seule à remonter à la surface. D'ailleurs, elle a été la seule hôtesse sur douze à survivre au drame. James Walker, passager en troisième classe, est réveillé lui aussi par l'eau qui atteint son lit. Dans sa cabine, ils sont quatre. Parmi eux, il y a un homme fort agité. Les deux autres dorment. Walker leur donne un coup pour les réveiller, mais il ignore si ce fut suffisant pour les faire bouger. En moins de sept minutes, il est sur le pont, où des membres de l'équipage s'affairent à mettre des chaloupes à l'eau. Il n'y avait, dit-il, aucun signe de panique. Pourtant, lorsqu'on lit cette petite sélection de témoignages, il est évident que dans le quart d'heure suivant l'impact l'*Empress of Ireland* est dans une situation d'urgence extrême. Les reportages dans la presse font état de gestes courageux dans une ambiance de panique. Mais ils ne mentionnent pas l'histoire d'Helena Hollies. Celle-ci devant partir bientôt sur l'*Alsatian* pour rejoindre sa demeure à Liverpool, l'avocat du CP lui demande de ne pas le dire aux autres membres de l'équipage. C'est curieux



Florence Lorraine Barbour survit au naufrage de l'*Empress of Ireland* grâce à son oncle Robert. Elle laisse derrière elle sa jeune sœur et sa mère. Florence n'avait que huit ans lors du naufrage. La famille, qui vivait à Silverton en Colombie-Britannique, était en route pour l'Angleterre. Après la mort de son mari, en 1913, M^{me} Barbour avait décidé de rentrer chez elle. La filière migratoire de l'Atlantique allait dans les deux sens. (Photo : Marie-Louise Druaz. Musée canadien des civilisations, IMG2012-0381-0003-Dm)

puisque plusieurs passagers et membres de l'équipage repartent aussi pour Liverpool, sur l'*Alsatian*, le 4 juin. Est-ce que le CP voulait conserver les informations? Comment aurait-il été possible de le faire à une époque où les journaux cherchent la nouvelle sans relâche, comme une meute de chiens courant après leur proie. Toujours est-il qu'He-

lena rentre chez elle au 10, Empire Street, West Derby Road, laissant derrière elle son histoire, dont j'ai pu trouver la trace parce que j'ai été retenu à Rimouski par une tempête de neige. J'ai été chanceux dans ma malchance. Helena le fut aussi. ■

John Willis
Musée canadien des civilisations



À l'été 1934, à l'occasion des fêtes du quatrième centenaire de l'arrivée de Jacques Cartier, le juge Pouliot et son épouse décorent leur demeure de drapeaux français et d'une bannière pour accueillir comme il se doit les dignitaires de passage (BANQ, Centre d'archives de Québec, Fonds Famille Pouliot, P436, S4, SS4, P6).

LES GRANDES HEURES DU MANOIR MAUVIDE-GENEST

Au cours du deuxième quart du XX^e siècle, le manoir Mauvide-Genest voit défiler en ses murs toute une série de têtes couronnées et de personnalités politiques et littéraires de premier plan. On vient alors des États-Unis, de France, du Royaume-Uni et même du Japon pour visiter et admirer l'« antique demeure féodale » du juge Joseph-Camille Pouliot. Cet attrait pour cet imposant vestige du Régime français est en grande partie l'œuvre du juge et de sa troisième épouse, Eugénie Lemieux.

Né en 1865 dans une famille de l'élite locale de Fraserville (aujourd'hui Rivière-du-Loup), Joseph-Camille Pouliot se fraie rapidement un chemin parmi les

juristes de son époque. Après sa sortie du barreau, il retourne à Fraserville pour pratiquer le droit aux côtés de son frère Charles-Eugène. À la suite de la mort de ce dernier, en 1897, il se lie aux jeunes avocats Charles-Adolphe Stein et Ernest Lapointe pour poursuivre ses activités professionnelles. En 1910, grâce à ses compétences et ses amitiés avec d'éminents membres du Parti libéral – pensons notamment à Wilfrid Laurier et Louis-Alexandre Taschereau – il est nommé juge à la Cour supérieure pour le district d'Arthabaska. Parallèlement, Pouliot s'intéresse à l'histoire et au patrimoine. Il publie plusieurs ouvrages sur ce sujet (une biographie d'une religieuse du début du XVIII^e siècle, des glanures

historiques, un ouvrage sur Jacques Cartier, etc.) et propose, dès 1926, que la résidence de Laurier à Arthabaska – où il vécut également avec sa famille entre 1910 et 1920 – « soit conservée à la postérité » en devenant un musée régional. Au milieu des années 1920, lorsqu'il se cherche une résidence d'été, il entend parler du manoir Mauvide-Genest par l'un de ses oncles maternels, l'abbé François-Xavier Blais. Après une visite des lieux à l'été 1926, le juge Pouliot se porte acquéreur du bâtiment malgré son piètre état puisqu'il en admire le « cachet féodal » et tient à transmettre à ses enfants cette maison dans laquelle ses ancêtres vécurent jadis (la grand-mère maternelle du juge, Marie-Angélique Genest, y passa

sa jeunesse avec son oncle Laurent Mauvide et sa tante Marie-Anne Genest). Afin de redonner à la demeure son cachet du XVIII^e siècle, Joseph-Camille Pouliot entreprend d'importants travaux de restauration qui s'échelonnent sur trois ans. Au terme de ceux-ci, il peut accueillir dignement parents et amis dans son manoir comme il est de bon ton de le faire à l'époque parmi les élites. En effet, depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, bon nombre de médecins, d'avocats et d'hommes politiques – tant francophones qu'anglophones – s'installent dans leur luxueuse résidence de Sainte-Pétronille pour passer l'été. Dès les débuts de la belle saison, le « Bout de l'île » s'anime donc au rythme des réceptions, des parties de golf et des promenades le long du fleuve. La demeure du juge Pouliot attire toutefois davantage l'attention en raison de son âge vénérable et, surtout, en raison de l'imposante collection d'artéfacts amassée par son propriétaire. Celui-ci fait même du manoir un « musée du terroir » dans lequel il expose toute une série de meubles et d'articles provenant des habitants de l'île d'Orléans et du manoir Dénéchaud de Berthier afin de mettre en valeur la tradition paysanne canadienne-française.

Pour attirer des visiteurs de marque, le juge Pouliot profite d'abord de son réseau familial et amical. Membre d'une éminente famille libérale ayant porté en son sein plusieurs députés (le père, le frère et le neveu du juge Pouliot représentent la circonscription de Témiscouata à la Chambre des communes pendant près de 40 ans), Joseph-Camille Pouliot voit donc défiler dans sa résidence les ténors du Parti libéral – tant provincial que fédéral. Dès 1926, il reçoit la visite d'un ancien compagnon d'études, Louis-Alexandre Taschereau, alors premier ministre de la province. Puis, au cours des années suivantes, le jeune avocat Louis Saint-Laurent, le ministre des Terres et Forêts, Honoré Mercier fils et le lieutenant-gouverneur Henry George Carroll le gratifient d'une visite. La châtelaine des lieux – qui provient également



Après la mort de son mari, Eugénie Lemieux continue à recevoir l'élite politique à son manoir lorsque la belle saison arrive. On la voit ici en compagnie de son beau-fils, Camille-Eugène Pouliot, ministre de la Chasse et de la Pêche dans le cabinet de Maurice Duplessis, et du gouverneur général du Canada, Vincent Massey, en septembre 1958. (Collection famille Pouliot).

d'une famille libérale bien en vue – met aussi son réseau de sociabilité à profit puisque, en 1928, son frère, Rodolphe Lemieux, alors président de la Chambre des communes, appose sa griffe dans le livre d'or du manoir.

Toutefois, rapidement, Pouliot cherche à attirer des visiteurs plus prestigieux et à faire découvrir sa collection à d'autres publics. Il jouit alors de la réputation enviable de l'île d'Orléans qui, petit à petit, est devenue un incontournable pour les étrangers de passage grâce aux guides touristiques qui la décrivent comme le berceau de la civilisation française en Amérique. Ainsi, en 1933, lorsque Eleanor Roosevelt vient visiter Québec, le consul américain souhaite l'y emmener et une visite au manoir Mauvide-Genest s'impose. Le juge Pouliot s'active également pour attirer des personnalités de marque dans son « musée du terroir ». Grâce à ses amitiés bien placées, il réussit à inclure une visite sur l'île d'Orléans et, donc, au manoir Mauvide-Genest dans l'agenda des dignitaires et des congressistes de passage à Québec. Ainsi, en 1934, devant le programme chargé des fêtes du quatrième centenaire du premier voyage de Jacques Cartier, Louis-Alexandre Taschereau promet à son ami que, s'il ne peut assurer le passage des dignitaires de cet

événement à son manoir, « qu'il y aura certainement au moins une après-midi de réservée à l'île d'Orléans durant les quatre jours du Congrès des médecins, les 27, 28, 29 et 30 août, sinon durant le séjour à Québec des excursionnistes du *Champlain* ». Les années 1930 voient donc de nombreuses personnalités prestigieuses se succéder au manoir Mauvide-Genest tels que l'académicien Henry Bordeaux, le gouverneur général du Canada Lord Tweedsmuir et le prince Yashuhito Mastsudaira, frère de l'empereur du Japon Hirohito.

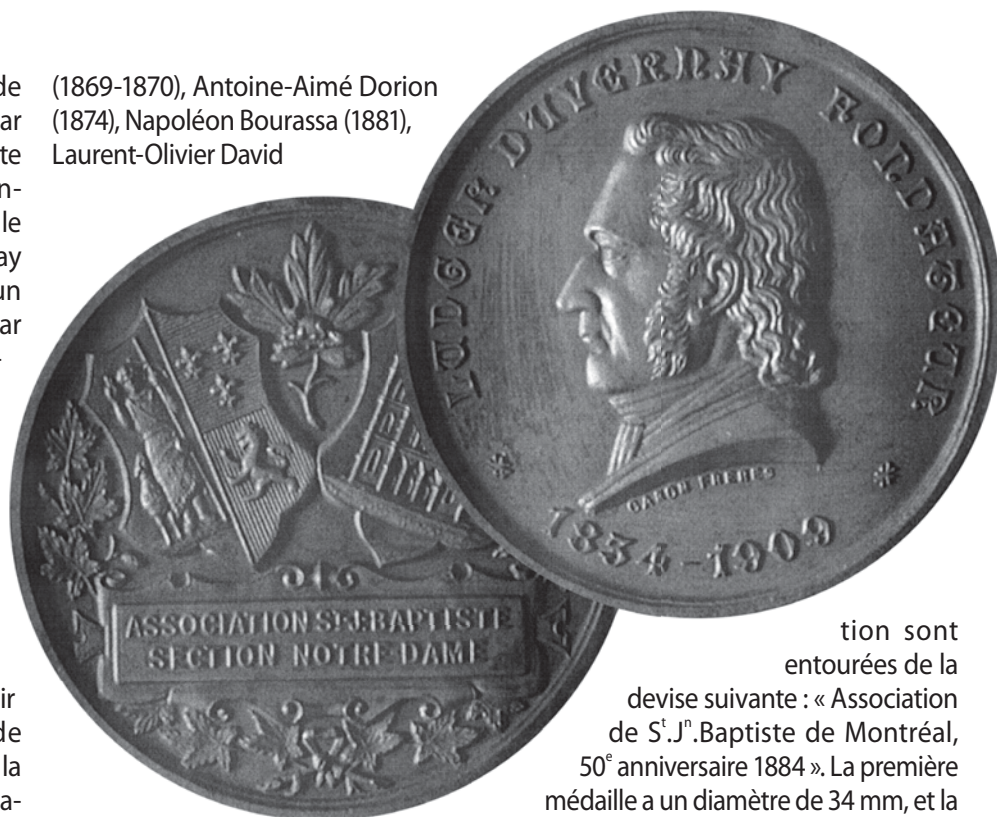
Après le décès du juge Pouliot, en 1935, sa veuve, son fils et l'épouse de ce dernier continuent de recevoir les visiteurs de passage au manoir. Toutefois, à la suite de la mort de la châtelaine, les visites se font de plus en plus rares. La vocation des lieux change et le manoir devient musée en 1974. Après de nombreuses années d'efforts pour trouver le financement nécessaire, il devient centre d'interprétation en 2001 et, depuis 2011, une exposition rappelle le souvenir du juge Pouliot et les grandes heures du manoir Mauvide-Genest. Comme quoi, encore aujourd'hui les lieux demeurent un arrêt incontournable pour les gens venant faire un tour de l'île. ■

Alex Tremblay

LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a été fondée en 1834 par Ludger Duvernay dans le contexte des revendications qui allaient conduire à la rébellion de 1837-1838. Ainsi, le 24 juin de cette année-là, Duvernay convie une soixantaine d'invités à un banquet d'inspiration nationaliste par opposition à la Loge franc-maçonnique de Montréal et aux extrémistes du Doric Club, devenant ainsi l'instigateur de notre fête nationale. Ludger Duvernay est alors une personnalité en vue, propriétaire du journal *La Minerve* qu'il publie depuis 1827. Ce journal constitue le principal véhicule de soutien du parti patriote de Louis-Joseph Papineau. Tout cela a valu à Duvernay de devoir s'exiler en Nouvelle-Angleterre de 1838 à 1842. Dès son retour, il remet la Société sur pied sous le nom d'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Lors de la première assemblée générale des membres, Denis-Benjamin Viger est élu président. Plusieurs personnes bien connues lui succéderont, notamment Joseph Masson (1845), Auguste-Norbert Morin (1846-1847), George-Étienne Cartier (1854-1855), Frédéric-Auguste Quesnel (1860), Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1865-1866), Gédéon Ouimet

(1869-1870), Antoine-Aimé Dorion (1874), Napoléon Bourassa (1881), Laurent-Olivier David



Avers et revers de la médaille Ludger Duvernay de 1909. (Collection privée).

(1888-1892), Olivar Asselin (1913-1914), Victor Morin (1915-1924), François-Albert Angers (1969). La Société est toujours active de nos jours, ayant comme mission la protection de la langue française et la promotion de notre histoire nationale et de l'indépendance du Québec. Son président est Mario Beaulieu depuis 2008. En 1884, l'Association célèbre son cinquantenaire. On émet donc deux médailles commémoratives en bronze doré (Leroux, n^{os} 1742 et 1743). Sur l'avvers, le portrait de Ludger Duvernay apparaît au centre, cerclé d'une guirlande de feuilles d'érable, ayant à sa base un castor avec la légende suivante du côté extérieur : « Ludger Duvernay, fondateur 1834 ». Au revers, les armes de l'Associa-

tion sont entourées de la devise suivante : « Association de S^t.Jⁿ. Baptiste de Montréal, 50^e anniversaire 1884 ». La première médaille a un diamètre de 34 mm, et la seconde, de 52 mm. Un anneau est fixé à chacune des médailles afin qu'elle puisse être portée sur la poitrine. La plus grosse médaille porte la signature d'A. Bertrand, Paris, au bas de l'effigie de Duvernay. Il s'agit de la maison Arthus-Bertrand, issue de la fusion, dans les années 1860, de l'entreprise de broderie de matériel militaire de Michel-Ange Marion et de la librairie de Claude Arthus-Bertrand, toutes deux fondées en 1803. En plus de réaliser des broderies militaires et des drapeaux d'apparat, elle fabrique des insignes militaires et civils et des décorations tant françaises qu'étrangères. Aujourd'hui, elle a pignon sur rue à place Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et frappe et commercialise toujours toutes les décorations françaises. En 1909, l'Association compte 75 ans d'existence. On fait frapper une nouvelle médaille en cuivre de 40 mm. Sur l'avvers,



Avers et revers de la médaille Ludger Duvernay de 1884 (Leroux 1743). Dessin provenant de Joseph Leroux. *Le médaillier du Canada*. Montréal, Beauchemin, 1888, 308 p.

on aperçoit le portrait de Louis-Hippolyte La Fontaine avec à sa droite, l'année de sa naissance (1807) et à sa gauche, l'année de son décès (1864). Au haut, est inscrit le nom « La Fontaine » et en exergue, sa devise, « Notre langue, nos institutions, nos lois ». Sur le revers, au centre, les armes de l'Association sont soutenues par une guirlande de feuilles d'érable, entourée des mots « 75^e » à droite et « Annv » à gauche, et sous les feuilles d'érable, est inscrite l'année 1909. Au-dessus des armes, on peut voir la devise « Rendre le peuple meilleur » et les mots « Association St-Jean-Baptiste de Montréal », en exergue. Elle est l'œuvre du médailleur, peintre et décorateur parisien Armand Bargas et frappée par la maison Duval & Janvier, aussi de Paris. Bargas a été actif durant la fin du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle.



Avers et revers de la médaille Louis-Hippolyte La Fontaine de 1909. (Collection de l'auteur).

Membre de la Société des artistes français, il a réalisé notamment des boucles de ceinture et de nombreux modèles de boutons dans le style Art nouveau, qui sont signés « A. Bargas » ou simplement « AB ». Parmi les médailles qu'il a gravées, soulignons celle à l'effigie du président de la République française, Sadi Carnot,

assassiné à Lyon le 24 juin 1894, et celle intitulée « Gloire aux Serbes », en 1916. De plus, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a créé, en 1923, la médaille *Bene Merenti de Patria*, œuvre de Jean-Baptiste Lagacé. Les premiers récipiendaires ont été Laurent-Olivier David et Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, en 1924. Plus récemment, Alice Poznanska-Parizeau et Mary Travers ont été honorées à titre posthume, tandis que Marcel Masse, ancien ministre de l'Éducation du Québec et de la Défense du Canada, ardent promoteur de la spécificité québécoise, l'a reçue, en juillet 2012. Ce fut l'occasion de souligner les 45 ans de la visite du général de Gaulle et de son célèbre « Vive le Québec libre! », visite à laquelle M. Masse fut étroitement associé en sa qualité de ministre. ■

Denis Racine, AIG

PATRIMOINE URBAIN

Cette rubrique est produite par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain ESG UQAM.

LES ESPACES PUBLICS TENTATIONS CONTEMPORAINES ET FIGURES HISTORIQUES

Dans l'imaginaire, le patrimoine urbain est généralement associé au cadre bâti. En effet, il se forge rapidement une matérialité lorsque sont évoqués les monuments, maisons, rues ou quartiers. Bien sûr, on a beaucoup parlé de l'élargissement de la notion de patrimoine au XX^e siècle. Du vernaculaire au moderne, en passant par l'industriel, la typologie des patrimoines a considérablement évolué. Il est d'ailleurs de mise, de nos jours, d'inscrire cette notion à l'in-

térieur d'un grand écosystème urbain et d'intégrer le concept d'« esprit du lieu » pour référer à cette portion d'insaisissable qui colore et caractérise les villes. Dans cet univers en mouvement, les espaces publics non bâtis trouvent plus difficilement leur place. Il n'est pas rare, par exemple, d'en parler en discourant davantage sur les bâtiments qui les bordent ou les monuments qui s'y trouvent. Le verbe se tarit rapidement lorsqu'il s'agit d'en comprendre les formes ou la

composition dans une histoire plus précise du lieu. Cela a un impact considérable sur leur reconnaissance et leur pérennité. Dans la volonté de redynamiser des quartiers anciens, les autorités municipales ont souvent le réflexe d'intervenir sur ces espaces publics. Les raisons sont multiples à commencer par le fait qu'ils en sont habituellement les propriétaires, mais également parce qu'ils représentent des emplacements de choix en matière d'investissement pour



Aménagé entre 1876 et 1880, le square Dorchester a été au cœur d'un projet de réaménagement et de mise en valeur dernièrement. (Photo : Martin Drouin).

les entreprises privées. La possibilité de poser un geste de design contemporain dans la ville peut ainsi inscrire le cadre bâti ancien à l'enseigne d'une ville de culture et bien de son temps. La proposition d'aménagement se loge dans une logique de contraste intentionnel : le nouveau révèle l'ancien et vice-versa. L'intégration d'œuvres d'art contemporain réactualise l'ambiance. Les colonnes de l'artiste Daniel Buren, installées dans la cour d'honneur du Palais-Royal à Paris, en sont l'exemple emblématique et néanmoins controversé. Si ces nouveaux espaces publics peuvent être très réussis, avoir un intérêt et une pertinence sociale, architecturale ou urbanistique, il n'en demeure pas moins que l'histoire du lieu en est généralement oblitérée. L'usage de l'histoire dans les aménagements publics est pourtant une formule adoptée à de multiples reprises. L'engouement des dernières décennies pour le patrimoine a en effet réinscrit la mémoire au cœur des stratégies pour redonner un sens aux lieux. Loin des

principes d'intervention du mouvement moderne et plus enclins à jouer avec les renvois au passé et les citations architecturales, ces nouveaux lieux ont transformé les espaces publics en espaces métaphoriques. Ils évitent ainsi une réplique stylistique servile pour adopter une gamme de références abstraites. C'est le cas, par exemple, de l'aménagement du square Dalhousie à Montréal qui a jeté son dévolu sur le matériau historique pour construire un nouveau référentiel sensible à l'ancienne configuration du lieu et aux fonctions dominantes qui l'ont marqué de la fin du XIX^e siècle au milieu du siècle suivant. L'histoire se retrouve toutefois ainsi combinée à des gestes contemporains de design. Malgré ces efforts d'aménagement, ces lieux ne sont finalement pas tellement différents de ceux évoqués précédemment. Au sein de cette production, un projet récemment mené à Montréal mérite d'être souligné pour l'approche adoptée. Le réaménagement et la mise en valeur du square Dorchester a pris le parti de

s'intéresser aux configurations historiques du lieu, de les documenter scientifiquement, pour se réapproprier l'esprit et la philosophie d'un square victorien. Aménagé entre 1876 et 1880, après avoir été pendant un demi-siècle le cimetière de la paroisse Notre-Dame, le lieu a été modifié tout au long du XX^e siècle. Il ne s'agit pas nécessairement de retrouver la forme pure et originale. Les concepteurs souhaitaient néanmoins, tout en l'adaptant aux réalités contemporaines, en restaurer la figure historique. Ce genre de projet a le grand mérite de retisser un lien avec des espaces publics dont la lisibilité a trop souvent été brouillée par des réaménagements épisodiques. Il permet surtout de s'interroger sur la valeur patrimoniale et le sens du lieu. C'est précisément grâce à ce type d'opération que ces espaces méconnus pourront retrouver une visibilité dans l'écosystème urbain. ■

**Martin Drouin, professeur
Département d'études urbaines et
touristiques, ESQ UQAM**



Apprendre en copiant. À gauche, *Élie jetant son manteau à Élysée* (1600-1650) de Matthias Stomer; à droite, *La vision de saint Roch* (vers 1825) de Joseph Légaré.

DE L'ÉLÉVATION À LA REPRÉSENTATION

L'exposition est modeste. Quarante-vingt-trois pièces mises en scène dans un espace si exigu qu'on ne pourrait y perdre son chat. Et pourtant! Qu'on se le dise, le Musée de la civilisation de Québec a réussi un coup de maître avec *Révélation. L'art pour comprendre le monde* présentée au Musée de l'Amérique française jusqu'au 15 mars 2015. Reprenant à leur compte le titre de l'ouvrage de Véronique Antoine-Andersen publié chez Actes Sud, en 2003, les concepteurs de cette exposition proposent un panorama concis, mais efficace de l'expression artistique d'ici qui nous amène à conclure que

« l'art est une nécessité [et] qu'il se transforme au fil du temps ».

Révélation. L'art pour comprendre le monde permet aussi de découvrir l'incalculable richesse de la collection d'œuvres d'art que les prêtres du Séminaire de Québec ont patiemment développée depuis 1752. Cette année-là, le Séminaire des Missions étrangères de Paris offrait à la digne institution québécoise une toile intitulée *Le repos de la Sainte Famille durant la fuite en Égypte*. L'intention édificatrice, voire apologetique, de l'œuvre n'échappe pas au visiteur. Marie, Joseph et l'Enfant ont les yeux tournés vers le Ciel tandis qu'ils sont

enveloppés par une lumière protectrice et assurément d'origine divine.

Première révélation. En cette Nouvelle-France des premiers temps, l'œuvre d'art doit favoriser l'élévation de l'âme et de l'être tout entier vers le Créateur. Le thème revient comme un leitmotiv dans la première trentaine d'œuvres retenues. Du *Saint Jérôme dans le désert* de Claude Vignon au *Saint Roch* de Joseph Légaré, du *Saint Guillaume d'Aquitaine* de Louis Cretey aux *Ermites de la Thébaine* de Laurent Guillot, les personnages regardent tous vers ce ciel, *omega* réconfortant de leur malheureuse et souffrante existence terrestre. Au milieu de ces êtres

suppliants, le tableau que le peintre anglais Joshua Reynolds consacre au général James Wolfe émerge comme un anachronisme. Aucune entité mystérieuse ni lumière cosmique n'enveloppent le personnage. Wolfe, orgueilleusement seul et fièrement debout, nous défie de son regard impassible. Autre culture, autre regard sur le monde.

Deuxième révélation. Le pouvoir économique de l'Église catholique en fait alors la principale institution subventionnaire auprès des créateurs, ce qui lui permet de baliser la création artistique en la mettant au service de la propagation de la foi. Les principaux artistes que l'on retiendra de cette époque ont tous vécu ce passage obligé par l'art religieux : tabernacle de François-Noël et Jean-Baptiste-Antoine Levasseur, calice de Laurent Amiot, croix d'autel de François Ranvoyzé. Le scénario perdurera longtemps. Le 19 juin 1922, le jeune Paul-Émile Borduas, alors âgé de dix-sept ans, quitte la maison familiale de

Saint-Hilaire en compagnie de son maître, le peintre Ozias Leduc, pour l'assister dans la décoration de la chapelle privée de l'évêque de Sherbrooke.

Une nouvelle perspective s'impose au visiteur à partir de *Portrait de dame*. Cette œuvre de la fin du XVIII^e siècle anglais propose le portrait sensuel d'une jeune femme affichant impunément le rouge de la passion et de la sensualité. Les artistes d'ici ne sont plus uniquement tributaires des commandes d'œuvres religieuses de la part de l'Église. Un nouveau marché économique s'offre à eux, celui de la riche bourgeoisie qui voit dans la peinture de portrait une façon de concrétiser ses velléités d'éternité.

Troisième révélation. Les peintres délaissent progressivement la mise en scène de l'élévation spirituelle pour désormais se consacrer à la représentation de personnages – comme en témoignent ce *Portrait de Cyprien Tanguay* d'Antoine Plamondon ou cet *Autoportrait au paysage*

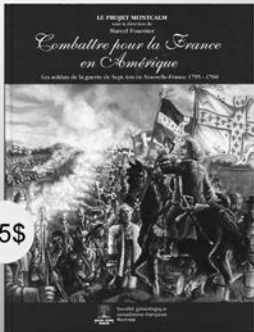
de Théophile Hamel – ou d'éléments quasi archétypaux du paysage d'ici. James Pattison Cockburn « aquarélise » divers lieux de Québec tels *L'Église et la place du Marché de la basse-ville de Québec*. Joseph Légaré traduit de façon quasi photographique *L'éboulis du cap Diamant*, en 1841. Ozias Leduc saisit les nuances de la lumière dans *Effet gris (neige)*. Les sources d'inspiration sont infinies et, désormais, l'artiste n'a que sa liberté pour guide.

L'exposition *Révélation. L'art pour comprendre le monde* traduit bien le point de vue de l'écrivain français André Malraux selon qui l'art tente de « donner conscience à des hommes de la grandeur qu'ils ignorent en eux ». Il ne reste qu'à souhaiter à la collection du Séminaire du Québec un lieu de diffusion et une publication à la mesure de son caractère exceptionnel. ■

Serge Pallascio

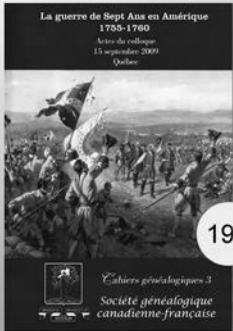


Société généalogique canadienne-française



75\$

taxes et transport inclus



19\$

taxes et transport inclus

Tout sur la guerre
de Sept Ans

Pour commander:
3440, rue Davidson, Montréal (Québec) H1W 2Z5
Courriel : info@sgcf.com

L'entente de développement culturel soutient la diffusion de ce magazine dans les institutions d'enseignement de la région de Québec.

Entente de
développement culturel



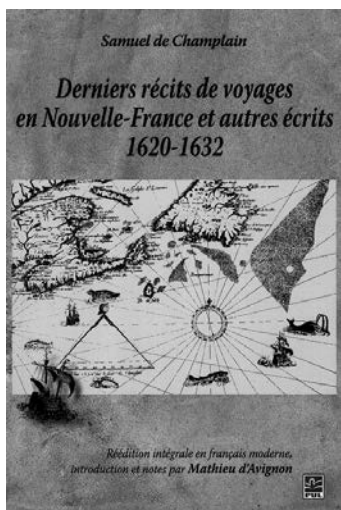
VILLE DE
QUÉBEC

Culture,
Communications et
Condition féminine



Québec

Mathieu d'Avignon. *Samuel de Champlain. Derniers récits de voyages en Nouvelle-France et autres écrits 1620-1632*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2010, 302 p.



Véritable fenêtre vers ce passé colonial marquant les tout premiers temps de la présence française en Amérique du Nord, cet ouvrage constitue la seconde partie des récits de voyages rédigés par Samuel de Champlain, entre 1620 et 1632. Il s'agit d'une réédition en français moderne par Mathieu d'Avignon des textes originaux de Champlain, dont le style et la plume sont évocateurs d'une époque lointaine. À partir du moment où Champlain retourne à Québec, en 1620, pour y découvrir une Abitation délabrée qu'il va entreprendre de rénover en entier, jusqu'à la fin du conflit entre l'Angleterre et la France, en 1632, l'œuvre est révélatrice du quotidien. On y découvre un Champlain qui se dépeint tantôt comme un juge magnanime, tranchant lors des litiges parfois violents entre colons et Amérindiens, tantôt comme un fin stratège, comme lors de ce fabuleux bluff qui fit reculer les frères David, Lewis et Thomas Kirke, en 1628. Dans cet épisode anecdotique, Champlain écrit à ses assaillants qu'il a suffisamment d'hommes et de vivres pour tenir un siège prolongé, alors qu'il est en vérité dans une position désastreuse, n'ayant, de son propre aveu, qu'une poignée d'hommes affamés

contre plus d'une centaine dans le camp anglais. « La mort en combattant nous sera honorable », leur déclare-t-il! L'effort porte ses fruits : il convainc les Anglais de reporter d'un an leur assaut. Québec va tout de même tomber en 1629 et Champlain doit quitter la colonie jusqu'en 1632, date où il retourne à Québec et rédige ses derniers écrits. Pour lui, la rédaction de cet ouvrage est autant un geste pour faire reconnaître ses efforts devant la cour française qu'un acte de propagande de ses exploits. Il vise à convaincre Armand Jean du Plessis, le cardinal Richelieu, « grand maître et surintendant général du commerce et navigation de France », de lui confier une fois encore le commandement de la colonie. L'histoire, nous le savons, ne lui donnera pas raison.

Samuel Venière

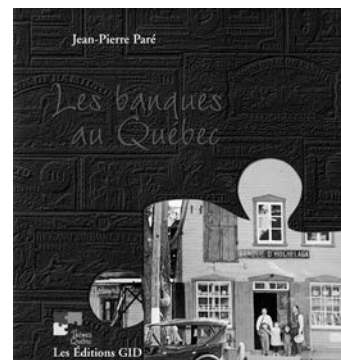


Jean-Pierre Paré. *Les banques au Québec*. Québec, Éditions GID, 2008, 413 p. (Coll. « Thèmes Québec »).

Contrairement aux États-Unis où il existe des centaines de banques, on en trouve à peine une douzaine de ce côté-ci de la frontière. Or, il n'en a pas toujours été ainsi. L'histoire des banques au Québec, pays des caisses populaires, a fait l'objet de relativement peu de livres dans notre langue; même l'ouvrage *Banking en français : les banques canadiennes-françaises de 1835 à 1925* (Boréal, 1988) de Ronald Rudin était une traduction de l'anglais. *Les banques au Québec* raconte l'histoire de toutes ces banques plus ou moins éphémères ayant existé depuis deux siècles. Leurs noms ne sont pas tous familiers : la Montreal Bank dès 1817, la Quebec Bank (inaugurée l'année suivante), mais aussi la Banque du Peuple (1835-1895), la Banque Jacques-Cartier, (1861-1900), la Banque Mercantile du Canada (1953-1985), sans oublier le Mouvement Desjardins, depuis 1901. Certaines de ces institutions pouvaient même émettre des billets de banque et

de la monnaie. D'autres noms plus près de nous sont aussi évoqués, en plus des sept banques principales du Canada. Une brève introduction résume l'histoire des premières banques en Europe et les premières monnaies en Nouvelle-France (p. 13-15). L'ouvrage est subdivisé en six parties, plus une annexe.

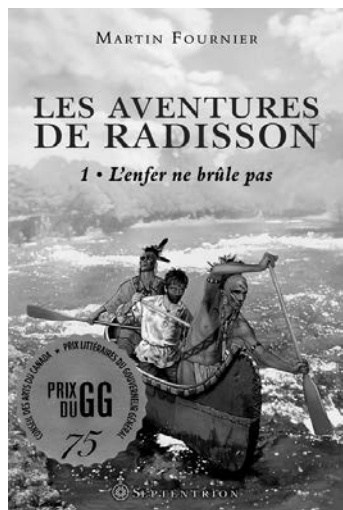
On devine que le numismate Jean-Pierre Paré a rassemblé patiemment des dizaines de documents, des billets de banque anciens, des photographies d'époque et des rapports annuels d'une multitude d'institutions bancaires canadiennes. L'iconographie est un point fort de cet ouvrage qui permet de voir des cartes postales anciennes de succursales bancaires, ou ce vieux billet de banque valant « Ten Dollars » émis par la Quebec Bank, en 1908 (p. 33).



Les historiens et les chercheurs seront sans doute déçus de ne pas trouver ici de notes en bas de page ou de bibliographie précise; seulement quelques références bibliographiques sans pagination sont indiquées à la fin de chaque présentation. Autre problème encore plus grave, certains passages de ce livre sont tirés de rapports annuels de la Banque Nationale (2003) et reproduits textuellement, sans utiliser de guillemets ou sans mention de la source, par exemple dans cette phrase : « Le principal défi de la Banque Nationale au cours des prochaines années sera de se tailler la place la plus appropriée dans le grand chambardement qui pourrait résulter de la fin du moratoire sur les fusions bancaires. » (p. 156).

Yves Laberge

Martin Fournier. *Les aventures de Radisson. L'enfer ne brûle pas*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2011, 317 p.



Ce premier volet des aventures de Pierre-Esprit Radisson nous plonge dès le départ dans le récit des péripéties de ce jeune Français nouvellement débarqué en Nouvelle-France et qui sera fait prisonnier par des Iroquois.

L'auteur de ce livre, l'historien Martin Fournier, parvient sans problème à nous raconter l'histoire de cet incroyable aventurier sans jamais verser dans la théorie longue et parfois ardue des ouvrages historiques scientifiques.

Radisson, dont l'âge et les origines demeurent flous, serait arrivé en Nouvelle-France quelque temps avant sa capture par les Iroquois, aux environs de 1651. Ce que nous connaissons de lui nous vient principalement de ses propres écrits, mais grâce à l'extraordinaire talent de conteur de l'auteur, l'histoire de Radisson prend forme au fil des pages. Le lecteur aura parfois l'impression de faire un bond dans le temps et de vivre les événements lui-même tant le récit est détaillé.

Parions que Martin Fournier n'a pas fini de nous entraîner dans des histoires palpitantes avec ses romans et c'est tant mieux, car son style littéraire est fascinant. Pas étonnant qu'on lui ait décerné l'un des Prix littéraires du Gouverneur général pour cet ouvrage.

Du début à la fin, le lecteur est captivé par la description minutieuse de l'environnement de ce héros et par le dénouement de chacune des situations dans lesquelles il se retrouve. Nul doute possible, Martin Fournier maîtrise son sujet à la perfection et son souci du détail est présent du début à la fin.

Son Radisson est tel que les livres d'histoire nous l'ont toujours décrit. Un explorateur-né, possédant une grande force physique et mentale, un bon jugement et une capacité d'adaptation hors du commun. Bref, un acteur important de notre histoire qui s'est adapté très vite à sa nouvelle vie et qui a su laisser sa trace dans l'histoire de notre nation.

Ce livre plaira à coup sûr à un vaste public puisqu'il marie roman historique et roman d'aventures. Les passionnés d'histoire y trouveront leur compte, de même que les jeunes lecteurs avides d'action. Un livre qu'on dévore et dont on termine la lecture à regret. Il aurait tout de même été intéressant que l'auteur ajoute quelques éléments visuels pour les plus jeunes lecteurs tels que des cartes et des images afin de mieux illustrer les aventures de Radisson et de ses alliés. Il nous tarde de connaître la suite, mais on se plaît également à espérer les récits d'aventures qui mettront en vedette d'autres héros de notre histoire. Grâce à ce premier tome sur l'histoire de Radisson, les éditions du Septentrion ouvrent la porte à un projet vraiment emballant, soit celui de faire découvrir l'histoire à un plus jeune public par le biais du roman historique.

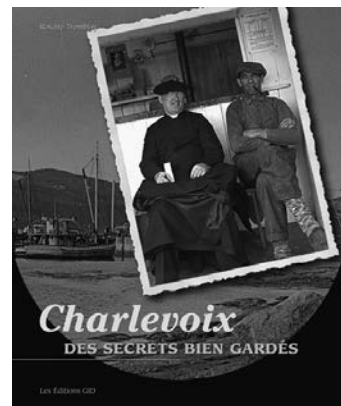
Johannie Cantin



Rosaire Tremblay. *Charlevoix, des secrets bien gardés*. Québec, Éditions GID, 2010, 205 p. (Coll. « 100 ans noir sur blanc », n° 29).

Cet album contient près de 200 photographies anciennes de la région de Charlevoix prises entre 1880 et les années 1950, présentant surtout des paysages

agricoles, des maisons ancestrales, des scènes de la vie quotidienne dans plusieurs villages (p. 53). Un bon nombre de ces images du début du XX^e siècle montrent la rue principale d'un endroit, parfois sinueuse et non pavée, que ce soit à Saint-Hilarion (p. 8) ou à Baie-Saint-Paul (p. 27). Signe que les paysages champêtres de Charlevoix ont toujours représenté un intérêt visuel et un potentiel touristique, on peut apprécier une belle vue sur le fleuve prise à Cap-à-l'Aigle vers 1940 pour une carte postale de la compagnie maritime Canada Steamship Lines (p. 59). Un autre cliché fait voir le village de Saint-Urbain quelques années avant le terrible incendie de 1952 qui le ravagea presque entièrement (p. 65). D'autres photographies caractéristiques nous montrent une goélette (p. 66), un traversier (p. 75), puis les gares ferroviaires de La Malbaie et de Saint-Irénée (p. 78-79). Une photographie inusitée, datant des années 1940, montre la pêche à l'anguille à Petite-Rivière-Saint-François (p. 183). On reconnaît aussi l'intérieur d'un magasin général de Baie-Saint-Paul (p. 201).



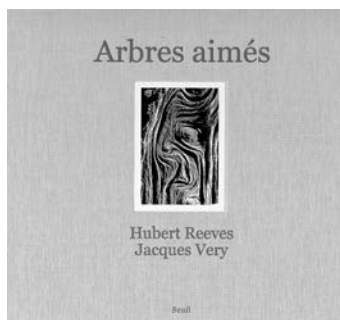
On revoit avec plaisir un cliché d'enfants des Éboulements réalisé en 1950 par la photographe new-yorkaise Lida Moser (née en 1920) pour son reportage publié par le célèbre magazine américain *Vogue* (p. 182). Celle-ci avait également photographié M^{gr} Félix-Antoine Savard à l'Île-aux-Coudres (p. 167); cette même image se retrouve d'ailleurs sur la couverture du livre.

On apprécie la diversité des images choisies et les commentaires concis. Je me permettrai cependant une digression pour rectifier un détail important, lorsque Rosaire Tremblay montre l'ancienne villa du juge Adolphe-Basile Routhier, détruite en 1940; il est inexact d'affirmer que M^e Routhier a écrit, « en 1880, la version française des paroles de l'hymne national *Ô Canada!* » car en fait, ce chant patriotique avait d'abord été conçu en français et n'a été traduit du français vers l'anglais que bien après (p. 114). Quoi qu'il en soit, le livre *Charlevoix, des secrets bien gardés* témoigne d'un passé révolu et constitue certainement l'un des plus beaux ouvrages de la collection « 100 ans noir sur blanc ». Les gens de Charlevoix se devraient naturellement de le posséder.

Yves Laberge



Hubert Reeves [textes] et Jacques Very [photographies]. *Arbres aimés*. Paris, Éditions du Seuil, 2009, 96 p.



On aurait pu croire que l'astrophysicien avait toujours le regard porté vers le ciel, mais cela aurait été sans compter la lecture de son plus récent ouvrage. On y découvre un fin connaisseur et un amoureux de la flore, qui plante ses deux mains dans le sol pour y recréer les racines de ses souvenirs. Hubert Reeves, accompagné de son vieil ami, le photographe Jacques Very, invite le lecteur à faire une promenade poétique avec eux. Cette balade dans la biodiversité mène le lecteur à contempler les ormes le long

des plaines d'Abraham à Québec, le buis d'une allée abandonnée à Puisaye, au nord de la Bourgogne, en passant par la survivance des ginkgos qui ont traversé les dernières glaciations et par le triste destin familial des chênes infanticides. L'ensemble propose un assemblage réussi entre vulgarisation et poésie. Le scientifique avoue passer beaucoup de temps avec les arbres. Leur présence, intense et discrète, accompagne sa réflexion et sa rêverie. Leur rôle fondamental dans notre existence y est présenté par de courts textes, prenant appui sur ces arbres qui ont compté dans la vie d'Hubert Reeves. Le parti choisi relève donc de la description anecdotique, très personnelle, allant d'essences d'arbres soigneusement plantées par ses propres mains à celles qui ont peuplé son enfance et sa mémoire.

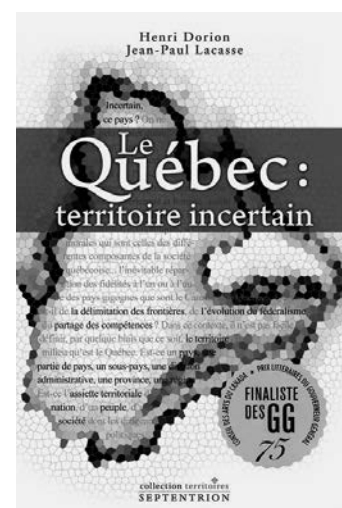
Pour sa part, Jacques Very propose à l'œil différentes photographies en noir et blanc, qui n'ont pas pour mission d'illustrer les textes, mais plutôt d'offrir une vision personnelle du photographe sur le sujet. Un petit livre qui se lit comme une pause, une respiration en forêt pour remplir nos narines d'une odeur enveloppante. Une flânerie inspirée et inspirante.

Pascal Huot



Henri Dorion et Jean-Paul Lacasse. *Le Québec : territoire incertain*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2011, 328 p.

Pourquoi le Québec a-t-il « perdu » le Labrador, autrefois partie constituante de son territoire? Ce livre important porte sur les frontières du Québec et particulièrement sur celle avec Terre-Neuve. Depuis un demi-siècle, le géographe Henri Dorion s'intéresse à ce problème et lui avait consacré son tout premier livre (*La frontière Québec-Terre-Neuve. Contribution à l'étude systématique des frontières*, Les Presses de l'Université Laval), en 1963.



La question du Labrador, longtemps débattue, n'est toujours pas résolue, car les traités restent encore flous sur plusieurs points. Au départ, une partie du Labrador devait rester accessible aux pêcheurs de Terre-Neuve, mais les interprétations de cette clause ont été abusives et ont nettement désavantagé le Québec en le privant d'un territoire immense (p. 138). Au passage, les auteurs ridiculisent la décision du gouvernement provincial terre-neuvien de renommer leur territoire *Newfoundland and Labrador*, dans une sorte de prétention à revendiquer jusque dans leur nom de province cette portion de territoire fièrement arrachée au Québec. Les auteurs jugent ce changement de nom « inepte à plus d'un point de vue » (p. 139). Leur conclusion est accablante : « il est difficile de trouver, ailleurs sur la planète, d'autres cas d'une frontière aussi illogique et peu défendable » (p. 257).

En plus des gouvernements qui veulent s'approprier ce territoire convoité et en tirer profit, les auteurs s'inquiètent du silence apparent des gouvernements québécois successifs à plusieurs moments, même lorsque sa frontière était modifiée ou contestée. D'autres frontières du Québec sont également examinées : avec le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Maine, sans oublier les frontières maritimes dans le golfe du Saint-Laurent et dans le détroit d'Hudson, où notre territoire est dépossédé de certai-

nes îles proches de la côte québécoise au profit du Nunavut, territoire fédéral à ne pas confondre avec le Nunavut québécois. Ayant mis en lumière des zones d'incertitude et de vulnérabilité sur le territoire québécois, les auteurs concluent en proposant des actions concrètes (p. 229). Ils font appel surtout aux citoyens et aux groupes pour qu'ils ne laissent pas les gouvernements et les juristes décider et trancher, car le territoire doit demeurer l'affaire de tous (p. 231). Enfin, les auteurs insistent sur l'importance de mobiliser des experts ayant une vision interdisciplinaire de ces questions complexes : « il importe de privilégier les analyses qui ne se confineront pas à des approches *unidisciplinaires* car il est évident qu'aucune discipline ne peut apporter seule des réponses à tous égards satisfaisantes à des questions situées à la croisée d'aspects juridiques, politiques, géographiques, géopolitiques, sociaux, géodésiques » (p. 242).

Dans un style accessible, riche et clairement écrit, *Le Québec : territoire incertain* est un ouvrage important qui va au-delà de l'étude juridique ou toponymique; bien plus qu'un constat, il propose des avenues pour résoudre cette mésentente. Les amateurs d'histoire, d'études québécoises et de politique seront ravis par ce travail impressionnant, assurément le meilleur livre en études québécoises des trois dernières années.

Le Québec : territoire incertain a reçu le Prix de la Présidence de l'Assemblée nationale, en avril 2012.

Yves Laberge

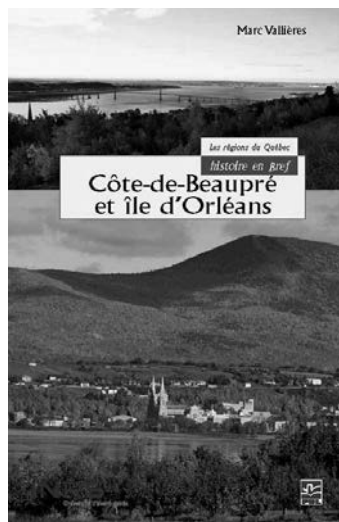


Marc Vallières. *Côte-de-Beaupré et île d'Orléans*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2011, 196 p. (Coll. « Les régions du Québec... histoire en Bref »).

Rien de mieux pour connaître une région que de se plonger directement dans son histoire et sa géographie et de suivre son évolution au fil des ans. C'est

d'ailleurs ce que nous propose de faire la collection « Les régions du Québec... histoire en Bref ».

Côte-de-Beaupré et île d'Orléans débute en traitant de la géographie du territoire et en présentant les premiers habitants et leur mode de vie. Paysans pour la plupart, ils cultivent et entretiennent leur terre : « Au fil des saisons, les travaux agricoles occupent la plus grande partie de la population de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans, tant les hommes que les femmes et les enfants... ». On y parle également de la Compagnie des Cent-Associés, responsable du système seigneurial et du peuplement.



L'exploitation forestière est une autre activité importante. Le défrichement se fait d'abord dans le but de cultiver les terres, mais bien vite, les réserves sont utilisées pour produire du bois pour la construction et le chauffage. Comme les routes sont encore peu praticables, les producteurs utiliseront le fleuve pour atteindre les marchés avec leur précieuse cargaison.

On apprend aussi que la région a été très convoitée par l'armée britannique après la Conquête puisqu'elle se trouvait directement sur la route menant à Québec. Les militaires appréciaient donc la région pour les manœuvres ainsi que pour l'approvisionnement : « Jusqu'à la grande bataille décisive sur les plaines d'Abraham du 13 septembre 1759, l'ar-

mée britannique bombarde la ville et attaque l'armée française, installée à Beauport, à partir de l'île et de la Côte-de-Beaupré (L'Ange-Gardien). »

Bien que l'activité principale demeure l'agriculture, le cheptel bovin se développe et permet ainsi à plusieurs fermes de sortir du cadre de l'autosuffisance en leur permettant de vendre, en plus des fruits et des légumes, certains produits comme du beurre, du lait et de la viande.

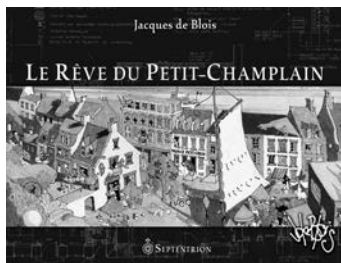
La région se développera aussi dans le secteur du bois et des pâtes et papiers. La nature de l'exploitation changera quelque peu au fil des ans et en 1928, la Ste. Anne Paper Co. passera aux mains du plus grand producteur de papier journal au monde, l'Abitibi Power and Paper Company.

Le pont de l'île d'Orléans a été construit en 1935, mais les communications sont difficiles parce qu'il y avait un péage et que le déneigement était parfois long. Pour ces raisons, les ponts de glace ont existé jusqu'au début des années 1950. L'arrivée du chemin de fer a eu également un impact considérable en favorisant grandement le tourisme religieux à Saint-Anne-de-Beaupré.

Aujourd'hui, la région est reconnue pour son tourisme, ses activités de plein air comme le ski et la randonnée, ses artistes et ses petites productions locales. Son économie « s'appuie de plus en plus sur une nouvelle agriculture spécialisée et orientée vers des marchés ciblés et sélectifs, sur une mise en valeur des ressources culturelles et patrimoniales ». Écrit dans un style simple et sans fioriture, ce livre est fidèle aux autres parutions de la collection. Se lisant aussi facilement qu'un livre d'histoire, il deviendra rapidement, pour celui qui le possède, un ouvrage de référence. Il y aurait encore beaucoup à dire si on se fie à la mine de renseignements contenue dans ces pages... Une fois votre lecture terminée, parions que vous aurez envie d'aller visiter la région.

Johannie Cantin

Jacques de Blois [avec Gérard Paris]. *Le rêve du Petit-Champlain : Vieux-Québec, 1976-1985*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2007, 144 p.



Peu avant sa mort, l'architecte et dessinateur Jacques de Blois (1932-2008) avait réalisé un livre magnifique et assez unique sur le quartier du Petit-Champlain, situé au bord du fleuve Saint-Laurent, juste en contrebas du cap Diamant et du Château Frontenac. Par de petits textes précis accompagnés de nombreuses illustrations, l'auteur y raconte différents aspects de la vie quotidienne dans ce quartier autrefois pauvre à partir de ses propres souvenirs : d'abord la « redécouverte » de ce passé méconnu dans ce secteur ravagé par le temps, en évoquant successivement son délabrement au cours du XX^e siècle, puis sa revitalisation progressive durant les années 1970 et son nouveau visage « branché » depuis les célébrations de l'été 1984 (p. 97).

Penseurs créatifs et innovateurs, Jacques de Blois et son compère Gérard Paris ont su capter et raviver l'âme du quartier du Petit-Champlain; ils en montrent le côté obscur, perdu ou disparu, tout comme on avait publié en France un ouvrage tel que *Paris perdu : quarante ans de bouleversements de la ville* (Éd. Carré, 1995). Autrement dit, *Le rêve du Petit-Champlain* fait revivre l'ancien quartier du Petit-Champlain et en montre les mutations, les vieux entrepôts (p. 51), l'école de la rue Sous-le-Fort (p. 85), son plan d'aménagement de 1962 (p. 42), et des images magnifiques du retour des grands voiliers à Québec, en 1984 (p. 96).

Il faut dire que Jacques de Blois et Gérard Paris avaient participé activement à la restauration du quartier du Petit-Cham-

plain, assez peu fréquenté par les habitants de Québec et les touristes avant les années 1970. Ils avaient racheté plusieurs de ces immeubles appartenant à des Américains et ont fondé une coopérative. Ils ont ensuite restauré, revalorisé et animé ce quartier, en y incluant par la suite la rue Sous-le-Fort et la rue Cul-de-Sac (p. 101). Entre 1977 et 1983, ils ont dynamisé la valorisation et la transformation de ces lieux patrimoniaux : « ce sont des années de découvertes, de surprises, d'imprévus ». (p. 48).

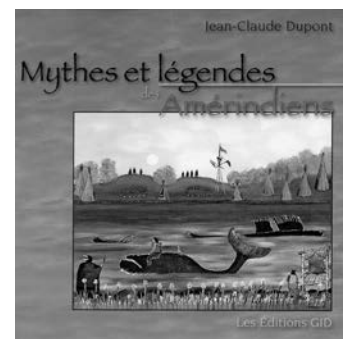
On apprend beaucoup en lisant ce livre audacieux rédigé par des témoins privilégiés; presque toutes les images montrent des dimensions cachées ou des murs anciens qui n'existent plus tout à fait (p. 105). Ailleurs, une carte dessinée par l'archéologue Michel Gaumond indique même l'âge des bâtiments du Vieux-Québec (p. 28). Une photographie ancienne d'il y a un siècle présente la rue du Petit-Champlain entièrement recouverte de planches de bois (p. 100). Le graphisme parfois éclaté de ce livre est assez inhabituel : coupures de presse, esquisses, plans, croquis, images anciennes et notes manuscrites. Lors de sa parution, un critique avait déjà écrit fort à propos que ce livre de format à l'italienne pouvait se comparer à un *scrapbook*, et cette analogie inattendue, mais parfaitement appropriée n'a ici rien de péjoratif.

Yves Laberge



Jean-Claude Dupont. *Mythes et légendes des Amérindiens*. Québec, Les Éditions GID, 2010, 156 p.

Pourquoi le lièvre n'a pas de queue? Comment sont nés les esturgeons? Pourquoi la rivière Saint-Maurice fait tant de détours avant de se jeter dans le fleuve Saint-Laurent? Pourquoi, chaque automne, les feuilles des arbres rougissent et les chevreuils perdent leur panache? Ou encore, qui est à l'origine de la création du monde? Autant de ques-



tions auxquelles l'auteur de cet ouvrage répond grâce à l'univers des mythes et légendes des Premières Nations du Québec. Ethnologue reconnu par ses pairs, lauréat du prix Gérard-Morisset et ancien professeur à l'Université Laval, Jean-Claude Dupont connaît très bien cet héritage spirituel. On lui doit d'ailleurs un nombre considérable de livres et d'articles sur le sujet.

Cette incursion colorée entraîne le lecteur à travers bois, rivières et lacs où vivent des animaux dotés d'une intelligence humaine, côtoyant de bons et de mauvais manitous. Les textes invitent à découvrir des récits traditionnels des dix Premières Nations par le biais des mythes autochtones, d'anecdotes populaires et de légendes. Chacune des Premières Nations est introduite par une synthèse historique et une œuvre typée de Joanne Ouellet.

Ce corpus de 47 récits merveilleux, sans prétendre à l'exhaustivité, est une excellente incursion dans un patrimoine oral d'une grande richesse. De plus, l'auteur a eu la judicieuse idée d'offrir en fin de volume les sources bibliographiques pour chacun des mythes et des légendes rapportés.

Avec un travail d'édition soigné, l'ouvrage rejoint ces beaux livres à feuilleter, alliant parfaitement images et mots. L'universitaire est également un artiste peintre prolifique en art d'expression naïve, illustrant ainsi chaque histoire présentée. Une suite tout en logique de son précédent ouvrage *Légendes du Québec. Un héritage culturel*, paru en 2008.

Pascal Huot

UNE IMAGE VAUT 1000 MOTS



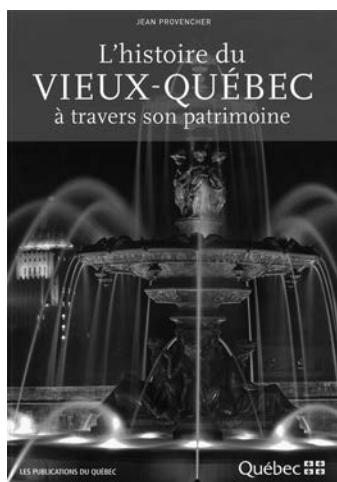
Vous cherchez une image?

Contactez-nous
revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca
 (418) 656-5040
 pour accéder
 aux trésors photographiques de

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX-DIAMANTS

Jean Provencher. *L'histoire du Vieux-Québec à travers son patrimoine*. Québec, Les Publications du Québec et La Commission de la capitale nationale du Québec, 2007, 277 p.

Cette *Histoire du Vieux-Québec à travers son patrimoine* n'est pas un guide de promenade, mais il pourrait assurément servir aux visiteurs voulant connaître les racines européennes du Vieux-Québec, et ce, autant dans la Haute-Ville que dans la Basse-Ville. L'historien Jean Provencher a trouvé le meilleur angle pour présenter le Vieux-Québec en misant non pas sur les beautés (innombrables) de la vieille ville, mais en mettant en valeur ses nombreux lieux patrimoniaux.



Le texte est ordonné chronologiquement en fonction de l'urbanisation des différents secteurs de la vieille ville, mais l'auteur procède en examinant successivement chaque rue, afin d'en faire ressortir les particularités et les vestiges du passé. Par exemple, on passe par le parc Montmorency pour se souvenir que c'était l'emplacement de la première terre du colon Louis Hébert en Nouvelle-France (p. 22); mais on reviendra sur ces mêmes lieux au quatrième chapitre et deux siècles plus tard pour signaler l'existence du parlement du Canada-Uni, de 1852 à 1854 (p. 144). Quelques images de Bibliothèque et Archives Canada, à Ottawa, montrent cet édifice détruit

par un incendie en 1854 (p. 145). De nos jours, une plaque commémorative et un tracé déterminent les limites de cet édifice autrefois situé au sommet de la côte de la Montagne. C'est aussi sur ce site que s'élevait provisoirement l'ancien parlement provincial du Québec avant la construction de l'édifice majestueux que nous connaissons aujourd'hui, à l'extérieur des remparts (p. 146). En plus de couvrir les lieux familiers du Vieux-Québec, Jean Provencher relate aussi l'évolution des quartiers méconnus comme le Cap-Blanc et en montre les différents lieux de culte à l'époque des chantiers navals (p. 159).

Conscient du fait que l'histoire est un processus en marche et que la préservation des lieux historiques n'est pas comprise par tous nos politiciens, Jean Provencher ne manque pas de présenter la façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul dans la côte d'Abraham, construite en 1898 et disgracieusement détruite peu après la publication de son ouvrage (p. 211).

Contrairement à tant d'historiens avant lui, l'auteur évite de surestimer les dimensions militaires de notre histoire; par contre, il synthétise utilement une foule de détails sur la vie quotidienne en Nouvelle-France au XVII^e siècle obtenus par des fouilles archéologiques faites à la place Royale. Ainsi, on apprend qu'en plus du pain et des légumes (« pois, fèves, chou, rave, concombre »), l'entourage de Samuel de Champlain vivant à l'Abitation se nourrissait de « canards, cygnes, oies, perdrix, tourtes, bécassines, pluviers », sans oublier l'oie blanche et l'outarde, le porc et les bovins (p. 23).

Cet ouvrage important et beau contient plus de 250 illustrations d'archives et des photographies plus récentes; plusieurs sont admirables et toutes sont adéquatement choisies. Sur l'iconographie, il faudrait cependant formuler quelques reproches à l'éditeur, et non à l'auteur. On aurait aimé trouver, au fil des pages, des images en plus grand format, car il y a parfois deux photographies rares, mais minuscules juxtaposées sur la même

page (p. 17, 117, 137, 144, 192, 199, 206, 213, 215, 251, 267). Il aurait été si simple d'accorder plus d'espace à des images si détaillées. On regrette aussi l'absence de notes bibliographiques en bas de page, ce qui est sans doute une exigence de l'éditeur, mais néanmoins, Jean Provencher mentionne toujours l'auteur pour toutes ses sources, à chaque occasion et pratiquement à chaque page.

En dépit de ces réserves sur le plan éditorial qui n'enlèvent rien à la rigueur du propos, ce livre admirable de Jean Provencher devrait servir aux cours d'histoire à tous les niveaux, même au secondaire; il est indispensable pour toutes les bibliothèques. Autre signe tangible de sa qualité, le livre *L'histoire du Vieux-Québec à travers son patrimoine* a reçu une mention d'honneur du jury lors des Prix du patrimoine 2009 de la Ville de Québec. Parmi une multitude de distinctions, Jean Provencher

a reçu le Prix du Québec (prix Gérard-Morisset), en 2011.

Yves Laberge



Hans-Jurgen Greif et Guy Boivin. *Le temps figé*. Québec, L'instant même, 2012, 275 p.

Cette fois, ils font vivre la détresse et la dégénérescence des personnes âgées durement traitées par leur entourage et fréquemment négligées et exploitées malgré le dévouement du personnel dans certaines maisons d'hébergement. Une histoire de famille est brillamment présentée avec ses joies et ses peines. Une collection de femmes intelligentes entoure le narrateur qui nous offre tout un cours sur l'art de la reliure. L'une d'entre elles, Lydia, c'est le per-



sonnage clé du désert de l'amour de François Mauriac.

Une exceptionnelle description du quartier Saint-Jean-Baptiste de Québec dans les années 1970. L'attention ne se dément pas du début à la fin.

Raymond Deraspe



LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE QUÉBEC
(fondée en 1937)

FIER PASSÉ OBLIGE

- pour **RECEVOIR** régulièrement des publications de haute qualité
 - le bulletin *Québecensia*
 - le Calendrier des vues anciennes de Québec
 - la revue *Cap-aux-Diamants* (membres privilégiés)
- pour **RENCONTRER** d'autres passionnés de l'histoire
- pour **ASSISTER** gratuitement aux activités organisées par la SHQ
 - les conférences publiques
 - les expositions présentées par la Société historique
- pour **PROFITER** de notre centre de documentation
- pour **BÉNÉFICIER** d'un tarif préférentiel
 - sur le prix courant de nos publications
 - sur nos excursions et visites patrimoniales

Communiquez avec nous ou visitez notre site Internet

6, rue de la Vieille-Université, local 158, Québec (Québec), G1R 5X8
 téléphone: 418-694-1020 poste 256
 courriel: shq1@bellnet.ca
 www.societehistoriquequebec.qc.ca

La revue d'histoire

Cap-aux-Diamants est maintenant sur



Suivez-nous sur **facebook** 

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX-DIAMANTS

Essais

Berthold, Étienne (dir.). *Les quartiers historiques. Pressions, enjeux, actions*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, 262 p. (Coll. « Géographie recherche »).

Ducasse, Pierre et Tom Vouloumanos. *Pour une économie démocratique*. Montréal, VLB Éditeur, 2013, 350 p.

Guilbeault-Cayer Émillie. *La crise d'Oka. Au-delà des barricades*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2013, 200 p.

Saidi, Habib et Sylvie Sagnes (dir.). *Capitales et patrimoines à l'heure de la globalisation*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, 426 p. (Coll. « Patrimoine en mouvement »).

Saillant, Francine et Karoline Truchon (dir.). *Droits et cultures en mouvements*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2013, 286 p. (Coll. « Sociologie contemporaine »).

Ethnologie

Bédard, Gilles. *Les voyageurs d'Amérique*. Québec, Les Éditions Gid, 2012, 173 p.

Breton, Dan. *Histoire de l'autobus par l'image. Les trajets touristiques*. Québec, Les Éditions Gid, 2012, 135 p.

Fortier, Marie-Josée. *Les jardins d'agrément en Nouvelle-France. Étude historique et cartographique*. Québec, Les Éditions Gid, 2012, 671 p.

Histoire

Les Cahiers des Dix. N° 66, 2012, 420 p.

Carrier, Roch. *Le fabuleux roman d'un pays. Les violents. Les forts. Les hasardeux*. Tome 1. Montréal, Les Éditions Libre Expression, 2013, 196 p.

Desmeules, Sylvain. *Les Petites Franciscaines de Marie*. Québec, Les Éditions Gid, 2012, 395 p.

Hansen, Rondall. *Les bombardements sur l'Allemagne 1942-1945*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, 399 p.

Lévesque, Michel. *Histoire du Parti libéral du Québec*. Les Éditions du Septentrion, 2013, 809 p.

Littérature

Boivin, Aurélien. *Contes, légendes et récits de l'île de Montréal. Montréal : une ville à inventer*. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2013, 818 p. (Coll. « Contes, légendes et récits du Québec et d'ailleurs »).

Langlois, Michel. *Le pays de rêve... Le mou-ton noir*. Montréal, Éditions Hurtubise inc., 2013, 445 p.

Watteyne, Nathalie (édition établie par). *Œuvres complètes d'Anne Hébert/Poésies*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2013, 717 p. (Coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde »).

Ouvrages de références et sources

Aubin, Georges et Renée Blanchet (texte établi et annoté par). *Honoré Mercier. « Dis-moi que tu m'aimes ». Lettres d'amour à Léopoldine, 1863-1867*. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2013, 302 p.

Frenette, Yves, Étienne Rivard, Marc St-Hilaire. *La francophonie nord-américaine*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, 304 p. (Coll. « Atlas historiques du Québec »).

Bouchard, Serge et Jean Désy. *Objectif nord. Le Québec au-delà du 49°*. Photos Mathieu Dupuis, Heiko Wittenborn, Mario Faubert. Québec, Éditions Sylvain Harvey, 2013, 200 p.

Enviro Foto. Québec. Québec, Les Éditions Gid, 2012, 190 p.

Hamelin, Louis-Edmond, Stéfano Biondo et Joé Bouchard. *L'apparition du Nord selon Gérard Mercator*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2013, 190 p.

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière. *Saint-Côme-Linière au fil du temps*. Québec, Les Éditions Gid, 2012, 207 p. (Coll. « 100 ans noir sur blanc »).

Yves Beauregard



No. 112.—THE FALLS OF MONTMORENCY, NEAR QUEBEC, CANADA.

William England (Londres, Angleterre, 1816-1896), *La chute Montmorency*, n° 112 de *North American Series*, 1859, tirage 1860; épreuve à l'albumine argentique sur carton ivoire, 8,3 x 17,4 cm. MNBAQ, don de Patrick Altman, 2008.17.

AUX ORIGINES DE LA STÉRÉOSCOPIE QUÉBÉCOISE

Ces photographies, fort rares sur le marché de l'art, rendent bien compte des débuts, à Québec, des procédés du transparent sur verre (ou diapositive) et de la carte stéréoscopique (ou stéréogramme ou stéréographie).

Ancêtre de la diapositive moderne, le transparent sur verre est une image positive, en l'occurrence une épreuve argentique placée entre deux autres plaques de verre protectrices, rehaussée de couleur ou non, destinée à être visionnée dans une lanterne à projection (ou « lanterne magique ») ou avec un stéréoscope de Brewster. Fragile en raison de son matériau, le transparent offre cependant une image d'une clarté et d'une qualité remarquables. La plaque de verre se présente en format simple ou stéréoscopique. Les stéréos sur verre se vendent nettement plus cher que ceux sur carton.

Pour sa part, le stéréogramme, le plus souvent monté sur un carton rectangu-

laire de couleur, au format standard, est constitué d'une paire d'images prises simultanément dans un appareil à double lentille latérale, le stéréographe, mais légèrement décalées l'une de l'autre, d'une distance équivalant à celle qui sépare les deux yeux. Le stéréogramme est placé dans un viseur ou une lunette binoculaire, le stéréoscope qui, restituant l'illusion optique de profondeur de champ et de relief, permet de visualiser le sujet en trois dimensions. Sur la pièce, on retrouve généralement la marque du photographe, l'identification du sujet illustré et, parfois, une notice descriptive ou une liste numérotée d'autres vues prises par le même studio. Ces images spectaculaires et souvent touristiques, destinées autant au divertissement qu'à l'instruction de la clientèle, permettent de voyager à peu de frais, sans quitter son salon.

Les frères William et Frederick Langenheim, deux daguerréotypistes d'origine

allemande établis à Philadelphie, vont inventer, en 1849, les diapositives sur verre. Le brevet de ce procédé original, alors appelé « hyalotype » (ou « *hyalograph* »), est déposé l'année suivante. Précurseurs, les Langenheim figurent en bonne place dans les dictionnaires et les ouvrages consacrés à l'histoire de la photographie. Ils sont connus, d'une part, pour avoir introduit le transparent sur verre aux États-Unis et, d'autre part, pour avoir produit et mis en marché les premiers stéréogrammes américains. Associés entre 1854 et 1861, sous la raison sociale American Stereoscopic Company, les Langenheim vont produire diapositives et stéréos en très grand nombre, enregistrés sous le titre d'*American Stereoscopic Views*.

La vue des chutes de la Chaudière, qui fait partie d'une série sur la région de Québec, a été réalisée en 1855 par Frederick Langenheim et enregistrée l'année suivante. Les panoramas avec chutes et

cascades se démarquent au XIX^e siècle dans le domaine du paysage comme étant l'un, sinon, le sujet le plus populaire en photographie en Amérique. Celles de la Chaudière s'inscrivent comme l'une des attractions majeures parmi les curiosités naturelles et pittoresques des environs de Québec. Si quelques rares photographies des Langenheim sont conservées dans des collections publiques canadiennes, les vues stéréoscopiques des deux Américains et, surtout, leurs vues canadiennes, sont rarissimes sur le marché nord-américain.

Le photographe britannique William England est considéré parmi les paysagistes les plus importants de son époque, étant notamment très réputé pour son répertoire de cartes stéréos. Après des débuts comme daguerréotypiste à Londres, entre 1840 et 1845, William England devient le photographe attitré de la London Stereoscopic Co. où il va établir la réputation de la firme, de sa fondation, en 1854, jusqu'en 1863. La London Stereoscopic Co. sera, avec plus de 100 000 titres, l'un des plus prolifiques éditeurs de cartes stéréos de Grande-Bretagne. England se distingue comme l'un des premiers topographes européens du

XIX^e siècle à pratiquer la photographie en Amérique du Nord, en 1859, à l'occasion d'un séjour de six mois dans le nord-est du continent. L'année suivante, la London Stereoscopic Co. va distribuer partout en Europe plus de 400 vues nord-américaines, la plupart numérotées et montées sur carton ivoire.

La série « America » (ou *North American Series*) compte parmi les premières photos américaines diffusées commercialement sur le Vieux Continent où elle connut une immense popularité. À l'intérieur de ce corpus se trouvent quelque 150 sujets canadiens, incluant divers panoramas des régions de Montréal et de Québec. Dans presque tous les cas, England, avec une mise en scène inventive, compose ses vues en campant un personnage ou un groupe de figures à l'avant-plan ou à mi-distance comme motifs repoussoir afin d'accentuer l'effet de profondeur de l'image et, ainsi, rendre toute la majesté d'un paysage, la démesure d'un site ou une prouesse d'ingénierie. Dans *La chute Montmorency*, un autre lieu fort prisé dans les circuits touristiques et artistiques autour de la capitale, les sujets, réfléchis dans une mare d'eau, renforcent l'illusion tridimensionnelle propre au procédé.

Au Canada, on trouve des photographies d'England dans diverses collections publiques. À cet égard, la carte stéréo de *La chute Montmorency* conservée au Musée de la civilisation comporte une inscription manuscrite indiquant que celle-ci a été achetée à Florence, en 1861, sans doute par un prêtre du séminaire du Québec, confirmant par là le vaste marché de la London Stereoscopic Co.

Le MNBAQ, dont la collection de photographies comporte un imposant lot de stéréogrammes – 638 pièces, qui proviennent principalement de la donation Yves Beauregard –, a favorablement accueilli le don de quatre œuvres des Langenheim et England grâce à deux autres collectionneurs émérites, Michel Lessard et Patrick Altman. Avec les quelques pièces datées de 1859 des studios locaux, Notman de Montréal et Ellisson de Québec, ces vues d'artistes étrangers comptent parmi les plus anciens paysages en stéréoscopie du Québec de la collection nationale. ■

Mario Béland, msrc
conservateur de l'art ancien
de 1850 à 1900



Frederick (à l'origine Friedrich) Langenheim (1809, Brunswick ou Braunschweig, Allemagne-1879, Philadelphie, États-Unis), *Les chutes de la Chaudière, près de Québec*, de la série *Québec and Vicinity*, 1855; épreuve à l'albumine argentique et rehauts de couleur sur verre, 8,3 x 17,2 cm. MNBAQ, don de Michel Lessard, 2009.98.

Le quotidien *Le Droit* célèbre son 100^e anniversaire

C'est en 1913 qu'est né le journal *Le Droit*, d'Ottawa, fondé par le père Charles Charlebois (1871-1945). À l'origine, ce quotidien avait été mis en place par les oblats en guise de protestation contre le fameux Règlement 17 (dès 1912), qui interdisait le français dans les écoles de l'Ontario. D'ailleurs, la devise de ce journal était, dès son premier numéro, « L'avenir appartient à ceux qui luttent »; mais cet avertissement combatif n'apparaît désormais plus en page couverture du journal. La mobilisation des Franco-Ontariens (on disait alors des Canadiens-français de l'Ontario) a été soutenue, et c'est seize ans plus tard, en 1929, que le gouvernement provincial de l'Ontario a consenti à lever l'interdiction du français dans les écoles ontariennes, bien que ce « Règlement 17 » soit resté en vigueur durant douze années de plus.

Voici ce qu'on peut lire au début de l'historique de ce journal, reproduit sur son site Internet :

« Il est impossible de dissocier la fondation du journal *Le Droit* en 1913 de l'instauration l'année précédente par le gouvernement ontarien de la *Circulaire*



La une de la première parution du journal *Le Droit*, le 27 mars 1913. (Archives du journal *Le Droit*, Ottawa).

d'information N° 17, qui interdit formellement l'usage du français comme langue d'enseignement et de communication dans toutes les écoles de la province. Ce règlement administratif constituait le point culminant de dix ans d'efforts gouvernementaux visant à éradiquer l'usage de langues autres que l'anglais des écoles ontariennes, sous l'impulsion du clergé catholique irlandais et des orangistes protestants. »

De nombreux événements commémoratifs ont eu lieu le 27 mars 2013 pour célébrer le centenaire de ce qui demeure à ce jour le seul quotidien en français à être publié à l'ouest du Québec. Les autres journaux ouest-canadiens de langue française sont des hebdomadaires ou des mensuels, et non des quotidiens.

Pour les personnes qui n'auraient pas pu mettre la main sur l'édition spéciale de 212 pages du mercredi 27 mars 2013, on peut retrouver un site Internet entièrement consacré au centenaire du *Droit*, avec plusieurs articles, des images d'archives et une chronologie.

On trouvera aussi sur le site Web du *Droit* un rappel de 100 événements marquants survenus au cours du dernier siècle, par exemple la mise en danger de l'hôpital



Montfort en 1997, mais aussi le passage d'Elvis Presley, lors d'un récital donné à Ottawa, en avril 1957. Plusieurs articles d'époque parus dans *Le Droit* y sont cités. Depuis 2001, le journal *Le Droit* fait partie du groupe de presse Gesca, filiale du conglomerat Power Corporation du Canada et partenaire de Cyberpresse.ca. Pour les Franco-Ontariens, *Le Droit* n'est pas qu'un simple journal, c'est une véritable institution et un symbole d'appartenance qui n'a pas d'équivalent.



(www.ledroit.org/redaction/100ans/media/photo/galerie-2/page/2/#prettyPhoto)



(www.ledroit.org/redaction/100ans/media/archives-documentaires/)



En plus de découvrir les nombreuses activités qui entoureront le 100^e anniversaire de *La Liberté*, ceux qui étaient venus à la conférence de presse du 16 novembre 2012 ont pu jeter un œil sur quelques archives du journal, notamment sa toute première une (20 mai 1913) (en bas à gauche sur la photo). (*La Liberté*, 2012).

L'hebdomadaire *La Liberté* célèbre son 100^e anniversaire en 2013

Le journal *La Liberté* de Saint-Boniface (aujourd'hui fusionnée à Winnipeg) célèbre ses 100 ans. Contrairement au quotidien *Le Droit* d'Ottawa, *La Liberté* est un hebdomadaire, fondé le 20 mai 1913. Ces deux journaux de langue française ont toutefois en commun d'avoir été fondés par les pères oblates. À l'occasion de ce centenaire, tous les numéros précédents de *La Liberté* seront numérisés et accessibles en ligne (sous l'intitulé « *Peel Project* »), ce qui offrira une mine de renseignements inédits sur la francophonie minoritaire du Manitoba, particulièrement en milieu rural. Chercheurs, archivistes et généalogistes pourront ainsi retrouver dans ces milliers de pages des documents et des sources inespérés. Nous souhaitons longue vie au journal *La Liberté* et nous félicitons ses artisans y ayant œuvré depuis un siècle.

<http://laliberte100ans.ca>



Le centenaire de Charles Trenet

Considéré à juste titre comme le père de la chanson française moderne, Charles Trenet (1913-2001) aurait eu 100 ans cette année, le 18 mai. Principalement entre 1937 et 1940, il a révolutionné la manière de concevoir les chansons en France, ajoutant une touche de fantaisie dans ses textes et mettant à profit les influences du jazz (on parlait alors du *swing*). C'est durant cette période effervescente que Charles Trenet compose une multitude de chansons immortelles : « Je chante », « Y a de la joie », « J'ai ta main », « Boum ». Ce tourbillon de gaieté et d'images inattendues (« Il pleut dans ma chambre », « Vous oubliez votre cheval », « La route enchantée ») était alors inhabituel dans la chanson « sérieuse » des années 1930. Pour cette raison, on le surnomma – un peu abusivement – « le Fou chantant ». Séduit par le Québec, il visitera souvent les Amériques et la rumeur veut que Trenet ait composé à Québec sa chanson « L'âme des poètes », en attendant à la porte de la station de radio CHRC, située au coin de la rue Saint-Jean et de la côte du Palais.

Souvent à l'affiche du célèbre cabaret Chez Gérard à Québec et dans plusieurs salles du Québec dès la fin des années 1940, Charles Trenet pouvait parfois proposer de donner un récital dans le sous-sol d'une église d'une paroisse des Laurentides, à seulement quelques jours d'avis.

Au début des années 1950, Charles Trenet a évoqué le Québec dans quelques-unes de ses compositions dont : « Voyage au Canada », « Dans les rues de Québec », « Les pharmacies », et plus tard en 1971 dans « Les chiens-loups ». Ironiquement, il mentionnait déjà le Canada au passage dans l'une de ses premières compositions (interprétée en duo avec Johnny Hess) intitulée « La vieille marquise », dans laquelle la veuve se lamentait : « C'est mon pauvre mari qu'est mort au Canada ». À cette époque en France, le Canada symbolisait la contrée lointaine d'où on revient difficilement.

Plusieurs coffrets en CD rassemblent les enregistrements de Charles Trenet et de nombreuses prestations peuvent être vues sur YouTube. Certains films dans lesquels il était acteur ont été réédités en France sur DVD (mais pas au Québec). On peut désormais visiter la maison natale de Charles Trenet, à Narbonne, qui a été transformée en musée.

www.trenetdiscographie.fr/trenetcolumnbiaFR.html



www.charles-trenet.net



www.youtube.com/watch?v=s0VQ-HTZN5EQ



Yves Laberge

Legs du patrimoine des Augustines à la population du Québec

La première ministre du Québec, M^{me} Pauline Marois, le ministre de la Culture et des Communications, M. Maka Kotto, et la ministre du Travail, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et de la région de la Chaudière-Appalaches, M^{me} Agnès Maltais, ont pris part le 14 février dernier à la cérémonie marquant la prise de responsabilité du patrimoine des Augustines du Québec par la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de représentantes des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec et des autres monastères du Québec.

« Le geste symbolique posé aujourd'hui par les Augustines officialise le transfert, vers une fiducie d'utilité sociale qu'elles ont créée, d'un héritage exceptionnel. Au nom de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, je tiens à remercier cette communauté de femmes admirables pour ce don inestimable, pour tout ce qu'elles ont fait pour nous et ce qu'elles continuent d'accomplir encore aujourd'hui dans leurs divers lieux d'engagement. Ce qui est remis à la collectivité par les Augustines représente un héritage d'une envergure incomparable dans l'histoire de notre patrimoine », a déclaré la première ministre. Pour assurer la pérennité du rattachement de leur patrimoine à ses origines, les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec

cèdent leurs terrains et leurs bâtiments à une fiducie d'utilité sociale, soit la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines. Cette dernière administrera l'héritage culturel de la communauté et le rendra accessible au public. Aussi, les douze monastères confieront leurs collections et leurs archives à cette fiducie pour en assurer la conservation et la mise en valeur. Rappelons que les gouvernements ont appuyé financièrement la réalisation de ce projet. Le coût total est évalué à 36 M\$, et le gouvernement du Québec a versé 15 M\$ pour la mise sur pied de ce complexe novateur, alors que la contribution de la Ville de Québec est de 6 M\$. Pour sa part, le gouvernement fédéral a alloué 15 M\$ pour la réalisation du volet muséologique, entre autres.



De gauche à droite : M. Maka Kotto, ministre de la Culture et des Communications; M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec; S. Hélène Marquis, A.M.J., supérieure générale de la Fédération des Augustines; M^{me} Pauline Marois, première ministre du Québec; S. Lise Tanguay, A.M.J., supérieure du monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec; M^{re} Bernard Cliche, président de la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines; M. Steven Blaney, ministre des Anciens Combattants et député de Lévis-Bellechasse; absente de la photo : M^{me} Agnès Maltais, ministre du Travail, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale. Photo : Louise Leblanc.

Pour les 25 ans du Musée de la civilisation : *Paris en scène. 1889-1914*

L'exposition *Paris en scène. 1889-1914* tiendra l'affiche, du 19 juin 2013 au 23 février 2014 au Musée de la civilisation à Québec. Une invitation à découvrir comment Paris est devenue la capitale culturelle de l'Europe à la Belle Époque à travers ses principales incarnations, ses hauts lieux, ses instants marquants et ses acteurs. Un merveilleux voyage dans le temps et l'espace dans une ambiance enveloppante et un décor évocateur de cette période effervescente. *Paris en scène. 1889-1914* est une production du Musée de la civilisation, sous la direction artistique de Jeannot Painchaud du Cirque Éloize.

L'exposition se déploie autour d'une artère évoquant les grands boulevards. Cet espace regorge d'informations relatives à la Ville lumière. De part et d'autre, des lieux plus ou moins clos correspondent aux thèmes abordés : Les Halles de Paris, Cirque et fête foraine, Cinéma, Cafés-concerts et music-hall, Parcs et jardins, Théâtre, Salons d'artistes parisiens, Atelier de l'artiste Antoine Bourdelle, Le Pavillon de l'Alma, Expositions universelles. Chaque thème correspond à un lieu qui a sa propre ambiance et fait vivre au visiteur une expérience.

L'exposition *Paris en scène. 1889-1914* est l'une des manifestations majeures qui marquent le 25^e anniversaire du Musée de la civilisation, inauguré en 1988. Une variété d'activités culturelles sera présentée tout au long de l'année. Un parcours sur support iPod est proposé à la jeune clientèle et une publication de prestige, éditée en collaboration avec *Beaux Arts magazine*, immortalisera l'événement.



La Maison-des-Marins. Photo : Caroline Bergeron (Pointe-à-Callière).

La Maison-des-Marins de Pointe-à-Callière

Pointe-à-Callière, Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, a inauguré le 6 mars dernier, le cinquième pavillon du Musée, la Maison-des-Marins. L'inauguration s'est déroulée en présence de la première ministre du Québec, M^{me} Pauline Marois, du ministre de la Culture et des Communications, M. Maka Kotto et du maire de Montréal, M. Michael Applebaum.

« Avec l'inauguration de la Maison-des-Marins, Pointe-à-Callière fait un pas de plus vers la création de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal. Ce complexe muséal et touristique de classe mondiale mettra en valeur une dizaine de lieux significatifs de l'histoire de la métropole, du Québec et du Canada », explique le président du conseil d'administration de la Société du Musée, M. Jacques Parisien.

Pointe-à-Callière a reçu l'appui du ministère de la Culture et des Communications et de la Ville de Montréal qui ont respectivement alloué des montants de 20 M\$ pour la réhabilitation de la Maison-des-Marins et de 2,2 M\$ pour la réalisation du lien souterrain avec le Musée et les chantiers de fouilles archéologiques

tenues sur la place d'Youville. La Fondation Pointe-à-Callière a également contribué financièrement à l'acquisition de la Maison-des-Marins et à l'aménagement de l'Espace 360 degrés Montréal, le pavillon de verre situé sur le toit du bâtiment.

La Maison-des-Marins est un tout nouvel équipement culturel à Montréal dans lequel de nombreuses salles multifonctionnelles parmi les mieux équipées permettront la présentation de grandes expositions et d'activités culturelles de premier plan. Le pavillon abrite aussi l'Atelier Archéo-aventure, un lieu de fouilles simulées pour les jeunes; la Boutique du Musée; les espaces de la Fondation Pointe-à-Callière; des espaces administratifs, et des salles pour tous genres d'événements publics et privés, dont l'Espace 360 degrés Montréal.

La réhabilitation de la Maison-des-Marins a été réalisée par Dan S. Hanganu et Provencher Roy + Associés Architectes dans un esprit de continuité avec l'Éperon, pavillon principal du Musée, et d'harmonisation avec le quartier historique.

Jacques Saint-Pierre

LA CORRIVEAU : 1763

L'ethnologue Luc Lacourcière n'y va pas par quatre chemins : il n'y a guère de femme, dans notre histoire, ayant une plus mauvaise réputation que Marie-Josephte Corriveau, dite La Corriveau. Cette seule appellation provoque notre imaginaire collectif où mythes, légendes et réalité s'entremêlent. En fait, au printemps 1763 (15 avril), la cour martiale est réunie au couvent des Ursulines de Québec. Elle est composée d'une douzaine d'officiers britanniques et présidée par le lieutenant-colonel Roger Morris. Au terme du procès, La Corriveau est déclarée coupable du meurtre de Louis Dodier, son second mari. Elle est exécutée trois jours plus tard, aux Buttes-à-Nepveu, près des plaines d'Abraham (à l'ouest de la porte Saint-Louis), par le bourreau John Fleming, maître des hautes œuvres. La sentence précise que la meurtrière doit mourir « ... *by being hanged in the chains wherever the Governor shall think proper* » : elle doit être pendue, enchaînée et suspendue où le gouverneur le juge à propos. James Murray engage alors le forgeron Richard Dee pour construire un gibet de métal qui servira à exhiber le corps bien en vue à la Pointe-Lévy. L'exposition de la dépouille dans cette cage de fer à la vue des passants frappa la conscience de nos ancêtres, la pratique moyenâgeuse de laisser les suppliciés se décomposer en public n'étant pas coutume en Nouvelle-France.

En Angleterre, le gibet était souvent utilisé pour punir les crimes odieux et la période d'exhibition durait parfois jusqu'à la décomposition complète du cadavre. La Corriveau connut un autre sort. Le 25 mai 1763, le gouverneur Murray permet qu'on retire le corps de la veuve Dodier de la potence pour qu'elle soit enterrée. Mais où? Aucun acte de sépulture n'a été retrouvé dans les archives paroissiales de Québec, de Lévis, de Saint-Vallier ou d'ailleurs. Et

pourtant, les *Documents Faribault* conservés dans les archives du Séminaire de Québec mentionnent que la cage aurait été retrouvée lors de l'agrandissement du cimetière de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy. Philippe Aubert de Gaspé est plus précis dans *Les Anciens Canadiens* : la cage de fer aurait été découverte en 1850, puis exposée au public avant d'être vendue au musée Barnum. Louis Fréchette affirme également avoir vu la cage de La Corriveau, cette fois au Boston Museum. Le célèbre poète la décrit même dans ses souvenirs d'enfance en date de 1849, écrivant que la macabre cage avait la forme « d'une femme assez bien tournée ».

Sans sépulture officielle, sans dépouille mortelle clairement identifiée, le souvenir de la meurtrière n'allait toutefois pas disparaître : La Corriveau a connu une survivance légendaire. Aubert de Gaspé raconte que des habitants de Beaumont la voient apparaître la nuit, dans sa cage, pour les supplier de l'amener à l'île d'Orléans au sabbat des feux follets et des sorciers. James MacPherson Le Moine et William Kirby en font une empoisonneuse de profession. Mais c'est d'abord par la tradition orale que la légende s'est développée. La mort subite de Charles Bouchard, le premier mari de La Corriveau, avait fait courir bien des rumeurs à Saint-Vallier. On raconta que Marie-Josephte s'était débarrassée d'un mari un peu trop libertin en lui versant du plomb fondu dans l'oreille alors qu'il dormait. Malgré l'enquête criminelle, la mort de Louis Dodier resta entourée d'un mystère. Surtout, lorsqu'on apprit que son père avait d'abord été condamné pour le meurtre, mais qu'il fut gracié à la suite d'aveux faits à son confesseur jésuite. Enfin, le gibet acheva de créer dans la mémoire collective l'image d'une misérable femme capable des comportements



Ce dessin d'Henri Julien nous montre François Dubé aux prises avec La Corriveau. L'illustration a d'abord été publiée dans *Les Anciens Canadiens*.

les plus démoniaques. Durant deux siècles et demi, l'histoire sordide de La Corriveau fut racontée à toutes les sauces dans les familles québécoises.

On doit à Luc Lacourcière le mérite d'avoir démêlé dans *Les Cahiers des Dix* les éléments véridiques vérifiables à la source des récits légendaires de La Corriveau. Mais, 250 ans plus tard, un élément nouveau reste à préciser. En 2011, Claudia Méndez de la Société d'histoire régionale de Lévis retrouve un exosquelette de fer dans les collections du Peabody Essex Museum à Salem, au Massachusetts. L'artéfact appartient à l'institution depuis 1899 et porte l'inscription : « Gibet utilisé à St-Vadier près de Québec en 1763 pour le corps de M^{me} Dodier pendue pour le meurtre de son mari. Exhumé en 18... ». S'agit-il du gibet de La Corriveau? Selon l'historien Donald Fyson, il reste à établir que la structure de fer date bien de 1763. Cette preuve faite, le Musée de la civilisation à Québec serait alors disposé à faire une demande officielle à son homologue américain afin de rapatrier cet objet insolite de notre patrimoine funéraire. ■

François Drouin

MUSÉE DES URSULINES DE QUÉBEC

(12, rue Donnacona, Québec)

Exposition permanente.

L'Académie des demoiselles

Young Ladies' Academy

Exposition temporaire.

Le grand art de la broderie

Marie Lemaire des Anges et son atelier

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS

(100, rue Laurier, Gatineau)

Jusqu'au 23 février 2014.

Vodou

Jusqu'au 14 octobre 2013.

Volte-face - Portraits de Canadiens fascinants

L'exposition invite le grand public à découvrir des facettes insoupçonnées ou méconnues de 59 personnalités hors du commun qui ont marqué leur époque. Réunissant plus d'une centaine de tableaux, de photographies et de dessins ainsi que des artefacts, *Volte-face* propose de porter un regard différent sur des gens célèbres qui ont façonné l'histoire du pays.

À partir du 8 juin 2013.

Les aventures de monsieur Patate

Expositions permanentes.

Tête-à-tête. La salle des personnalités canadiennes

Salle des Premiers Peuples

Du fond des âges. La préhistoire des Tsimshians



MUSÉE CANADIEN DE LA POSTE

(100, rue Laurier, Gatineau)

Expositions permanentes.

Si la poste m'était contée

TimbroManie

Les nouveautés philatéliques

Reflets du Canada - La collection nationale de timbres-poste

POINTE-À-CALLIÈRE MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL

(350, place Royale, Vieux-Montréal)

Jusqu'au 30 mars 2014.

Les Beatles à Montréal

Jusqu'au 29 septembre 2013.

Les routes du thé

À la manière d'un parcours initiatique, Pointe-à-Callière offrira une occasion unique de comprendre la portée universelle du thé ainsi que les multiples manifestations culturelles qui entourent sa consommation avec l'exposition *Les routes du thé*. Les visiteurs pourront découvrir la culture du thé, depuis son apparition en Chine au tournant de notre ère, jusqu'à son usage devenu répandu d'abord en Asie, au Moyen-Orient et en Europe.



CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL

(335, place D'Youville, Vieux-Montréal)

Exposition permanente.

Montréal en cinq temps

Jusqu'au 1^{er} septembre 2013.

Quartiers disparus

Du 17 mai 2013 à avril 2014.

La face cachée de la montagne

Célèbre symbole de la ville, le mont Royal, côté sud, domine le paysage montréalais. Son versant nord, quant à lui, n'a pas encore dévoilé tous ses secrets. L'exposition nous entraîne à la découverte des trésors et des mystères de son histoire et de ses patrimoines culturels et naturels.

MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

(31, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion)

Jusqu'au 4 août 2013.

Souvenirs en boîtes

Jusqu'au 3 novembre 2013.

André Chatelain & Agnes Jorgenson

Jusqu'au 15 septembre 2013.

Exposition Chaos

Julie Lambert, artiste multidisciplinaire

Jusqu'au 22 décembre 2013.

Un musée amusant

MUSÉE MCCORD

(690, rue Sherbrooke Ouest, Montréal)

Jusqu'au 18 août 2013.

Chapeau!

À partir du 2 mai 2013.

Porter son identité. La collection Premiers Peuples

À partir du 6 juin 2013.

De Philadelphie à Monaco : Grace Kelly - Au-delà de l'icône

Exposition permanente.

Montréal. Points de vue

MUSÉE CANADIEN DE LA GUERRE

(1, place Vimy, Ottawa)

Jusqu'au 22 septembre 2013.

Kandahar - la saison des combats

Une exposition de photos de Louie Palu, prêt à titre gracieux de Kinsman Robinson Galleries.

Jusqu'au 9 février 2014.

Paix - L'exposition

Pour la première fois, objets, présentations multimédias et récits s'unissent pour retracer la longue et riche histoire de la défense de la paix au Canada. Depuis la très ancienne, mais toujours valide paix de la Confédération irakoise, jusqu'aux différentes réponses du Canada en Afghanistan, la paix éveille les passions et pousse les Canadiens à faire des choix et à se lancer dans l'action.



MUSÉE DE CHARLEVOIX

(10, chemin du Havre, La Malbaie)

Jusqu'au 6 avril 2014.

Les fêtes populaires d'ici - on va avoir d'agrément!

De tout temps et en tout lieu, la fête est au cœur de la vie en société et elle offre une rupture de l'ordre, de la raison, de la norme, du temps et de l'espace. Les fêtes populaires, événements créés par et pour la population, rythment et révèlent une face cachée de leur histoire : celle qui a été vécue, celle qui n'est pas officielle, qui n'est pas racontée dans les livres.

Expositions permanentes.

Appartenances

Charlevoix raconté - Fabuleux familial

MUSÉE MARIUS-BARBEAU

(139, rue Sainte-Christine, Saint-Joseph-de-Beauce)

Expositions permanentes.

Céramique de Beauce

La Beauce, mythes et réalités



MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

(1, avenue Wolfe-Montcalm, Québec)

Du 16 mai au 13 octobre 2013.

Kaléidoscope : variations sur le verre

Le chatouement du verre contemporain québécois saura vous éblouir! Voyez le verre comme matière décorative, sculpturale... ou le verre qui évoque une flore fantaisiste et poétique.

Jusqu'au 2 septembre 2013.

Les arts en Nouvelle-France

En grande première, une synthèse des arts en Nouvelle-France sera proposée. Toutes les formes d'art seront réunies - peinture, sculpture, estampe, dessin, orfèvrerie, mobilier, textile et arts décoratifs -, afin de représenter les sphères civile et religieuse.

Jusqu'au 15 janvier 2014.

Léopold L. Foulem. Singularités

Première véritable rétrospective d'envergure consacrée au céramiste canadien de renommée internationale.

Jusqu'au 15 septembre 2013.

Alfred Pellan. Le grand atelier

Entrez dans l'intimité d'Alfred Pellan grâce à une mise en espace surprenante et participative inspirée de l'atelier du maître québécois.



ÉCONOMUSÉE DU FIER MONDE

(2050, rue Amherst, Montréal)

Exposition permanente.

À cœur de jour! Grands et misères d'un quartier populaire

Du 23 mai au 25 août 2013.

Croquis 45 – Les 45 ans de l'Atelier de croquis de Radio-Canada

Dans le cadre du 45^e anniversaire de l'Atelier de croquis de Radio-Canada, découvrez les œuvres inédites de nombreux artistes et artisans associés à la Société Radio-Canada au fil des années.



MUSÉE DE LA CIVILISATION

(5, rue Dalhousie, Québec)

Jusqu'au 8 septembre 2013.

E TU AKE – MAORI DEBOUT

Cette exposition célèbre la culture maorie en présentant des trésors ancestraux inestimables, des objets contemporains et des œuvres d'art. Ces objets (155) témoignent de l'essence, du courage, de la dignité et des aspirations du peuple maori dans une scénographie faisant se côtoyer l'ancien et le contemporain.

Jusqu'au 18 août 2013.

L'univers de Michel Tremblay

Jusqu'au 1^{er} septembre 2013.

Objets de référence

Expositions permanentes.

Le temps des Québécois

Nous, les Premières Nations



GALERIE D'ART DU CENTRE CULTUREL DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

(2500, boul. de l'Université, Sherbrooke)

6 août au 12 octobre 2013.

En masse

Arts Urbains @ Jeux

La Galerie d'art du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke présentera une murale couvrant l'intégralité des murs de la Galerie. Cette œuvre sera réalisée par l'initiative d'En Masse, un projet d'art urbain international qui se situe au confluent de la bande dessinée, du graffiti, du design et des beaux-arts. En Masse réunit des artistes émergents aux origines diversifiées, à l'image de la culture cosmopolite

MUSÉE DE LA GASPÉSIE

(80, boul. Gaspé, Gaspé, Québec)

Exposition permanente.

Gaspésie... Le grand voyage!



MUSÉE STEWART

(20, chemin du Tour-de-l'Isle, parc Jean-Drapeau, Montréal)

Du 22 mai au 13 avril 2014.

20 000 lieux sur la terre

Six siècles de cartographie à explorer

À découvrir : une centaine de cartes tirées de la collection du Musée Stewart. Cette collection est la plus importante, la plus cohérente et la plus complète en matière de cartographie et de cosmographie ancienne conservée par un musée privé au Québec.

À l'affiche : mappemondes, cartes continentales, cartes de pays, cartes maritimes, cartes polaires, cartes célestes et plans de villes. Une sélection d'instruments de navigation, d'astronomie, d'arpentage, de même que de globes terrestres et célestes, tous issus de la collection du Musée Stewart, complètera l'exposition. Plus de six siècles de cartographie à explorer, la période des grandes découvertes en vedette, soit du XV^e au XVIII^e siècle. Une occasion exceptionnelle de découvrir l'univers méconnu, et pourtant si riche, de la cartographie ancienne.

MUSÉE QUÉBÉCOIS DE LA CULTURE POPULAIRE

(200, rue Laviolette, Trois-Rivières)

Jusqu'au 8 septembre 2013.

Le cirque Champagne de A à Z

Jusqu'au 23 juin 2013.

L'odyssée de Maeva

Jusqu'au 15 septembre 2013.

C'est du sport! Les grands du monde sportif en Mauricie

En parcourant l'exposition, le visiteur en apprend davantage sur le monde sportif de la région, et ce, par le biais de différentes thématiques tels que l'histoire du Temple de la renommée sportive en Mauricie; les athlètes et les équipes qui ont marqué l'histoire tant au niveau professionnel qu'amateur; les officiels, entraîneurs et autres bâtisseurs qui ont transformé et fait connaître le sport en Mauricie. L'exposition fait également une belle part aux événements sportifs, passés et présents, qui ont marqué la région.

Jusqu'au 12 janvier 2014.

Québec en crimes

À partir du 23 juin 2013.

La petite vie

Immersion dans la vie de la famille Paré. Costumes, décors, extraits inédits et plus encore!

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

(1379-1380, rue Sherbrooke Ouest, Montréal)

Du 8 juin au 20 octobre 2013.

Chihuly

Considéré comme le « Tiffany » de notre temps, l'Américain Dale Chihuly explore les possibilités plastiques du verre soufflé depuis plus de 40 ans. Ses œuvres spectaculaires défient l'apparente fragilité du matériau pour nous immerger dans un univers magique. Virtuose sans pareil, inspiré par la nature, Chihuly joue avec les couleurs, les reflets et les formes organiques. Venez découvrir les environnements enchanteurs que proposent ses magistrales installations de verre présentées pour la première fois au Canada.



MUSÉE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

(2, côte de la Fabrique, Québec)

Expositions permanentes.

Partir sur la route des francophones

L'Œuvre du Séminaire de Québec

Jusqu'au 15 mars 2015.

Révélation. L'art pour comprendre le monde

À l'occasion du 350^e anniversaire du Séminaire de Québec, une exposition mettant en valeur sa riche collection beaux-arts composée de peintures, gravures, sculptures et pièces d'orfèvrerie. Un trésor artistique à découvrir comprenant des œuvres d'écoles européennes datant du XV^e au XIX^e siècle et d'artistes québécois réputés tels que Joseph Légaré, Marc-Aurèle de Foy Suzor-Coté et Jean Paul Lemieux.



CHÂTEAU RAMEZAY - MUSÉE ET SITE HISTORIQUE DE MONTRÉAL

(280, rue Notre-Dame, Montréal)

Jusqu'au 3 novembre 2013.

Du coq à l'âme - L'art populaire au Québec

Qu'ont en commun une girouette en bois, une peinture en coquilles d'œufs et une niveleuse en capsules de bouteille? C'est ce que l'on pourra découvrir dans une charmante exposition consacrée à l'art populaire du Québec.

Réalisée par le Musée canadien des civilisations, *Du coq à l'âme - L'art populaire au Québec* propose un voyage en compagnie de plus de 60 pièces remarquables.

Du coq à l'âme réunit une variété impressionnante de créations – sculptures, peintures, céramiques et autres – qui témoignent du talent des artistes en art populaire, d'hier à aujourd'hui. Parmi les objets exposés figurent des pièces anciennes et contemporaines ainsi que des œuvres traditionnelles et « indisciplinées ».

Expositions permanentes.

Hochelaga, Ville-Marie et Montréal

Vivre à Montréal au 18^e siècle

Yves Beauregard



Société de généalogie de Québec

**Vous désirez obtenir votre lignée ascendante homologuée,
la copie d'un acte de baptême, de mariage, de sépulture
ou d'un acte notarié entre 1640 et 1890 ?**

**Notre service de recherche peut exécuter votre requête
selon la disponibilité des sources.**

**Le formulaire de demande de recherche et les tarifs sont disponibles
sur notre site web : www.sgq.qc.ca**

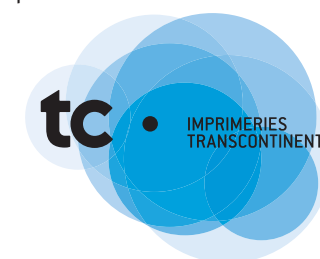


» Vers un monde meilleur

Chez Imprimeries Transcontinental, nous préparons un monde meilleur pour les générations présentes et futures grâce à des pratiques commerciales durables qui protègent l'environnement. De l'utilisation de papiers recyclés et d'encre végétales à l'obtention de la certification FSC, en passant par nos pratiques de production respectueuses de l'environnement, nous améliorons le monde d'aujourd'hui pour assurer un avenir meilleur.

Transcontinental Québec,
fière partenaire de la Revue Cap-aux-Diamants

jean.francois.bedard@tc.tc



Prémédia • Impression • Finition • Distribution



LES SERVICES HISTORIQUES SIX-ASSOCIÉS

WWW.SIXASSOCIES.COM

Crimes et châtiments

La justice à Québec du XVII^e au XIX^e siècle

Le temps d'une promenade, faites un saut dans le temps pour découvrir les rouages du système judiciaire et les punitions infligées aux petits et grands criminels d'autrefois. De l'arrestation jusqu'au procès, en passant par l'emprisonnement et la torture, imaginez-vous juré de la Cour du Banc de la Reine et jugez des crimes de vos ancêtres: duel, vol, émeute, désertion, pillage, meurtre. Une visite où il est préférable de marcher droit.

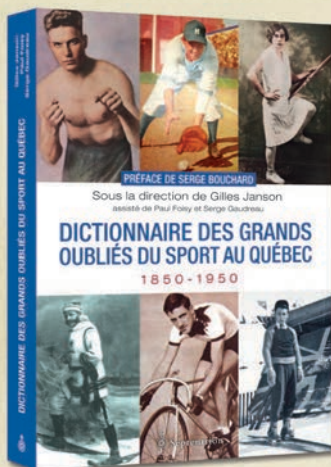


Luxure et ivrognerie

La vie nocturne à Québec au XIX^e siècle

Retournez en 1870 pour découvrir la faune agitée qui animait les nuits de Québec. Découvrez les sites oubliés des maisons closes et des tavernes et les hauts lieux des mondanités bourgeoises, voyagez de la haute société au petit peuple des faubourgs et abreuvez-vous de détails croustillants sur les mœurs de l'époque. Une façon ludique de découvrir Québec entre adultes consentants!

S E P T E N T R I O N



Sous la direction de
GILLES JANSON

Dictionnaire des grands oubliés du sport au Québec 1850-1950

«Le *Dictionnaire des grands oubliés du sport au Québec* a sauvé ce qui doit être sauvé. Un semblable effort de mémoire, pour le bien de notre histoire en général, constitue un travail aussi passionnant que méritoire.»

Serge Bouchard, extrait de la préface.



CLAUDE KAUFHOLTZ-COUTURE
CLAUDE CRÉGHEUR

Dictionnaire des souches allemandes et scandinaves au Québec

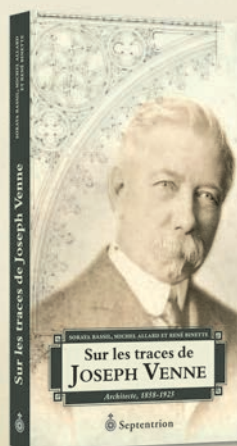
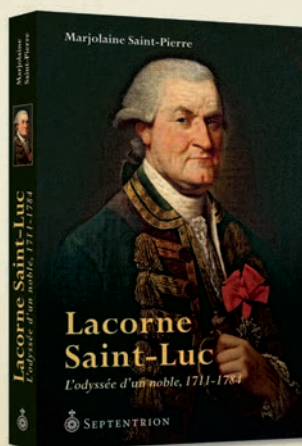
La recherche d'ancêtres d'origine germanique arrivés au Québec depuis sa fondation a longtemps posé problème. Après douze années de dur labeur, les auteurs sont parvenus à créer cet impressionnant dictionnaire d'une grande précision qui deviendra vite un indispensable pour les généalogistes.



MARJOLAINE SAINT-PIERRE

Lacorne Saint-Luc L'Odyssée d'un noble, 1711-1784

Lacorne Saint-Luc connut une des carrières les plus éclatantes de la fin du Régime français en Amérique au milieu du XVIII^e siècle. Sa forte personnalité, son ambition, son talent et ses succès ne laissaient personne indifférent.



SORAYA BASSIL
MICHEL ALLARD
RENÉ BINETTE

Sur les traces de Joseph Venne Architecte, 1858-1925

Cet ouvrage, fruit d'une collaboration multidisciplinaire, propose différents circuits pour suivre les traces de l'architecte Joseph Venne dans les rues de Montréal. Il pourra, entre autres, accompagner les amateurs de promenades urbaines ou guider les

touristes qui souhaitent découvrir le patrimoine montréalais.

CES LIVRES SONT AUSSI DISPONIBLES
EN FORMATS NUMÉRIQUES



SEPTENTRION.QC.CA
LA RÉFÉRENCE EN HISTOIRE AU QUÉBEC



Canada Council
for the Arts
Conseil des Arts
du Canada